

IGE+XAO

Société Anonyme au capital de 5 021 866,85 euros

Siège social : 16, boulevard Déodat de Séverac

31770 COLOMIERS

338 514 987 RCS Toulouse

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2020

TABLE DES MATIERES

I. ATTESTATION DE L'EMETTEUR	4 -
II. COMPTES ANNUELS CONSOLIDES	5 -
A. BILAN CONSOLIDE	5 -
B. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	6 -
C. ETAT DU RESULTAT GLOBAL	7 -
D. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	7 -
E. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	8 -
F. DESCRIPTION DES ACTIVITES DU GROUPE	9 -
G. PRINCIPAUX EVENEMENTS DE LA PERIODE	9 -
H. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES.....	10 -
I. EVENEMENTS POST-CLOTURE.....	36 -
J. RAPPORT SUR LES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES GROUPE ...	36 -
III. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	38 -
IV. COMPTES SOCIAUX ETABLIS CONFORMEMENT AU REFERENTIEL FRANÇAIS	- 43 -
A. BILAN SOCIAL	43 -
B. COMPTE DE RESULTAT SOCIAL.....	44 -
C. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	44 -
D. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	45 -
E. NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX.....	46 -
F. RAPPORT SUR LES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA SOCIETE IGE+XAO SA.....	60 -
V. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS -	61 -
VI. RAPPORT DE GESTION	65 -
A. MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES	65 -
B. INFORMATIONS PREPARATOIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE	76 -
C. PRINCIPAUX RISQUES, INCERTITUDES ET COUVERTURES.....	83 -
D. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE COUVERTURE DES RISQUES	84 -
E. DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE, INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	89 -
F. TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES	90 -
VII. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	91 -
A. COMPOSITION, CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DU CONSEIL	91 -
B. POLITIQUE DE DIVERSITE APPLIQUEE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	94 -
C. LIMITATIONS APPORTEES AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL.....	95 -
D. REFERENCE AU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	95 -
E. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES.....	95 -
F. POLITIQUE DE REMUNERATION	95 -
G. LISTE DES MANDATS.....	99 -
H. CONVENTIONS.....	103 -
I. TABLEAU DES DELEGATIONS	104 -
J. CHOIX DES MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE	104 -

K.	STRUCTURE DU CAPITAL SOCIAL.....	- 104 -
L.	RESTRICTIONS STATUTAIRES A L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE ET AUTRES ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE	- 108 -
VIII.	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES.....	- 110 -
IX.	DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS PROPRES SOUMIS A L'AUTORISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 AVRIL 2021.....	- 113 -
A.	OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS ET UTILISATION DES ACTIONS RACHETEES.....	- 113 -
B.	MODALITES.....	- 115 -
C.	REPARTITION DU CAPITAL	- 115 -
D.	EVENEMENTS RECENTS.....	- 116 -
E.	PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DE LA NOTE D'INFORMATION	- 116 -
X.	MISE A DISPOSITION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....	- 117 -

I. Attestation de l'émetteur

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Colomiers, le 6 avril 2021

ALAIN DI CRESCENZO

PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

II. Comptes annuels consolidés

A. Bilan consolidé

Actif (en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Ecarts d'acquisition (Note 3.1)	2 777	2 777
Immobilisations incorporelles (Note 3.2)	1 023	1 004
Immobilisations corporelles (Note 2.1)	3 221	3 923
Impôts différés actifs (Note 8.4)	1 032	779
Titres mis en équivalence (Note 4)	241	209
Autres actifs non courants (Note 6.1)	160	178
Total actifs non courants	8 454	8 870
Clients et comptes rattachés (Note 2.2)	8 092	7 296
Créances d'impôt (Note 8.3)	2 116	2 187
Autres actifs courants (Note 2.3)	1 496	1 114
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 6.2)	49 199	39 802
Total actifs courants	60 903	50 399
Total actif	69 357	59 269

Passif (en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Capital (Note 5)	5 022	5 022
Primes liées au capital	1 911	1 911
Réserves consolidées	33 635	26 986
Ecarts de conversion	(279)	(134)
Résultat de l'exercice	7 984	6 902
Total des capitaux propres du Groupe	48 273	40 687
Participations ne donnant pas le contrôle	791	737
Total Capitaux propres	49 064	41 424
Avantages au personnel (Note 9.5)	1 734	1 605
Dettes financières – part à long terme (Note 6.3)	1 113	1 654
Produits constatés d'avance – part à long terme (Note 2.5)	--	--
Impôts différés passifs (Note 8.4)	60	(64)
Autres passifs non courants (Notes 2.4)	404	404
Total passifs non courants	3 311	3 599
Dettes fournisseurs	1 839	972
Personnel et comptes rattachés	3 143	3 323
Produits constatés d'avance (Note 2.5)	8 500	6 901
Autres dettes : part à court terme	834	803
Dettes d'impôts (Note 8)	1 101	940
Dettes fiscales	1 142	765
Charges à payer et autres passifs courants	422	542
Total passif courants	16 982	14 246
Total capitaux propres et passifs	69 357	59 269

B. Compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé (en milliers d'euros)	31 décembre 2020 12 mois	31 décembre 2019 12 mois
Chiffre d'affaires (Note 2.6)	32 676	33 933
Autres produits d'exploitation (Note 2.8)	840	935
Produits des activités ordinaires	33 516	34 868
Autres services extérieurs	(5 529)	(6 760)
Charges de personnel (Note 9.2)	(14 960)	(16 026)
Impôts et taxes	(524)	(702)
Dotations aux amortissements et provisions	(1 725)	(1 610)
Autres produits et charges opérationnels	(154)	--
Charges d'exploitation	(22 892)	(25 098)
Résultat opérationnel courant (Note 2.7)	10 624	9 770
Autres produits et charges opérationnels	--	7
Résultat opérationnel	10 624	9 777
Coût de l'endettement financier (Note 6.4)	(52)	(50)
Produits financiers (Note 6.4)	99	43
Charges financières (Note 6.4)	(108)	(92)
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts	10 565	9 678
Impôts exigibles et différés (Note 8)	(2 548)	(2 586)
QP de résultat dû aux résultats des sociétés associées (Note 4)	31	(46)
Résultat net de l'ensemble consolidé	8 049	7 046
attribuable aux :		
porteurs de capitaux propres de la société mère	7 984	6 902
participations ne donnant pas le contrôle	65	144
Nombre moyen pondéré d'actions	1 304 382	1 330 449
Résultat net par action en EUR	6,12	5,19
Nombre moyen pondéré d'actions après déduction des actions propres	1 300 379	1 302 015
Résultat net de base par action en EUR	6,14	5,30

C. Etat du résultat global

Etat du résultat global (en milliers d'euros)	31 décembre 2019 (12 mois)	31 décembre 2019 (12 mois)
Ecarts de change résultant des activités à l'étranger	(154)	27
Profits (pertes) actuariels sur IDR avec effet ID	2	(72)
Activation déficit MEE	--	(68)
Autres	--	(11)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(152)	(124)
Résultat net de l'ensemble consolidé	8 049	7 046
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période	7 897	6 922
Attribuables aux :		
- porteurs de capitaux propres de la Société	7 832	6 791
- Participations ne donnant pas le contrôle	65	131
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période	7 897	6 922

D. Tableau de variation des capitaux propres

Capitaux propres (en milliers d'euros)	Capital et primes d'émission	Ecarts de conversion	Réserves consolidées y compris résultat	Capitaux propres - part du Groupe -	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 31 décembre 18	7 408	(162)	28 902	36 148	644	36 792
Réduction de capital	(201)	--	201	--	--	--
Variation de périmètre	--	--	--	--	7	7
Distribution de dividendes	--	--	(2 018)	(2 018)	(45)	(2 063)
Produits et charges enregistré(e)s au titre de la période	--	27	6 764	6 791	131	6 922
Impact IFRS 9 net ID à l'ouverture	--	--	(234)	(234)	--	(234)
Autres	--	--	--	--	--	--
Capitaux propres au 31 décembre 19	7 207	(135)	33 615	40 687	737	41 424
Réduction de capital	--	--	--	--	--	--
Variation de périmètre	--	--	--	--	--	--
Distribution de dividendes	--	--	--	--	--	--
Produits et charges enregistré(e)s au titre de la période	--	(154)	7 997	7 843	54	7 897
Impact du retraitement des actions propres	--	--	(257)	(257)	--	(257)
Autres	--	--	--	--	--	--
Capitaux propres au 31 décembre 20	7 207	(289)	41 355	48 273	791	49 064

E. Tableau des flux de trésorerie consolidés

Tableau des flux de trésorerie consolidés (en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Flux de trésorerie générés par l'activité :		
Résultat net part du Groupe	7 984	6 902
Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie :		
Part des participations ne donnant pas le contrôle	65	144
Amortissements et provisions nettes des reprises	1 365	1 261
QP dans le résultat et dividendes reçus des sociétés MEE	(31)	46
Elimination des résultats de cession nette	149	5
Variation des actifs et passifs courants :	1 558	2 446
Flux net de trésorerie générés par l'activité	11 090	10 804
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(430)	(713)
Acquisitions droits d'utilisation	(437)	(592)
Cessions d'immobilisations corporelles	--	--
Acquisition des immobilisations financières	2	--
Cessions des immobilisations financières	--	(12)
Variation sur avances consenties	17	--
Trésorerie sur variation de périmètre	--	(16)
Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissement	(848)	(1 333)
Dividendes versés	--	(2 063)
Souscriptions d'emprunts sur dettes financières de location	444	592
Remboursements d'emprunts sur dettes financières de location	(878)	(953)
Rachat d'actions propres	(258)	--
Intérêts financiers nets versés	9	(42)
Autres	--	--
Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement	(683)	(2 466)
Variation de trésorerie brute	9 559	7 005
Incidences des variations de taux de change	(162)	28
Augmentation (diminution) de la trésorerie	9 397	7 033
Trésorerie en début d'exercice	39 802	32 769
Trésorerie en fin d'exercice	49 198	39 802
Variation de trésorerie nette	9 397	7 033

F. Description des activités du Groupe

Le Groupe IGE+XAO conçoit, produit, commercialise et assure la maintenance d'une gamme de logiciels de Conception Assistée par Ordinateur (CAO), de gestion du cycle de vie "Product Lifecycle Management" (PLM) et de simulation, dédiée à l'électricité. Ces logiciels ont été élaborés pour aider les industriels à concevoir et à maintenir la partie électrique de tout type d'installation. Ce type de CAO/PLM est appelé "CAO/PLM Electrique". Outre le développement et la vente de logiciels, le Groupe réalise des prestations de services, d'assistance et de formation auprès de ses clients.

Les titres d'IGE+XAO sont cotés sur Euronext Paris.

G. Principaux événements de la période

GESTION DES CONSEQUENCES DE LA PANDEMIE

Dans le contexte sanitaire actuel exceptionnel, marqué par l'épidémie Covid-19, IGE+XAO a pris les mesures de prévention nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et protéger leur santé ; le personnel de toutes les sociétés du Groupe d'IGE+XAO ainsi que les personnes en relation avec IGE+XAO ont été invités à suivre les préconisations nationales en termes de mesures d'hygiène et de respect des gestes barrières.

IGE+XAO a assuré la continuité de ses activités en ayant recours au télétravail et en utilisant massivement les moyens téléphoniques et digitaux disponibles (visioconférence, plateformes de formation et de développement logiciel, dépannage via la prise de contrôle d'ordinateur à distance, e-marketing,...).

Le Groupe a revu son organisation en fonction de l'évolution de la pandémie et de l'activité selon les directives et mesures d'accompagnement proposées dans les différents pays où il est implanté.

Dans ce contexte exceptionnel, des mesures dérogatoires ont également été appliquées dans le cadre de l'Assemblée Générale Annuelle Mixte de la Société qui s'est tenue à huis clos par visio-conférence en 2020.

L'impact de la Pandémie sur l'évolution du chiffre d'affaires a été sensible. Ce dernier a connu une baisse de 3,7% sur l'exercice. Les ventes de licences seules et de prestations de services – notamment de formation – ont été fortement impactées alors que les ventes de contrats récurrents ont continué à croître. En 2020, IGE+XAO a connu une baisse des charges de personnel, des frais de déplacement et des charges de marketing principalement compte tenu des mesures de confinement ainsi que de restriction des déplacements et des regroupements professionnels. Ces baisses ont eu un effet négatif sur les activités du Groupe en retour.

RACHAT DES ACTIONS PROPRES

En mars 2020, la Société IGE+XAO a procédé au rachat de 2 068 actions propres pour un montant de 258 mille euros et avec pour objectif l'annulation.

CONTROLE AMF

La Société IGE+XAO SA a fait l'objet d'un contrôle émanant de la Direction des affaires comptables de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) portant sur la rédaction du Rapport Financier Annuel 2019. Les échanges ont principalement porté sur les notes afférant à IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec ces clients », IFRS 16 « Contrats de location » et aux tests de dépréciation les actifs incorporels. Le Rapport Annuel Financier 2020 tient compte au mieux des observations et recommandations de l'AMF.

CONTROLES SOCIAUX

La Société I.G.E SA a fait l'objet d'une vérification portant sur l'application des législations de sécurité sociale, d'assurance chômage et de garantie des salaires au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} août 2015 et jusqu'au 31 décembre 2018. Une lettre d'observations a été reçue le 27 novembre 2019 proposant un montant de rectifications de 45 mille euros concernant un manque de

cotisations au versement transport et une interprétation de l'application de l'option famille en matière de frais santé. Le redressement définitif a porté sur un montant total de 33 mille euros qui a été réglé par la Société en décembre 2020.

La Société IGE+X.A.O SA a fait l'objet d'un avis de vérification portant sur l'application des législations de sécurité sociale, d'assurance chômage et de garantie des salaires au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019. A la demande de l'organisme de recouvrement, la date de début d'intervention fixant le délai de trois mois maximums entre la date de l'avis initial et celle de la lettre d'observations finale a été reportée au 23 janvier 2021.

AUTRES

La filiale malgache a épuisé les voies de recours liées à un redressement fiscal s'élevant à 280 000 euros et portant sur du formalisme administratif. Un nouveau contrôle fiscal est en cours depuis fin mai 2017 sans résultat à ce jour. Le risque attaché au redressement fiscal fait l'objet d'une provision dans les comptes consolidés pour un montant de 106 000 euros depuis le 31 juillet 2018.

H. Notes annexes aux comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe IGE+XAO clos au 31 décembre 2020 sont établis conformément au référentiel International Financial Reporting Standards (« IFRS ») tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Le Conseil d'Administration a arrêté le 15 février 2021 les états financiers consolidés au 31 décembre 2020. Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 26 avril 2021.

Les états financiers consolidés du Groupe IGE+XAO contiennent les comptes de la société IGE+XAO SA ainsi que ceux de ses filiales. Les sociétés comprises dans le périmètre clôturent leur exercice ou procèdent à un arrêté au 31 décembre de chaque année.

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux comptes des filiales dont le Groupe détient le contrôle. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir sur une entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient. Selon la méthode de l'intégration globale, les soldes et transactions intragroupes sont éliminés. Les comptes des sociétés associées, pour lesquelles le groupe ne détient pas le contrôle mais sur lesquelles il exerce une influence notable, sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence.

Note 1. — Principes comptables généraux

1.1 — Impact des nouvelles normes comptables

L'application sur la période des nouvelles normes et interprétations suivantes n'ont pas eu d'effet significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2020 :

- amendement d'IFRS 16 - Covid-19 - Contrats de location ;
- amendement d'IFRS 3 - Regroupements d'entreprises ;
- amendement d'IFRS 9, IAS 39 and IFRS 7 - Taux d'intérêt de référence ;
- amendement d'IAS 1 and IAS 8 - Définition du terme « significatif » ;
- amendements aux références du cadre conceptuel en normes IFRS.

Le Groupe n'a pas appliqué les normes et interprétations suivantes dont l'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2020 :

- normes adoptées par l'Union européenne :
- ✓ amendement d'IFRS 4 - *Contrats d'assurance - Report IFRS 9* ;
- ✓ réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 2 (amendements d'IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16).
- normes non adoptées par l'Union européenne :
- ✓ IFRS 17 - et amendements - Contrats d'assurance ;

- ✓ amendements d'IAS 1 - Classification des passifs courants et non-courants - Report de la date d'entrée en vigueur ;
- ✓ amendements d'IFRS 3 - Regroupements d'une entreprise ;
- ✓ amendements d'IAS 16 - Immobilisations corporelles.

A ce stade de l'analyse, le Groupe n'attend aucun impact matériel des normes non applicables au 31 décembre 2020 sur ses états financiers consolidés.

Application de l'amendement IFRS 16 Covid-19- Contrats de location

Le 28 mai 2020, l'IASB a publié Covid-19- Contrats de location - amendement à IFRS 16 - Contrats de location. Cet amendement permet aux preneurs de ne pas appliquer les directives d'IFRS 16 sur la comptabilisation des modifications de contrats pour les concessions de loyers accordées par les bailleurs et résultant directement de la pandémie de Covid-19. Conformément à l'expédient pratique autorisé par l'amendement, IGE+XAO a choisi, pour les concessions remplissant les critères de l'amendement, de ne pas évaluer si une concession de loyer accordée par un bailleur dans le cadre de la Covid-19 est une modification de bail. La modification s'applique aux périodes à compter du 1^{er} janvier 2020. Cet amendement n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Décision de l'IFRS IC de novembre 2019 sur la durée de la location et la durée d'utilité des aménagements non amovibles

La décision IFRIC de novembre 2019 est appliquée par le Groupe à fin décembre 2020 avec un effet rétroactif. À cette fin, la durée d'utilité résiduelle des aménagements non amovibles a été comparée au cas par cas à la durée définie pour IFRS 16. De plus, le Groupe a examiné les contrats classés comme contrats de location à court terme car considérés comme non exécutoires au-delà de 12 mois afin de s'assurer que la durée IFRS 16 retenue était bien la plus probable. L'impact total de ces corrections n'est pas significatif pour IGE+XAO.

Les autres principes et méthodes comptables adoptés dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2020 sont identiques à ceux utilisés dans les états financiers consolidés établis au 31 décembre 2019.

1.2 — Périmètre de consolidation

Raison sociale	Forme	Siren	Capital (monnaie locale)	Siège	% de contrôle	% d'intérêt	(1)
IGE+XAO au 31 décembre 2020							
In France							
IGE+XAO	SA	338 514 987	5021866,85 EUR	Colomiers (31)	Société mère	Société mère	IG
IGE	SA	339 737 006	4 619 327 EUR	Colomiers (31)	99,10%	99,10%	IG
EHMS	SAS	492 213 384	430 000 EUR	Colomiers (31)	50,00%	50,00%	MEE
S2E Consulting	SAS	494 083 496	100 000 EUR	Blagnac (31)	49,90%	49,90%	MEE
PROSYST	SAS	433 683 216	1 006 490 EUR	Templemars (59)	80,00%	80,00%	IG
IGE+XAO Allemagne*	GmbH	--	25 000 EUR	Mönchengladbach (Allemagne)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Balkan	SARL	--	438 174 BGN	Sofia (Bulgarie)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Belgium	SRL	--	18 600 EUR	Bruxelles (Belgique)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Do Brasil	Ltda	--	600 000 BRL	San Jose de Campos (Brésil)	100,00%	100,00%	IG
CAE Development	ApS	--	125 000 DKK	Birkerød (Danemark)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Chine**	Ltd.	--	100 000 USD	Nanjing (Chine)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Grèce****	IKE	--	50 000 EUR	Thessalonique (Grèce)	99,00%	99,00%	IG

IGE+XAO Iberica	SL	--	3 005 EUR	Madrid (Espagne)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO India	Private Ltd	--	100 000 INR	Bangalore (Indie)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Italie	SRL	--	36 400 EUR	Bergamo (Italie)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Madagascar	SARL	--	50 000 000MGA	Antananarivo (Madagascar)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Maroc	SARL	--	400 000 MAD	Casablanca (Maroc)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Netherlands	BV	--	18 151 €	Hoensbroek (Pays-Bas)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Nordic	A/S	--	500 000 DKK	Birkerød (Danemark)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO North America	Ltd	--	100 CAD	Montréal (Canada)	99,90%	99,90%	IG
IGE+XAO Pologne	Ltd	--	1 100 000 PLN	Cracovie (Pologne)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Switzerland	GmbH	--	20 000 CHF	Biel/Bienne (Suisse)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Tunisie	SARL	--	20 000 TND	Tunis (Tunisie)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Turquie***	Ltd	--	60 000 TRY	Istanbul (Turquie)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO UK	Ltd	--	100 GBP	Croft (Angleterre)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO USA	Inc	--	10 USD	Dover (USA)	100,00%	100,00%	IG

(1) IG : Intégration Globale

* I.G.E + X.A.O. Software Vertriebs GmbH

**IGE+XAO Nanjing Ige Xao Electric Design Software Co. Ltd.

*** IGE-XAO Yazilim Dagitim Limited Şirketi

**** IGE+XAO Hellas IKE (IGE+XAO ΕΛΛΑΣ ΙΚΕ)

1.3 — Estimations de la Direction du Groupe

L'établissement des comptes consolidés, conformément au référentiel IFRS, exige que la Direction du Groupe retienne des hypothèses et fasse des estimations qui ont une incidence sur la valorisation des actifs et des passifs, sur les montants portés en produits et charges au cours de l'exercice ainsi que sur l'information financière relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date d'établissement des comptes consolidés. Ces estimations sont effectuées sur la base des informations disponibles à la date d'établissement des états financiers. Les domaines pour lesquels les hypothèses et estimations sont significatives au regard des états financiers du Groupe incluent principalement l'estimation de la valeur recouvrable du goodwill, la détermination de la juste valeur et de la durée d'utilité des actifs incorporels acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises, l'évaluation de la recouvrabilité des actifs d'impôts différés. Les résultats réels de ces transactions peuvent être différents de ceux issus des estimations de la Direction du Groupe.

1.4 — Conversion des comptes exprimés en devises

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères de la Société est généralement la monnaie locale des pays dans lesquels elles sont implantées. La conversion en euros des états financiers des filiales libellés en monnaie locale est effectuée pour les comptes de bilan au taux de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change en vigueur aux dates de transactions ou, en pratique, à un cours qui s'en approche et qui correspond, sauf en cas de fluctuations importantes des cours, au cours moyen de la période clôturée. Les ajustements liés à la conversion sont enregistrés sur une ligne distincte dans les capitaux propres. Les résultats de change latents ou réalisés qui proviennent d'opérations libellées dans des devises étrangères autres que la monnaie fonctionnelle sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Note 2. — Éléments relatifs à l'exploitation

Principes comptables

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les biens financés par des contrats de location sont comptabilisés à l'actif du bilan en Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location. La dette correspondante est inscrite au passif en Dettes financières de location.

Les composantes d'une immobilisation sont comptabilisées séparément lorsque leurs durées d'utilité estimées et donc leurs durées d'amortissement sont significativement différentes.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire, sur les durées d'utilité suivantes: 4 ans pour le matériel, 10 ans pour le mobilier et les agencements, 20 ans pour les constructions.

Les aménagements sont amortis sur la plus courte durée de vie de l'actif ou la durée restante du contrat de location.

Les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus.

Droits d'utilisation

Les contrats de location qui confèrent au preneur le contrôle de l'utilisation d'un actif identifié pour une période donnée en échange d'une contrepartie, entrent dans le champ d'application de la norme IFRS16.

Les sociétés locataires reconnaissent à l'actif du bilan, sous la forme d'un droit d'utilisation en contrepartie d'une dette de loyer, tous les contrats de location quelle que soit leur nature, location simple ou location financement.

Le droit d'utilisation déterminé à l'origine comprend la dette de location initiale, les coûts directs initiaux et les éventuelles obligations de rénover l'actif, diminués des avantages accordés par le bailleur. Les droits d'utilisation sont amortis sur la durée du contrat. Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel et les charges d'intérêts dans le résultat financier. Dans le tableau de flux de trésorerie, le remboursement du principal de l'obligation locative et les intérêts payés sont présentés dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement.

Actifs au titre du droit d'utilisation :

Les actifs inscrits en immobilisations corporelles liés aux droits d'utilisation représentent essentiellement le droit d'utilisation des bureaux qui abritent les activités opérationnelles du Groupe ainsi que les véhicules de société. Le passif afférent est inscrit en dettes financières au bilan. Il se rapporte aux dettes de loyers à plus et moins d'un an.

Le Groupe comptabilise les actifs liés au droit d'utilisation à la date de début du contrat de location (c'est-à-dire la date à laquelle l'actif sous-jacent est disponible). Le coût des actifs liés au droit d'utilisation comprend le montant des passifs liés aux contrats de location, des coûts directs initiaux engagés et des paiements de location versés à la date de prise d'effet ou avant, moins les incitations à la location reçues. Ils sont reconnus au sein des immobilisations corporelles, à l'actif du bilan.

À moins que le Groupe ne soit raisonnablement certain de devenir propriétaire de l'actif loué à la fin de la durée du contrat de location, les actifs de droit d'utilisation comptabilisés sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée de vie utile estimée de l'actif sous-jacent et la durée du contrat de location. Les actifs liés au droit d'utilisation sont sujets à dépréciation.

La durée des contrats du Groupe varie selon les zones géographiques. Les contrats immobiliers présentent des durées variables en fonction des pays et des réglementations locales. Les véhicules sont généralement l'objet de contrats entre 3 et 6 ans. Dans certaines zones géographiques, les contrats immobiliers du Groupe offrent des options unilatérales de résiliation de contrats (notamment en France avec les baux commerciaux dits 3-6-9). En application de la recommandation de l'IFRIC, selon une analyse au cas par cas et sur la base de l'expérience et de la stratégie de la direction du Groupe, la Direction financière détermine la durée la plus probable pour effectuer les calculs. La durée choisie est en général la durée exécutoire des contrats immobiliers.

Les créances Clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale, qui correspond à leur juste valeur.

Provision pour dépréciation des comptes clients

La provision pour dépréciation des comptes clients reflète la meilleure estimation par le Groupe du risque inhérent à l'actif concerné. La provision est déterminée en prenant en compte d'une part l'historique des difficultés financières du débiteur, d'autre part le niveau de pertes attendues du portefeuille clients établi en fonction des statistiques passées dès l'initiation de la créance, l'analyse statistique des pertes par pays, la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus ainsi que l'ensemble des autres éléments probants disponibles.

Provision pour risques et charges

Les sociétés du Groupe sont impliquées dans des litiges généralement liés à leurs activités courantes. Il est parfois difficile d'évaluer le risque inhérent à ces litiges et procédures judiciaires qui restera à la charge des sociétés. Une provision est comptabilisée en tant que passif lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, dont le montant peut être estimé de manière fiable, sera nécessaire pour éteindre les obligations actuelles (légales, contractuelles ou implicites) du Groupe résultant d'événements passés. Si le montant ne peut être estimé de manière suffisamment fiable ou s'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation, les passifs éventuels correspondants sont présentés dans les notes aux comptes consolidés.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'IGE+XAO provient d'une part des licences d'utilisation de logiciels vendues seules, des contrats à renouvellement périodique incluant des services de maintenance seuls - mises à jour et support technique – et des contrats de services incluant des droits d'utilisation et des services de maintenance et d'autre part d'autres ventes de services correspondant aux développements de fonctionnalités supplémentaires sur les produits standards, à des prestations de services ponctuelles (formation, support technique et autres) ainsi qu'à des ventes de droits d'utilisation sur base de données. Le chiffre d'affaires est présenté net des impôts et taxes collectés auprès des clients et reversés aux autorités gouvernementales.

Les licences commercialisées sont des licences fonctionnelles. Elles ne répondent pas à au moins un des trois critères caractérisant une licence dynamique au sens de la norme IFRS15. Elles donnent au client le droit d'utiliser la propriété intellectuelle des logiciels à la date d'attribution de la licence. Elles correspondent à des licences statiques. Vendues seules, leur chiffre d'affaires est reconnu à la date de transfert des codes d'activation au client.

Le chiffre d'affaires issu des prestations de maintenance correspond aux redevances associées à la vente des mises à jour périodiques des produits lorsqu'elles sont disponibles ainsi qu'à la mise à disposition du client d'un service d'assistance technique. L'interdépendance des promesses conduit à reconnaître une obligation de performance unique de type stand-by et un revenu unique du contrat.

Les contrats de location à éléments multiples associent licence et services de maintenance. On distingue les contrats au sein desquels la licence et la prestation de maintenance sont identifiées de façon séparée distinctes et pour lesquels les services de maintenance peuvent être exclus sur option du client pour être souscrits ou pas dans un contrat optionnel distinct et les contrats au sein desquels la licence et la prestation de maintenance constituent un contrat unique portant un prix de vente unique. Dans ce dernier cas, le client n'a pas l'option de refuser un des services offerts dans le contrat à éléments multiples, il commande un service unique. L'interdépendance des promesses conduit alors à reconnaître une obligation de performance unique de type stand-by et un revenu unique du contrat.

Les contrats de maintenance et les contrats de location à éléments multiples peuvent être renouvelés par le client par tacite reconduction ou par nouvelle commande au terme de chaque durée fixée initialement, soit en général 12 mois. Les chiffres d'affaires des contrats de maintenance sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat Les chiffres d'affaires des contrats à

éléments multiples sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat lorsque les éléments sont considérés comme interdépendants et selon la nature des deux obligations de performance distinctes du contrat (licence et services de maintenance) dans le cas contraire.

Les contrats de maintenance et les contrats à éléments multiples sont payés par les clients en général en début de période contractuelle.

Le chiffre d'affaires issu des ventes de développement de fonctionnalités effectuées à la demande du client sur des produits standards est comptabilisé à l'avancement, sur la base des récapitulatifs d'activités.

Le chiffre d'affaires des prestations de services et autres comprend principalement des honoraires de conseil, d'assistance technique et de formation. Le chiffre d'affaires de ces services est comptabilisé lorsque les services sont rendus, le client bénéficiant des avantages au fur et à mesure de la performance du Groupe.

Le chiffre d'affaires des prestations qui donnent droit d'utiliser des données est comptabilisé à la date de transfert des codes d'accès au client.

Résultat opérationnel

Il se calcule à partir du résultat d'exploitation et intègre les autres produits et charges tels que les résultats sur cessions des immobilisations corporelles et incorporelles, les dépréciations d'actifs ainsi que les éléments relatifs à des produits et charges opérationnels bien identifiés, non récurrents.

2.1 — Immobilisations corporelles

Les mouvements des immobilisations corporelles au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'analysent comme suit :

Immobilisations corporelles (en milliers d'euros)	Constructions	Droits d'utilisation relatifs aux contrat de location	Installations techniques, matériel et outillage	Autres Immobilisations corporelles	Total
Valeurs nettes au 31 décembre 2018	173	--	145	1 213	1 531
Acquisitions	2	--	112	271	385
Variation de périmètre	--	--	--	--	--
Cessions	--	--	(95)	(55)	(150)
Dotation de la période	(19)	(926)	(79)	(282)	(1 306)
Reprise de la période	--	--	94	43	137
Reclassements	(3)	3 319	2	1	3 319
Effet de conversion	2	--	2	3	7
Valeurs nettes au 31 décembre 2019	155	2 393	181	1 194	3 923
Acquisitions	--	437	75	166	678
Variation de périmètre	--	--	--	--	--
Cessions	--	--	(20)	(587)	(607)
Dotation de la période	(20)	(913)	(88)	(340)	(1 361)
Reprise de la période	--	--	20	587	607
Reclassements	--	(37)	38	--	1
Effet de conversion	--	(12)	(7)	(1)	(20)
Valeurs nettes au 31 décembre 2020	135	1 868	199	1 019	3 221

Les autres immobilisations corporelles correspondent principalement au parc informatique du Groupe.

Les droits d'utilisation au 31 décembre 2020 se présentent ainsi :

Droits d'utilisation	Constructions	Autres immobilisations corporelles	Total
----------------------	---------------	---------------------------------------	-------

Acquisitions	--	--	--
Variation de périmètre	--	--	--
Cessions	--	--	--
Dotations de la période	(663)	(263)	(926)
Reprise de la période	--	--	--
Reclassement d'ouverture	2 732	587	3 319
Effet de conversion	--	--	--
Valeurs nettes au 31 décembre 2019	2 069	324	2 393
Acquisitions	144	293	437
Variation de périmètre	--	--	--
Cessions	--	--	--
Dotations de la période	(603)	(310)	(913)
Reprise de la période	--	--	--
Reclassements	(149)	112	(37)
Effet de conversion	(4)	(8)	(12)
Valeurs nettes au 31 décembre 2020	1 457	411	1 868

2.2 — Clients et comptes rattachés

Le poste Clients et comptes rattachés se présente de la façon suivante :

Clients et comptes rattachés (en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Clients et comptes rattachés bruts	8 845	8 005
Provision pour dépréciation	(753)	(709)
Clients et comptes rattachés nets	8 092	7 296

La provision pour dépréciation clients évolue de la façon suivante sur la période :

Provision pour dépréciation (en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Provision à la date d'ouverture	709	460
Dotations de la période	221	101
Reprises utilisées en cours de période	(135)	(191)
Reprises non utilisées en cours de période	(33)	(19)
Reclassements	(6)	--
Variation de change	(3)	1
Provision à la date de clôture	753	709

Les créances clients ont une échéance inférieure à un an. Les dépréciations des créances commerciales tiennent compte du niveau de pertes attendues du portefeuille client dès l'initiation de la créance. Le Groupe ne recourt pas à une couverture d'assurance sur ses filiales. Le niveau de provisionnement s'établit à 8,5% des créances brutes à fin 2020.

2.3 — Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit:

Autres actifs courants (en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Stock et en-cours	157	154
Avances et acomptes	18	52
Créances sociales	31	23
Créances fiscales hors IS	734	360
Charges constatées d'avance	460	470
Autres	96	54
Total	1 496	1 113

2.4 — Autres passifs non courants

Ce poste s'analyse comme suit :

Autres passifs non courants (en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Provision pour litiges	250	290
Autres provisions	154	114
Total	404	404

La Direction d'IGE+XAO, après consultation de ses avocats et conseillers, estime, compte tenu de la situation des faits à ce jour, que le règlement de ces litiges n'aura pas d'incidence significative sur la situation financière et le résultat des opérations du Groupe, autre que celle déjà enregistrée au 31 décembre 2020 sous forme de provision.

Les variations de provision de la période s'analysent comme suit :

	(en milliers d'euros)
Provision au 31 décembre 2018	400
Dotations	44
Reprises utilisées	--
Reprises non utilisées	(40)
Transfert	--
Variation de change	--
Provision au 31 décembre 2019	404
Dotations	150
Reprises utilisées	--
Reprises non utilisées	(150)
Transfert	--
Variation de change	--
Provision au 31 décembre 2020	404

2.5 — Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance inclus dans les passifs courants s'élèvent à 8,5 M€ au 31 décembre 2020, 6,9 M€ au 31 décembre 2019 et 6,5 M€ au 31 décembre 2018. Ils correspondent à la part des contrats de maintenance non encore reconnue en chiffre d'affaires.

2.6 — Chiffre d'affaires par zone géographique et par type de ventes

La présentation du chiffre d'affaires par zone géographique et par type de ventes a été reconsidérée en fonction de l'évolution des modes de vente. Les prestations de développement ont été reclassées en Autres services. Les ventes de contrats de maintenance et de contrats à éléments multiples sont présentées sur la ligne Contrats récurrents.

31 décembre 2020 12 mois (en milliers d'euros)	France	Europe	Amérique	Asie et autres	Total
Logiciels	3 492	3 056	240	586	7 374
Contrats récurrents	12 454	5 199	286	127	18 066
Formation et autres services	5 969	1 168	48	51	7 236
Total	21 915	9 423	574	764	32 676

31 décembre 2019 12 mois (en milliers d'euros)	France	Europe	Amérique	Asie et autres	Total
Logiciels	4 050	3 251	166	694	8 161
Contrats récurrents	11 857	4 880	316	112	17 165
Formation et autres services	7 108	1 315	34	150	8 607
Total	23 015	9 446	516	956	33 933

La répartition du chiffre d'affaires détaillée ci-avant n'est pas liée à la notion de segment d'activité telle que décrite dans la note 2.7.

Le chiffre d'affaires est présenté en fonction de la zone géographique dans laquelle est située l'unité opérationnelle du Groupe qui enregistre la transaction et non pas en fonction de la zone géographique du client utilisateur final. Ainsi, le chiffre d'affaires des zones Amérique et Asie n'est pas pleinement représentatif de l'activité des sociétés du Groupe sur ces continents, qui est dans les faits plus élevée.

Le chiffre d'affaires logiciels se compose des revenus issus des licences vendues seules et des mises à jour de produits non couverts par des services de maintenance.

Le chiffre d'affaires des Contrats récurrents se compose des revenus des contrats de maintenance et des revenus des contrats à éléments multiples.

2.7 — Informations sectorielles

Le Groupe, spécialisé dans l'édition de logiciels, dispose d'un seul métier : il conçoit, produit, commercialise et assure la maintenance d'un ensemble de logiciels de Conception Assistée par Ordinateur. En conséquence, la Société reconnaît dans ses comptes consolidés un unique secteur d'activité. Il correspond à celui pour lequel des informations financières isolées sont disponibles et pour lequel les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par la Direction de la Société en vue d'évaluer sa performance et de décider de l'affectation des ressources.

La répartition géographique des données financières de la Société a été établie en fonction du lieu d'implantation des sociétés consolidées et se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	Zones géographiques	31 décembre 2020 12 mois	31 décembre 2019 12 mois
Chiffre d'affaires consolidé	Sociétés françaises	21 915	23 039
Chiffre d'affaires consolidé	Sociétés étrangères	10 761	10 894
Chiffre d'affaires consolidé total	Groupe	32 676	33 933
Résultat opérationnel courant contributif	Sociétés françaises	6 582	6 353
Résultat opérationnel courant contributif	Sociétés étrangères	4 014	3 424
Résultat opérationnel courant contributif	Groupe	10 596	9 777

(en milliers d'euros)	Zones Géographiques	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Actifs non courants sectoriels	Sociétés françaises	5 645	6 068
Actifs non courants sectoriels	Sociétés étrangères	2 686	2 802
Actifs non courants sectoriels consolidés	Groupe	8 331	8 870

(en milliers d'euros)	Zones géographiques	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Investissements	Sociétés françaises	674	596
Investissements	Sociétés étrangères	193	287
Investissements	Groupe	867	883
Dotation aux amortissements et provisions	Sociétés françaises	1 354	1 032
Dotation aux amortissements et provisions	Sociétés étrangères	371	229
Dotation aux amortissements	Groupe	1 725	1 261

2.8 — Produits d'exploitation

Le produit généré par le Crédit Impôt Recherche est comptabilisé dans le poste « Autres produits » du compte de résultat. Il est imputé en déduction de l'impôt sur les sociétés sur le plan fiscal. Il s'élève à 821 K€ en 2020 et 934 K€ en 2019.

Crédit Impôt recherche (en milliers d'euros)	31 décembre 2020 12 mois	31 décembre 2019 12 mois
Crédit impôt recherche	821	934
Total	821	934

Principes comptables

Les frais de recherche et de développement

Ils correspondent essentiellement aux frais relatifs au personnel, ingénieurs en majorité. Les frais de recherche et développement des logiciels pour lesquels une licence doit être délivrée ou qui doivent être commercialisés dans d'autres conditions sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés dès lors qu'ils ne remplissent pas les critères techniques et économiques permettant de les immobiliser. L'application de ce principe comptable conduit à l'enregistrement de ces coûts en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés, à l'exception des coûts liés à des projets identifiés faisant par ailleurs l'objet d'un financement par l'octroi d'avances remboursables ou de subventions d'exploitation qui sont alors immobilisés. La durée d'amortissement de ces frais de développement est alors de 4 ans. Les dépenses de recherche sont systématiquement maintenues en charge de la période. Elles s'élèvent à 25% du chiffre d'affaires.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition indépendamment des intérêts minoritaires. Le coût d'acquisition est évalué à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs éventuels à la date d'acquisition. L'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part dans l'actif net réévalué constitue l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition est comptabilisé :

- lorsqu'il est négatif, en résultat,
- lorsqu'il est positif, à l'actif du bilan, dans la rubrique écarts d'acquisition lorsque la société acquise est intégrée globalement ou dans la rubrique titres mis en équivalence lorsque la société acquise est mise en équivalence.

Les écarts d'acquisition peuvent être corrigés dans les 12 mois qui suivent la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et passifs acquis. Le dernier regroupement d'entreprise a eu lieu en 2014 et a été comptabilisé selon la méthode de l'acquisition telle que définie par la norme IFRS 3 révisée entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

Perte de valeur et valeurs recouvrables des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et des actifs corporels

Conformément à la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs - le Groupe procède à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs long terme selon le processus suivant :

- Pour les actifs corporels et incorporels amortissables, le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Les éléments défavorables peuvent résulter entre autres d'une baisse du chiffre d'affaires ou du résultat opérationnel réalisés par rapport aux prévisions ou d'une hausse des taux d'intérêt du marché.
- Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable y compris les écarts d'acquisition à la valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée entre le prix de vente diminué du coût de cession et la valeur d'utilité pour les actifs incorporels non amortis et les écarts d'acquisition,

Les tests de dépréciation sont effectués au minimum une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Ils sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGTs) auxquelles ces actifs sont affectés. L'UGT est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif testé et qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les actifs sont alloués aux UGTs au niveau le plus fin en fonction des activités auxquelles ils appartiennent. L'affectation aux UGTs est cohérente avec la manière dont le management du Groupe suit la performance des opérations. Les UGTs correspondent chez IGE+XAO aux entités juridiques du Groupe.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par les actifs testés. Ces flux de trésorerie futurs résultent des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe, traduites dans des projections n'excédant généralement pas cinq ans, puis extrapolées sur la base d'un taux de croissance à l'infini. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC) du Groupe à la date d'évaluation. Le CMPC est de 10,18% au 31 décembre 2020 (12,97% au 31 décembre 2019). Il a été déterminé à partir (i) d'un taux d'intérêt long terme de 0,15% correspondant au taux des OAT à échéance 10 ans, (ii) d'une prime sur rendement attendue déterminée par référence aux statistiques Bloomberg et d'une (iii) une prime de risque complémentaire eu égard à la structure des actifs testés (filiales de distribution dépendantes). Le taux de croissance à l'infini est égal à 1,5% et n'a pas évolué par rapport à l'exercice précédent.

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable à hauteur de l'excédent de sa valeur comptable par rapport à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et le prix de vente diminué du coût de cession. Lorsque l'UGT testée comporte un écart d'acquisition, la dépréciation est prioritairement déduite de ce dernier.

Les tests de dépréciation consistent à s'assurer que les valeurs recouvrables des immobilisations corporelles, incorporelles et des unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés sont au moins égales à leur valeur nette comptable. Dans le cas contraire, une dépréciation est constatée en résultat et la valeur nette comptable de l'actif est ramenée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle ou incorporelle est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, diminuée des coûts de cession, et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie correspond à sa valeur d'utilité. Chaque société du périmètre de consolidation constitue une unité génératrice de trésorerie car c'est le plus petit ensemble ayant des entrées et sorties de trésorerie indépendantes et cernables.

La valeur d'utilité est calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés, avec un taux d'actualisation après impôts 10,33% (12,93% au 31 décembre 2019) et un taux de croissance long terme de 1,5% (1,5% au 31 décembre 2019). Le taux d'actualisation retenu est calculé selon la même méthode exercice après exercice. Les flux après impôts sont projetés sur une durée n'excédant pas 5 ans et la méthode tient compte d'une valeur terminale. Ces flux de trésorerie futurs résultent des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction.

Lorsqu'une unité génératrice de trésorerie doit être dépréciée, la dépréciation est d'abord imputée sur l'écart d'acquisition, puis, le cas échéant, sur les autres actifs de l'unité génératrice de trésorerie au prorata de leur valeur nette comptable. Les dépréciations peuvent être reprises à l'exception de celles relatives aux écarts d'acquisition.

Autres immobilisations incorporelles

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles correspondent principalement à des relations clients, des marques et des logiciels acquis. Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties selon le mode linéaire sur leurs durées d'utilisation estimées (de 1 à 5 ans). Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée de vie est considérée comme indéfinie.

3.1 — Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition s'analysent comme suit :

Ecarts d'acquisition (en milliers d'euros)	IGE SA	IGE+XAO Netherlands	CAE Development	IGE+XAO Nordic	PROSYST	Autres	Total
Valeurs nettes au 31 décembre 18	462	111	231	1 279	676	18	2 777
Acquisitions	--	--	--	--	--	--	--
Dépréciation de la période	--	--	--	--	--	--	--
Effet de conversion	--	--	--	--	--	--	--
Valeurs nettes au 31 décembre 19	462	111	231	1 279	676	18	2 777
Acquisitions	--	--	--	--	--	--	--
Dépréciation de la période	--	--	--	--	--	--	--
Effet de conversion	--	--	--	--	--	--	--
Valeurs nettes au 31 décembre 20	462	111	231	1 279	676	18	2 777

Les tests de dépréciation réalisés sur les Unités Génératrices de Trésorerie constituées par les filiales Prosynt (France) et IGE+XAO Nordic (Danemark) n'ont pas donné lieu à constatation de perte de valeur au 31 décembre 2020.

La Direction a établi les prévisions de cash-flow en se fondant sur l'expérience passée ainsi que des hypothèses d'évolution des ventes fondées sur les niveaux d'activité attendus, l'évaluation du chiffre d'affaires récurrent et sur des hypothèses raisonnables d'obtention de contrats pour Proyst.

Les simulations faites à la même date et portant successivement sur les effets de la hausse du taux d'actualisation de 1%, de la baisse du taux de croissance à l'infini de 1% ainsi que de la baisse d'un point du taux de marge des business plans des deux Unités Génératrices de Trésorerie testées du Groupe n'ont pas mis en évidence de risque de perte de valeur.

3.2 — Autres immobilisations incorporelles

Les mouvements des immobilisations incorporelles au cours de la période close le 31 décembre 2020 s'analysent comme suit :

Autres immobilisations incorporelles (en milliers d'euros)	Relations clients contractuelles	Frais de recherche et de développement	Licences, logiciels, marques	Immobilisations incorporelles en cours	Total
Valeurs nettes au 31 décembre 2018	248	--	42	520	810
Acquisitions	--	--	70	254	324
Variation de périmètre	(22)	--	(3)	--	(25)
Cessions	--	--	--	--	--
Reprise de la période	--	--	--	--	--
Dotation de la période	--	--	(107)	--	(107)
Reclassement	--	--	506	(506)	--
Effet de conversion	--	--	1	1	1
Valeurs nettes au 31 décembre 2019	226	--	509	269	1 004
Acquisitions	--	--	31	131	162
Variation de périmètre	--	--	--	--	--
Cessions	--	--	--	--	--
Reprise de la période	--	--	--	--	--
Dotation de la période	--	--	(143)	--	(143)
Reclassement	--	--	29	(29)	--
Effet de conversion	1	--	(1)	--	--
Valeurs nettes au 31 décembre 2020	227	--	425	371	1 023

Les immobilisations incorporelles en cours correspondent principalement au nouveau système de gestion en cours de définition en 2020 (cf. Evénements post-clôture).

Note 4. — Eléments relatifs aux titres

Principes comptables – Les titres mis en équivalence font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'il existe des indications objectives de perte de valeur durable.

Une dépréciation est comptabilisée si la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable, la valeur recouvrable étant la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité, telle que définie au paragraphe précédent, et la juste valeur nette des coûts de transaction.

Les comptes des sociétés mis en équivalence s'analysent comme suit :

Société mise en équivalence (en milliers d'euros)	31 décembre 2020 12 mois	31 décembre 2019 12 mois
EHMS SAS		
% de détention IGE+XAO	50%	50%
Total actif	289	200
Chiffre d'affaires	1 109	1 104
Résultat net	94	62
S2E Consulting		
% de détention IGE+XAO	50%	50%
Total actif	169	182
Chiffre d'affaires	--	22
Résultat net	(4)	(3)

Note 5. — Capital social et résultat par action

Principes comptables

Actions auto-détenues

Les actions auto-détenues sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la période par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de la période par le nombre moyen pondéré d'actions après annulation des actions propres.

5.1 — Capital social

Le capital social est constitué de 1 304 381 actions de valeur nominale de 3,85 euros. La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le Conseil d'Administration prête attention au rendement des capitaux propres et veille également au niveau du dividende versé aux porteurs d'actions ordinaires.

5.2 — Actions auto-détenues

Le nombre d'actions auto-détenues au 31 décembre 2020 s'élève à 4 434 actions IGE+XAO dont 2 366 actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité et 2 068 actions répondant à l'objectif d'annulation. L'activité du contrat de liquidité est suspendue jusqu'au 31 décembre 2021.

La valeur des actions portées en diminution des capitaux propres s'élève respectivement à 558 K€ au 31 décembre 2020 et 300 K€ au 31 décembre 2019. Les variations sur les exercices précédents proviennent de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions, des mouvements au sein du contrat de liquidité et de la réalisation de deux réductions de capital successives.

5.3 — Résultat net et résultat dilué par action

Le tableau ci-dessous présente les informations sur les résultats et le nombre d'actions utilisées pour le calcul des résultats par action :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Résultat net – porteurs de capitaux propres de la société mère (en milliers d'euros)	7 984	6 902
Nombre moyen pondéré d'actions	1 304 381	1 330 449
Résultat net par action en EUR	6,12	5,19
Nombre moyen pondéré d'actions après déduction des actions propres	1 300 379	1 302 015
Résultat net de base par action en EUR	6,14	5,30
Résultat dilué par action	6,14	5,30

Note 6. — Actifs et passifs financiers – Coût de l'endettement

Principes comptables

Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres de participation et les prêts et créances financiers qui ont une échéance supérieure à douze mois. En conséquence, ils sont valorisés à leur juste valeur et les pertes et gains latents sont enregistrés directement en capitaux propres en Autres éléments du résultat global.

Leur juste valeur est déterminée sur la base soit du cours de Bourse à la date de clôture pour les titres cotés soit à leur coût d'acquisition. Lorsque la perte latente enregistrée en capitaux propres est représentative d'une baisse significative ou prolongée, alors son montant est comptabilisé en résultat.

A la clôture de chaque exercice, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives des pertes de valeur de ces actifs.

Le Groupe n'utilise pas d'instrument financier dérivé, composés ou de couverture et ne recourt pas à des prêts ou emprunts, ni à des instruments de dé-comptabilisation.

Les prêts et créances financiers sont qualifiés d'actifs générés par l'activité. Ils sont évalués au coût amorti. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation dès qu'il existe une indication de perte de valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des liquidités en comptes bancaires ainsi que des placements en comptes à terme d'une durée variant de 2 mois à 60 mois. La rémunération est garantie à la souscription jusqu'à l'échéance du placement sauf en cas de remboursement anticipé. Dans ce dernier cas, il existe un préavis de 32 jours mais pas de pénalité de sortie. Les intérêts ne sont pas capitalisés, ils sont calculés par palier semestriel et payés in fine. Il n'y a pas de rémunération dans le cas où la durée du placement est inférieure à un mois.

Les découverts bancaires sont assimilés à un financement et sont présentés sur la ligne Emprunts et Dettes financières au Passif du bilan.

La valeur comptable des dépôts bancaires constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Emprunts et dettes financières

Ils sont évalués au coût amorti sur la base d'un taux d'intérêt effectif. Les emprunts et dettes financières à moyen et long terme sont présentés dans les Passifs non courants. Les emprunts et dettes financières court terme ainsi que la part remboursable à moins d'un an des emprunts et dettes financières à moyen et long terme sont présentés dans les Passifs courants.

Toute différence entre le montant enregistré et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt.

Dettes financières de location

À la date de début du contrat de location, le Groupe comptabilise les passifs au titre du contrat de location, évalués à la valeur actualisée des paiements de loyers à effectuer sur la durée du contrat de location. La valeur actualisée des paiements est calculée principalement à l'aide du taux d'emprunt marginal du pays de l'entité preneuse du contrat, à la date de début du contrat. Les paiements locatifs comprennent des paiements fixes (déduction faite des incitations locatives à recevoir), des paiements variables dépendant d'un indice ou d'un taux et des montants qui devraient être payés au titre des garanties de valeur résiduelle. Par ailleurs, la simplification consistant à ne pas séparer les composantes services n'a pas été retenue. Ainsi, seuls les loyers sont considérés dans les paiements locatifs. Les paiements de location comprennent également, le cas échéant, le prix d'exercice d'une option d'achat raisonnablement certaine d'être exercée par le Groupe et le paiement de pénalités pour la résiliation d'un contrat de location, si la durée du contrat de location tient compte du fait que le Groupe a exercé l'option de résiliation. Les paiements locatifs variables qui ne dépendent ni d'un indice ni d'un taux sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle survient l'événement ou la condition qui déclenche le paiement. Après la date de début du contrat, le montant des obligations locatives est augmenté afin de refléter l'accroissement des intérêts et réduit pour les paiements de location effectués.

En outre, la valeur comptable du passif des contrats de location est réévaluée en cas de réestimation ou modification du contrat (exemple : modification de la durée du contrat de location, modification des paiements de location, application d'une indexation annuelle...). L'obligation locative est comptabilisée au sein des autres passifs courants et des autres dettes long terme.

Coût de l'endettement

L'endettement financier net est constitué de l'ensemble des emprunts et dettes financières courants et non courants, diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Le coût de l'endettement financier net est constitué des charges et des produits générés par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période.

6.1 — Titres et autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'analysent comme suit :

Titres et autres actifs non courants (en milliers d'euros)	Dépôts et cautionnements	Titres	Avances remboursables – à recevoir	Total
Valeurs nettes au 31 décembre 2018	165	6	--	171
Acquisitions	27	--	--	--
Variation de périmètre	--	(4)	--	(4)
Remboursement	(16)	--	--	(16)
Dépréciation de la période	--	--	--	--
Reclassements	--	--	--	--
Effet de conversion	--	--	--	--
Valeurs nettes au 31 décembre 2019	176	2	--	178
Acquisitions	4	--	--	4
Variation de périmètre	--	--	--	--
Remboursement	(20)	--	--	(20)
Dépréciation de la période	--	--	--	--
Reclassements	--	--	--	--
Effet de conversion	--	--	--	--
Valeurs nettes au 31 décembre 2020	160	--	--	160

Le Groupe ne détient plus de participation sans exercer d'influence notable ou de contrôle dans les sociétés concernées.

6.2 — Dettes financières – Part à long terme

Elles se présentent de la façon suivante :

Dettes financières à long-terme (en milliers d'euros)	Emprunts	Dettes financières de location	Total
Total au 31 décembre 2018	209	--	209
Souscription	--	--	--
Reclassement d'ouverture	--	1 638	1 638
Transfert à court terme	(193)	--	(193)
Total au 31 décembre 2019	16	1 638	1 654
Souscription	--	405	405
Transfert à court terme	(16)	(924)	(940)
Reclassement	--	--	--
Ecart de change	--	(6)	(6)
Total au 31 décembre 2020	--	1 113	1 113

Dettes financières de location (en milliers d'euros)	Dettes financières de location	Total
Dette locative de 1 à 5 ans	1 023	1 023
Dette locative à plus de 5 ans	90	90
Total au 31 décembre 2020	1 113	1 113

6.3 — Dettes financières – Part à court terme

Dettes financières à court-terme Part à moins d'an (en milliers d'euros)	Emprunts	Dettes financières de location	Total
Total au 31 décembre 2018	--	--	--
Transfert long-terme	--	--	--
Reclassement d'ouverture	--	794	794
Remboursement	--	--	--
Total au 31 décembre 2019	0	794	794
Transfert long-terme	16	924	940
Remboursement	(16)	(878)	(894)
Reclassement	--	--	--
Ecart de change	--	(6)	(6)
Total au 31 décembre 2020	--	834	834

6.4 — Produits et charges financiers

Le détail des produits financiers nets est présenté ci-dessous :

Produits financiers nets (en milliers d'euros)	31 décembre 2020 12 mois	31 décembre 2019 12 mois
Coût de l'endettement financier net	(53)	25
Résultat net de change	6	(37)
Autres produits financiers	3	1
Charges financières – IFRS 16	--	(75)
Autres charges financières	(15)	(13)
Total	(59)	266

* dont charges financières de location : (61)

Note 7. — Instruments financiers

Principes comptables

Actualisation des créances, dettes et provisions – Les créances et dettes sont comptabilisées pour leurs montants actualisés lorsque leur échéance de règlement est supérieure à un an et que les effets de l'actualisation sont significatifs.

La provision relative au coût des départs à la retraite et prestations assimilées est actualisée suivant la norme IAS 19 « Avantages du personnel ».

Les autres provisions sont évaluées, de fait, en valeur actuelle.

Conformément aux prescriptions des normes IFRS, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

7.1 — Justes valeurs des actifs et passifs financiers

Le tableau suivant indique la juste valeur des actifs et passifs financiers ainsi que leur valeur comptable au bilan.

Justes valeurs (en milliers d'euros)	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Valeurs comptables	Justes valeurs	Valeurs comptables	Justes valeurs
Clients et comptes rattachés	8 845	8 845	8 005	8 005
Trésorerie et équivalents de trésorerie	49 198	49 198	39 802	39 802
Dettes financières – Part à long terme	1 241	1 241	1 654	1 654
Dettes fournisseurs	1 839	1 839	972	972

Les différentes catégories d'instruments financiers sont les actifs détenus jusqu'à échéance, les prêts et créances émis par l'entreprise et les autres passifs financiers.

7.2 — Actifs détenus jusqu'à échéance:

Le Groupe IGE+XAO n'en possède aucun.

7.3 — Créances clients échues et non dépréciées

Créances clients brutes (en milliers d'euros et en TTC)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Créances non échues	5 690	4 923
Créances échues et non dépréciées < 60j	1 854	1 697
Créances échues et non dépréciées > 60j	548	1 385
Créances échues et dépréciées	753	710
Total	8 845	8 005

7.4 — Prêts et créances émis par la Société:

Ils sont comptabilisés au coût amorti et peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe un indice de perte de valeur.

La sortie des comptes des actifs financiers est conditionnée au transfert des risques et avantages liés à l'actif, ainsi qu'au transfert de contrôle de l'actif.

Note 8. — Eléments relatifs à l'impôt sur les sociétés

8.1 — Impôts sur les résultats

Ils se présentent ainsi :

Charge d'impôt (en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	12 mois	12 mois
Impôts exigibles	2 687	2 585
Impôts différés	(121)	12
Crédit d'impôt	(18)	(11)
Charge d'impôt	2 548	2 586

8.2 — Charges d'impôts

La charge d'impôt attendue correspond au produit du résultat avant impôt par le taux normal d'imposition de chaque filiale.

Le taux théorique d'imposition résulte de la division du montant de la charge d'impôt attendue par le résultat consolidé avant impôt. En cas de variation du taux d'imposition par rapport au taux normal, l'impact est pris en compte sur la ligne « Différence de taux d'imposition ».

La charge globale d'impôts au 31 décembre 2020 s'élève à 2 548 K€. Elle se ventile de la manière suivante :

Charge d'impôt (en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	12 mois	12 mois
Résultat avant impôts (en base) *	9 745	8 743
Charge d'impôt du groupe	2 548	2 586
Charge d'impôt attendue (28,92%)	2 818	3 011
Ecart sur impôt	(270)	(424)
Filiales françaises		
Différence de taux d'imposition	11	(65)
Crédit d'impôts autres que le CIR	(8)	(10)
Activation déficits reportables	(8)	(109)
Ajustement d'imposition 2019	(111)	3
Différences permanentes sur :		
Provisions, charges et amortissements non déductibles	40	50
Variation de périmètre	--	--
Autres		
Filiales étrangères		
Différence de taux d'imposition	(186)	(361)
Sursis ou franchises d'imposition	--	15
Autres différences permanentes	(8)	53
Total	(270)	(424)

* hors impact du CIR traité comme subvention d'exploitation en IFRS

8.3 — Créances d'Impôt sur les sociétés au bilan

Elles se présentent comme suit :

Créances d'Impôt (en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Créances d'impôt à recevoir	2 116	2 188
Total	2 116	2 188

Les créances d'impôt à recevoir s'analysent comme suit (en milliers d'euros):

Créances d'Impôt (en milliers d'euros)	31 décembre 2020
Impôt français du au titre de l'exercice :	(1 829)
Acomptes versés :	1 699
CIR 2020 imputé sur l'impôt :	625
CIR 2016, 2018, 2019 et 2020 reportables :	868
CICE 2016, 2017 et 2018 reportables :	84
Retenues à la sources :	453
Autres crédits d'impôts France :	8
Autres crédits filiales étrangères	208
Total	2 116

8.4 — Impôts différés au bilan

Principes comptables – Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporaires, est probable. Les impôts différés sont déterminés en fonction des taux d'impôts et des réglementations fiscales qui ont été adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

Les impôts différés au bilan s'analysent comme suit au 31 décembre 2020 :

Impôts différés (en milliers d'euros)	Actif	Passif	Impôts différés nets
Passif	1 032	(60)	972

Impôts différés (en milliers d'euros)	Base	Taux	IDA (IDP)
Participation	688	28,92%	199
Relations clients contractuelles	228	22,00%	(50)
Provision retraite filiales françaises	1 642	25,46%	418
Provision retraite filiales étrangères	91	12,08%	11
Provision dépréciation statistique Clients	476	28,92%	156
Pertes (ID actifs sur pertes)	453	28,00%	127
Autres décalages social / fiscal France			19
Autres décalages social / fiscal Etranger			91
Total			972

Les impôts différés au bilan s'analysent comme suit au 31 décembre 2019 :

Impôts différés (en milliers d'euros)	Actif	Passif	Impôts différés nets
Passif	779	(64)	843

Impôts différés (en milliers d'euros)	Base	Taux	IDA (IDP)
Participation	595	34,43%	204
Relations clients contractuelles	228	22,00%	(50)
Provision retraite	1 535	25,60%	394
Provision retraite filiales étrangères	70	17,00%	12
Provision dépréciation Créances Clients IFRS 9	357	34,43 %	122
Pertes (ID actifs sur pertes)	260	31,50%	81
Autres décalages social / fiscal France			16
Autres décalages social / fiscal Etranger			64
Total			843

Note 9. — Effectifs, rémunérations et avantages au personnel

9.1 — Effectifs

Effectif Equivalent Temps Plein moyen sur l'exercice	31 décembre 2020	31 décembre 2019
France	129	129
Etranger	234	238
Total	363	367

* comprenant les sociétés dont le capital social est détenu à plus de 75% par IGE+XAO SA – hors effectif des sociétés dont les comptes sont intégrés par mise en équivalence

9.2 — Frais de personnel

Frais de personnel (en milliers d'euros)	31 décembre 2020 12 mois	31 décembre 2019 12 mois
France	7 892	9 065
Etranger	7 068	6 961
Total	14 960	16 026

Principes comptables – Les frais de personnel incluent les rémunérations, les salaires, les charges sociales et patronales, les charges de participation pour les sociétés françaises ainsi que les indemnités dues ou payées (congrés, retraite,...).

9.3 — Rémunérations des dirigeants

Les charges enregistrées au titre des rémunérations et autres avantages assimilés accordés aux membres du Comité de Direction et à ceux du Conseil d'Administration se présentent de la façon suivante:

Rémunérations et autres avantages assimilés (en euros)	31 décembre 2020 12 mois	31 décembre 2019 12 mois
Rémunérations brutes – partie fixe	186 360	186 360
Rémunérations brutes – partie variable	(1)	(1)
Avantages en nature	28 023	26 907
Rémunération des administrateurs	5 500	5 000
Stock-options	--	--
Total	219 883	218 267
Indemnités de départ en retraite	--	--

(1) Versées dans le cadre du Contrat de travail Schneider Electric

Le nombre de Dirigeants Administrateurs s'élève à un. Seuls les Administrateurs indépendants non membres du Comité de Direction perçoivent une rémunération d'administrateur ; ils sont au nombre de deux.

9.4 — Provision pour retraites

Principes comptables – Selon les usages et droits des pays, le Groupe est engagé dans des programmes de retraite d'aménagement de fin de carrière. Les obligations conventionnelles en France, en Pologne et en Bulgarie entrent dans le cadre de régimes à prestations définies.

La dette relative à l'engagement net de la société concernant les salariés est comptabilisée au passif du bilan en Provisions pour retraite et autres avantages. Pour déterminer la valeur actualisée de l'engagement de chaque régime de retraite, le Groupe utilise la méthode rétrospective qui consiste à projeter le salaire de fin de carrière selon la méthode des unités de crédit projetées. La valorisation des engagements est effectuée chaque année et tient compte de l'espérance de vie, de la mortalité ainsi que d'hypothèses portant sur l'évolution des salaires, du taux de rotation du personnel et l'âge de départ à la retraite. Les engagements ainsi déterminés sont ensuite ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêts des obligations à long terme et d'une durée correspondant à la durée estimée du régime évalué.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel en fin d'exercice correspondant à la somme des droits supplémentaires acquis par les salariés au cours de l'exercice ainsi que l'incidence des modifications éventuelles de régime sur les années antérieures ou l'incidence de nouveaux et de la charge ou produit d'intérêts. Les pertes et gains actuariels pour les régimes à prestations définies sont comptabilisés en capitaux propres.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
France	1 642	1 535
Etranger	92	70
Total	1 734	1 605

Les engagements de retraite des sociétés françaises (36% des effectifs du Groupe) reposent sur les hypothèses actuarielles suivantes :

Hypothèses en %	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Taux d'actualisation	0,75%	0,90%
Taux de progression des salaires	1,50%	1,50%

L'augmentation d'un point du taux de progression des salaires conduirait à une hausse des engagements de retraite des sociétés françaises de 222 mille euros soit 13,5%.

Une diminution du taux d'actualisation de 0,25% conduirait à une hausse des engagements de retraite des sociétés françaises de 53 mille euros soit 3,2%.

Les variations d'un exercice à l'autre s'analysent comme suit :

Analyse de la dette actuarielle (en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dette actuarielle en début de période :	1 535	1 343
Changement de périmètre	--	(12)
Coût normal	98	88
Intérêts sur la dette actuarielle	11	19
Amortissement du coût des services passés	--	--
Pertes et gains actuariels générés	(2)	97
Dette actuarielle en fin de période	1 642	1 535

Les engagements de retraite de la filiale polonaise (24% des effectifs du Groupe – 31 K€) ont été pris en compte en fonction des hypothèses actuarielles suivantes :

- ✓ Taux d'actualisation : 1,4 %
- ✓ Taux de progression des salaires : 5%

Les engagements de retraite de la filiale bulgare (10% des effectifs du Groupe – 54 K€) ont été pris en compte en fonction des hypothèses actuarielles suivantes :

- ✓ Taux d'actualisation : 0,24%
- ✓ Taux de progression des salaires : 5%

Les engagements des autres sociétés étrangères du Groupe n'ont pas fait l'objet d'une constatation de provision car ils ne sont pas significatifs compte tenu du peu d'ancienneté du personnel des sociétés et de l'âge moyen des effectifs concernés.

Note 10. — Exposition aux risques de marché

10.1 — Risque de change

IGE+XAO exerce ses activités à l'international et peut être conduit à effectuer des opérations dans diverses devises étrangères. Toutefois, la devise de facturation est en grande majorité l'Euro. Les autres devises utilisées résultent essentiellement de l'activité des filiales situées hors de la zone Euro.

La position du Groupe au 31 décembre 2020 peut être analysée de la façon suivante :

En milliers	Zloty polonais	Leva bulgare	Couronne danoise	Dinar tunisien	Dirham marocain	Ariary malgache
	PLN	BLN	DKK	TND	MAD	MGA
Total Actif	9 804	1 913	16 630	743	3648	1 500
Total des dettes et provisions	1 453	237	3 923	478	2 384	0
Position nette avant gestion	8 351	1 676	12 707	265	1 264	1 500
Position hors bilan	--	--	--	--	--	--
Position nette après gestion	8 351	1 676	12 707	265	1 264	1 500
Taux clôture	0,2193	0,5113	0,1344	0,3038	0,0918	0,0002
Position nette globale en €	1 832	857	1 708	81	116	0
Impact en € d'une variation d'1 centime d'euros	84	17	127	3	13	15

En milliers	Dollar américain	Dollar canadien	Franc suisse	Livre sterling	Livre turque	Renminbi chinois
	USD	CAD	CHF	GBP	TKN	RMB
Total Actif	371	398	210	466	498	4846
Total des dettes et provisions	90	169	33	120	161	3 932
Position nette avant gestion	281	229	177	346	337	914
Position hors bilan	--	--	--	--	--	--
Position nette après gestion	281	229	177	346	337	914
Taux clôture	0,8149	0,6397	0,9258	1,1123	0,1097	0,1246
Position nette globale en €	229	146	164	384	37	114
Impact en K€ d'une variation d'1 centime d'euros	3	2	29	3	3	9

En milliers	Réal	Roupie
	Brésilien	indienne
	BRL	INR
Total Actif	642	12 496
Total des dettes et provisions	490	1 393
Position nette avant gestion	152	11 103
Position hors bilan	--	--
Position nette après gestion	152	11 103
Taux clôture	6,3735	89,6605
Position nette globale en €	970	995
Impact en K€ d'une variation d'1 centime d'euros	2	111

L'analyse des risques est présentée dans le rapport de gestion.

Le Groupe ne dispose pas de couverture de change pour l'instant mais pourra être conduit à contracter des couvertures si son exposition en devises venait à augmenter.

Les moyens mis en œuvre pour assurer la gestion du risque correspondent principalement à une surveillance régulière des cours de change ainsi qu'à une analyse régulière des risques avec la Direction.

La société d'exploitation française du Groupe IGE+XAO achète des prestations de production de logiciels et /ou des prestations de service aux sociétés polonaise, bulgare, danoise, chinoise, malgache, tunisienne, marocaine et brésilienne du Groupe et vend aux sociétés de commercialisation du Groupe des logiciels et des prestations de maintenance à des fins de distribution.

10.2 — Risque de taux

Le Groupe IGE+XAO n'est pas exposé à ce jour à des risques de taux.

Au 31 décembre 2020, le solde d'emprunt à plus d'un an est non significatif au sein des sociétés du Groupe. Les emprunts contractés dans le passé ont été faits en euros sur la base d'un taux fixe. IGE+XAO n'utilise pas d'instrument dérivé de taux.

10.3 — Risque sur équivalents de trésorerie

La politique du Groupe à ce jour est de rémunérer sa trésorerie avec une prise minimale de risques soit essentiellement par le biais de comptes terme (cf. note 6).

10.4 — Risque de crédit

Dans le cadre de son activité, le Groupe n'est pas susceptible d'octroyer de prêts. A la clôture, le Groupe n'a pas identifié de risque de crédit significatif sur ses actifs échus non provisionnés.

Par ailleurs, au niveau du risque clients, l'analyse suivante peut être faite :

- les grands comptes présentent peu de risque d'insolvabilité ;
- les clients de taille PME/PMI présentent un risque d'insolvabilité plus élevé, contrôlé par une cellule interne de recouvrement. Les risques identifiés relevés font l'objet de dépréciations.

10.5 — Risque de liquidité

L'endettement du Groupe auprès des établissements bancaires et financiers hors impact de l'IFRS 16 est nul au 31 décembre 2020) ; IGE +XAO dispose d'une solide situation de trésorerie qui permet de couvrir le cycle de financement de l'activité.

Les produits constatés d'avance portés en passifs non courants correspondent à l'impact de projets facturés, payés et sur lesquels IGE+XAO engage des travaux s'étendant sur plus de 12 mois après les dates de clôture.

Note 11. — Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan ont été identifiés par tout moyen en possession de la Société et de ses filiales. Au 31 décembre 2020, le Groupe ne relève pas d'engagement hors bilan significatif tel que défini par les normes comptables en vigueur.

Les engagements immobiliers et mobiliers des sociétés du Groupe ont été comptabilisés dans les comptes consolidés en application de la norme IFRS 16.

Note 12. — Regroupements d'entreprise et transactions avec les parties liées

12.1 — Regroupement d'entreprises

Schneider Electric, actionnaire majoritaire

Le 26 janvier 2018, Schneider Electric Industries a acquis 61,8% du capital social et 61,4% des droits de vote de la Société IGE+XAO SA.

S2E Consulting et EHMS

Suite à l'application des normes IFRS 10, 11, 12, les deux filiales du Groupe en contrôle conjoint, EHMS et S2E Consulting, sont consolidées par mise en équivalence depuis 2014.

Mayridis Voyage

IGE+XAO SA a cédé la société Mayridis Voyage en mars 2019. Cette opération n'a pas d'impact significatif sur les comptes 2019.

Winsoft Elec Diffusion

Cette société en nom collectif a fait l'objet d'une dissolution anticipée en date du 12 décembre 2019. Cette opération n'a pas d'impact significatif sur les comptes 2019.

Cesiat

Cette société de droit marocain a fait l'objet d'un projet de dissolution anticipée. Cette opération n'a pas d'impact significatif sur les comptes 2019.

12.2 — Transactions avec les parties liées

Les parties liées au Groupe IGE+XAO ont été définies conformément à la norme IAS24 et sont présentées ci-après :

Rémunération des dirigeants

Monsieur Alain DI CRESCENZO est rémunéré en qualité de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la société IGE+XAO SA cotée sur le marché EURONEXT PARIS. En 2018, Monsieur Alain DI CRESCENZO a conclu un contrat de travail en qualité de Senior Vice-Président Computeur Aided Design avec la société Schneider Electric Industries SAS.

La rémunération globale de Monsieur Alain DI CRESCENZO comporte d'une part la rémunération fixe due au titre de son mandat social et d'autre part un salaire et une partie variable versés par la société Schneider Electric Industries SAS au titre de ses fonctions salariées distinctes du mandat

social. La partie variable est déterminée selon des objectifs préalablement définis au niveau de Schneider Electric Industries SAS.

Son contrat de travail prévoit également une indemnité de rupture qui serait versée dans l'hypothèse où le contrat de travail serait rompu à l'initiative de Schneider Electric Industries SAS. Cette indemnité sera alors calculée sur la base de la moyenne de la rémunération globale et des éventuels bonus perçus au cours des douze derniers mois précédant la notification de la rupture du Contrat de Travail. Le versement de la fraction de l'indemnité de rupture correspondant à la rémunération liée au mandat social exercé au sein d'IGE+XAO SA sera soumis à la condition de performance suivante : le résultat opérationnel du Groupe IGE+XAO déterminé suivant les normes IFRS est au moins égal à 5% de son chiffre d'affaires à la clôture du dernier exercice dont les comptes auront été examinés par le Conseil d'Administration à la date de rupture du contrat, conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de Commerce. En tout état de cause, l'indemnité de rupture n'excédera pas deux ans de rémunération, conformément aux recommandations du Code MiddleNext. Le Conseil d'Administration a considéré que la quote-part d'indemnité de rupture liée au mandat social était dans l'intérêt de la Société puisqu'elle contribue à la fidélisation de l'intéressé et permet de rémunérer le Président Directeur Général en ligne avec les pratiques de marché. Monsieur Alain DI CRESCENZO ne reçoit pas de rémunération ou d'avantage en nature en provenance des autres filiales des Groupes IGE+XAO et Schneider Electric.

Monsieur Charles BAUDRON a démissionné de son mandat d'Administrateur au sein de la Société IGE+XAO le 30 janvier 2018. Son contrat de travail en sa qualité de Directeur Technique au sein du Groupe IGE+XAO a été rompu suite à la conclusion d'un contrat de travail avec la société Schneider Electric Industries SAS. Monsieur Charles BAUDRON est mis à la disposition de la société IGE SA pour l'exercice de sa mission de Directeur Technique. Il ne reçoit pas de rémunération ou d'avantage en nature en provenance des autres filiales des Groupes IGE+XAO et Schneider Electric.

Mesdames Anne VARON et Claire GRECO, Administratrices indépendantes et non rémunérées de la société IGE+XAO SA, perçoivent à ce titre une rémunération.

Madame Nadège PETIT, Monsieur Marc NEZET et Monsieur Cyril PERDUCAT sont Administrateurs d'IGE+XAO SA suite à l'entrée d'IGE+XAO dans le Groupe Schneider Electric; salariés au sein de Schneider Electric, ils exercent leurs mandats à titre gratuit et ne perçoivent pas à ce jour de rémunération.

Transactions avec les sociétés du Groupe Schneider Electric

Au cours de l'exercice 2020, le Groupe IGE+XAO a continué son activité commerciale avec les sociétés Schneider Electric, clientes de longue date du Groupe.

La mise à disposition de personnel opérationnel par la société Schneider Electric Industries SAS au bénéfice d'IGE+XAO en 2020 a fait l'objet de facturations pour un montant total de 440 mille euros.

En 2020, la société Schneider Electric Industries SAS a facturé au Groupe IGE+XAO des frais de gestion pour un montant de 545 mille euros hors taxes.

Transactions avec les filiales d'IGE+XAO

Les transactions avec les filiales du Groupe IGE+XAO sont totalement éliminées dans les comptes consolidés. Elles sont de différentes natures :

- Achats de prestations techniques,
- Achats de biens et de services,
- Redevances versées,
- Dividendes versés à IGE+XAO SA,
- Avances en comptes courants octroyés.

Avec la SCI BDG

Les sociétés françaises qui ont leur siège social en France à Colomiers (31) résident depuis juin 2014 dans un même bâtiment qui appartient à une SCI détenue par Monsieur Alain DI CRESCENZO,

Monsieur Charles BAUDRON et une tierce personne. La valeur locative a été analysée au moyen de deux expertises indépendantes comme conforme au marché local.

Autres transactions avec les Administrateurs, Dirigeants ou autres :

A la connaissance de la société, il n'existe pas dans les sociétés du Groupe de transaction, ni de solde de clôture, ni de prêt concernant les administrateurs, les dirigeants ou les collaborateurs des sociétés du Groupe ou un des membres de leur famille ou toute autre partie liée.

I. Evénements post-clôture

La Société I.G.E. SA a reçu le 14 décembre 2020 un avis de vérification de la comptabilité portant sur la période du 1^{er} août 2017 au 31 décembre 2019. Le premier rendez-vous a été fixé au 13 janvier 2021. Par conséquent, aucune provision n'a été constituée dans les comptes clos au 31 décembre 2020.

Le Groupe a migré son système interne de gestion administratif des ventes pour l'ensemble des filiales et sa comptabilité pour les sociétés françaises vers l'ERP X3 de Sage en date du 1^{er} janvier 2021.

J. Rapport sur les honoraires des Commissaires aux comptes Groupe

Conformément à l'article 221-1-2 du règlement général de l'AMF, les honoraires des contrôleurs légaux chargés de contrôler les comptes de l'émetteur et des autres sociétés françaises du Groupe ainsi que les honoraires des experts indépendants intervenant dans les filiales étrangères du Groupe sont présentés dans les tableaux suivants :

Exercice 2020 (en euros)	KPMG		MAZARS		Experts indépendants			
	Montant	%	Montant	%	dans autres filiales françaises		dans filiales étrangères	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes, individuels et consolidés								
• Emetteur	23 500	55%	17 250	79%	--	--	--	--
• Filiales intégrées globalement	19 000	45%	--	--	7 924	100%	22 236	100%
• Filiales MEE			4 570	21%				
<i>Sous-total</i>	42 500	100%	21 820	100%	7 924	100%	22 236	100%
<input type="checkbox"/> Autres missions	--	0%	--	--	--	--	--	--
<i>Sous-total</i>	--	0%	--	--	--	--	--	--
TOTAL	42 500	100%	21 820	100%	7 924	100%	22 236	100%
Autres prestations, le cas échéant								
Juridique, fiscal, social								
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)								
• Emetteur (RSE)	--	--	--	--	--	--	--	--
• Filiales intégrées globalement								
<i>Sous-total</i>	--	--	--	--	--	--	--	--
TOTAL	--	--	--	--	--	--	--	--

Exercice 2019 (en euros)	KPMG		MAZARS		Experts indépendants			
	Montant	%	Montant	%	dans autres filiales françaises		dans filiales étrangères	
					Montant	%	Montant	%
Audit								
□ Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes, individuels et consolidés								
• Emetteur	23 000	55%	17 000	78%	--	--	--	--
• Filiales intégrées globalement	17 500	45%	--	--	7 700	100%	31 742	100%
• Filiales MEE			4 500	22%				
<i>Sous-total</i>	40 500	100%	21 500	100%	7 700	100%	31 742	100%
□ Autres Diligences relatives à l'audit des comptes 2019	--	0%	--	--	--	--	--	--
<i>Sous-total</i>	--	0%	--	--	--	--	--	--
TOTAL	40 500	100%	21 500	100%	7 700	100%	31 742	100%
Autres prestations, le cas échéant								
Juridique, fiscal, social Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)								
• Emetteur	--	--	--	--	--	--	--	--
• Filiales intégrées globalement								
<i>Sous-total</i>	--	--	--	--	--	--	--	--
TOTAL	--	--	--	--	--	--	--	--

Colomiers, le 15 février 2021

Le Conseil d'Administration

III. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

IGE + XAO S.A.

Siège social : 16, boulevard Déodat de Séverac - 31770 Colomiers

Capital social : 5 021 866,85 euros

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société IGE+XAO S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe s'élève à 32,7 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et se décompose en 7,4 millions d'euros sur les « logiciels et développements », intégrant notamment les redevances acquises au titre de l'octroi de licences et la facturation du développement de fonctionnalités effectuées à la demande du client sur des produits du groupe, 18,1 millions d'euros sur les prestations de maintenance et de 7,2 millions d'euros sur les prestations de conseil et de formation.

Comme indiqué dans le paragraphe « chiffre d'affaires » de la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés :

- le chiffre d'affaires issu des ventes de licences est principalement composé de redevances acquises au titre de l'octroi de licences de logiciels. Le chiffre d'affaires de licence conférant un droit d'utilisation au client est comptabilisé intégralement à la date à laquelle le client est en mesure d'utiliser la licence ;
- le chiffre d'affaires issu de la vente de développements est principalement reconnu sur la base de récapitulatifs d'activités établis en accord avec le client lorsque les prestations sont rendues ;
- le chiffre d'affaires issu de la vente des prestations de maintenance est reconnu selon la méthode linéaire sur la durée du contrat ;
- le chiffre d'affaires issu des prestations de formation et de services est reconnu lorsque les prestations sont rendues.

Nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires constituait un point clé de l'audit compte tenu de la diversité des prestations contractuelles fournies par le Groupe à ses clients.

Notre réponse

Notre approche d'audit sur la reconnaissance du chiffre d'affaires inclut à la fois des tests sur le contrôle interne et des contrôles de substances sur les comptes en eux-mêmes.

Nos travaux relatifs au contrôle interne ont notamment porté sur le processus de facturation et de comptabilisation du chiffre d'affaires. Nous avons examiné les procédures mises en œuvre par le Groupe et testé les contrôles clés identifiés, notamment ceux portant sur la réalisation et la facturation des prestations contractuelles au titre de la vente de logiciels, des prestations de développements et de formation, ainsi que ceux relatifs à la constatation des prestations de maintenance.

Nos contrôles de substances ont notamment consisté à :

- réaliser un rapprochement entre revenus constatés et encaissements enregistrés ;
- analyser, par sondage sur un échantillon de transactions, le respect des critères de comptabilisation des prestations facturées en fonction de leur nature ;
- tester, par sondage sur un échantillon de transactions, la réalité des prestations facturées notamment en s'appuyant sur des documents matérialisant l'acceptation du client des services fournis par le Groupe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société IGE+XAO S.A. par l'Assemblée générale du 17 avril 2020 pour le cabinet KPMG S.A. et du 27 janvier 2017 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2020, le cabinet KPMG était dans la 13^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 4^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle

interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Labège, le 6 avril 2021
KPMG Audit

Labège, le 6 avril 2021
Mazars

Département de KPMG S.A.

Christian Libéros
Associé

Hervé Kerneis
Associé

IV. Comptes sociaux établis conformément au référentiel français

A. Bilan social

Actif (en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Immobilisations incorporelles nettes	452	348
Immobilisations corporelles nettes	12	15
Immobilisations financières nettes	12 840	12 551
Actif immobilisé	13 305	12 915
Stocks et en-cours	16	12
Clients et comptes rattachés	68	53
Autres créances	1 956	2 250
Charges constatées d'avance	37	104
Valeurs mobilières de placement	13 310	12 304
Disponibilités	2 405	2 590
Actif circulant	17 792	17 313
Ecart de conversion actif	--	--
Total actif	31 097	30 228

Passif (en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Capital	5 022	5 022
Prime d'émission	1 911	1 911
Réserve légale	609	609
Autres réserves	15 156	15 156
Report à nouveau	7 252	667
Résultat de l'exercice	887	6 584
Capitaux propres	30 836	29 949
Provisions pour risques et charges	106	106
Emprunts et dettes financières	--	6
Dettes en compte courant	--	--
Capital appelé non versé	--	--
Fournisseurs et comptes rattachés	115	142
Dettes fiscales et sociales	34	20
Autres dettes	6	4
Produits constatés d'avance	--	--
Dettes	155	172
Ecart de conversion passif	--	--
Total passif	31 097	30 228

B. Compte de résultat social

Compte de résultat (en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Chiffre d'affaires net France et export	188	418
Autres produits d'exploitation	29	27
Produits d'exploitation	217	445
Variation de stock	--	6
Autres services extérieurs	(673)	(852)
Charges de personnel	(327)	(330)
Impôts et taxes	(46)	(50)
Dotations aux amortissements et provisions	(34)	(28)
Autres charges d'exploitation	(6)	(9)
Charges d'exploitation	(1 085)	(1 263)
Résultat d'exploitation	(867)	(818)
Résultat financier	1 525	7 432
Résultat exceptionnel	--	(225)
Impôts sur les résultats	229	195
Participation	--	--
Résultat net	887	6 584

C. Tableau de variation des capitaux propres

Capitaux propres (en milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Capitaux propres
Capitaux propres au 31 juillet 16	5 497	1 911	609	21 384	277	29 678
Distribution de dividendes				(2 142)	112	(2 030)
Affectation à la réserve légale						--
Résultat de la période				5 193		5 193
Capitaux propres au 31 juillet 17	5 497	1 911	609	24 435	389	32 841
Distribution de dividendes				(2 213)	194	(2 019)
Affectation à la réserve légale						--
Réduction de capital	(273)			(5 587)		(5 860)
Résultat de la période				5 550		5 550
Capitaux propres au 31 décembre 2018	5 224	1 911	609	22 185	583	30 512
Distribution de dividendes				(2 087)	84	(2 003)
Affectation à la réserve légale						--
Réduction de capital	(202)			(4 942)		(5 144)
Résultat de la période				6 584		6 584
Capitaux propres au 31 décembre 2019	5 022	1 911	609	21 739	667	29 949
Distribution de dividendes						--
Affectation à la réserve légale						--
Réduction de capital						--
Résultat de la période				887	7 252	887
Capitaux propres au 31 décembre 2020	5 022	1 910	609	22 626	7 252	30 836

D. Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie (en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Flux de trésorerie générés par l'activité :		
Résultat net	887	6 584
Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie :		
Amortissements et provisions	128	(308)
Reprises	--	--
Résultat de cession	--	225
Incidence de la variation du BFR :	199	287
Flux net de trésorerie générés par l'activité	1 214	6 788
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(134)	(215)
Cession d'immobilisations incorporelles	--	--
Acquisition d'immobilisations corporelles	--	--
Cessions d'immobilisations corporelles	--	22
Acquisition d'immobilisations financières	--	--
Cessions des immobilisations financières	--	93
Variation nette des placements	--	(300)
Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissement	(134)	(400)
Dividendes versés	--	(2 018)
Avances reçues (Coface)	--	--
Achat d'actions propres	(258)	--
Remboursements d'emprunts	--	--
Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement	(258)	(2 018)
Variation de trésorerie brute	822	4 370
Augmentation (diminution) de la trésorerie		
Trésorerie en début d'exercice	14 594	10 224
Trésorerie en fin d'exercice	15 416	14 594
Variation de trésorerie nette	822	4 370

E. Notes annexes aux comptes sociaux

(Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse)

Note 1. — Présentation de l'activité de l'entreprise

La société IGE+XAO exerce plusieurs activités :

- gestion du portefeuille de participations,
- gestion de trésorerie du Groupe,
- prestations administratives et comptables pour les différentes sociétés du Groupe.

Note 2. — Affectation du résultat de l'exercice

Le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la Société IGE+XAO s'établit à 886 697 euros. La réserve légale est dotée en totalité.

Il est proposé d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice au poste « Autres réserves » qui s'élèverait ainsi à 21 846 862 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales (article 243 bis du Code Général des Impôts), que le dividende par action versé aux actionnaires de la Société au cours des trois derniers exercices clos a été le suivant :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION
Exercice clos le 31 juillet 2017	1,55 €
Exercice clos le 31 décembre 2018	1,55 €
Exercice clos le 31 décembre 2019	-- €

Note 3. — Evénements significatifs de l'exercice

GESTION DES CONSEQUENCES DE LA PANDEMIE

Dans le contexte sanitaire actuel exceptionnel, marqué par l'épidémie Covid-19, IGE+XAO a pris les mesures de prévention nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et protéger leur santé ; le personnel de toutes les sociétés du Groupe d'IGE+XAO ainsi que les personnes en relation avec IGE+XAO ont été invités à suivre les préconisations nationales en termes de mesures d'hygiène et de respect des gestes barrières.

IGE+XAO a assuré la continuité de ses activités en ayant recours au télétravail et en utilisant massivement les moyens téléphoniques et digitaux disponibles (visioconférence, plateformes de formation et de développement logiciel, dépannage via la prise de contrôle d'ordinateur à distance, e-marketing,...).

Le Groupe a revu son organisation en fonction de l'évolution de la pandémie et de l'activité selon les directives et mesures d'accompagnement proposées dans les différents pays où il est implanté.

Dans ce contexte exceptionnel, des mesures dérogatoires ont également été appliquées dans le cadre de l'Assemblée Générale Annuelle Mixte de la Société qui s'est tenue à huis clos par visio-conférence en 2020.

RACHAT DES ACTIONS PROPRES

En mars 2020, la Société IGE+XAO a procédé au rachat de 2 068 actions propres pour un montant de 258 mille euros et avec pour objectif l'annulation.

CONTROLES AMF

La Société IGE+XAO SA a fait l'objet d'un contrôle émanant de la Direction des affaires comptables de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) portant sur la rédaction du Rapport Financier Annuel 2019. Les échanges ont principalement porté sur les notes afférant à IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec ces clients », IFRS 16 « Contrats de location » et aux tests de dépréciation les actifs incorporels. Le Rapport Annuel Financier 2020 tient compte au mieux des observations et recommandations de l'AMF.

CONTROLE SOCIAL

La Société IGE+XAO SA a fait l'objet d'un avis de vérification portant sur l'application des législations de sécurité sociale, d'assurance chômage et de garantie des salaires au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019. A la demande de l'organisme de recouvrement, la date de début d'intervention fixant le délai de trois mois maximums entre la date de l'avis initial et celle de la lettre d'observations finale a été reportée au 23 janvier 2021. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée au 31 décembre 2020.

AUTRES

La filiale malgache a épuisé les voies de recours liées à un redressement fiscal s'élevant à 280 000 euros et portant sur du formalisme administratif. Un nouveau contrôle fiscal est en cours depuis fin mai 2017 sans résultat à ce jour. Le risque attaché au redressement fiscal fait l'objet d'une provision dans les comptes consolidés pour un montant de 123 000 euros depuis le 31 juillet 2018.

Note 4. — Principes comptables

Changement de méthode comptable

Néant.

Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014. Le Conseil d'Administration a arrêté le 10 février 2020 les états financiers clos au 31 décembre 2019. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2019-09 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les principes comptables appliqués par la Société sont essentiellement les suivants :

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées au coût historique, frais financiers exclus et sont amorties, à l'exception des marques acquises, selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation et qui n'excèdent pas 7 ans.

Pour les marques acquises, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan pour leur valeur brute à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire. Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- matériel de bureau : 4 ans
- mobilier de bureau : 10 ans
- agencements, aménagements, installations : 10 ans
- matériel de transport : 5 ans

Titres de participation des sociétés

Les titres de participation des sociétés sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage : elle est déterminée en tenant compte principalement de la situation nette de la filiale concernée lorsque son activité relève de la sous-traitance à l'intérieur du Groupe IGE+XAO, de l'approche par les cash-flows pour les filiales de distribution acquises et d'une approche fonction du chiffre d'affaires généré pour les autres filiales de distribution. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition.

Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée lorsque le recouvrement de la créance apparaît incertain sur la base d'une analyse détaillée du dossier client.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur prix d'acquisition. Une provision est comptabilisée dès lors qu'une moins-value est constatée à la clôture de l'exercice.

Les actions propres affectées au contrat de liquidité ainsi que celles destinées à être annulées sont inscrites en valeurs mobilières de placement à leur valeur d'achat d'origine. Lors de chaque arrêté comptable, ces titres font l'objet d'une dépréciation en cas de moins-value latente.

Indemnités de départ à la retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, les sociétés françaises du Groupe s'affranchissent de leurs obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires aux organismes qui gèrent les programmes de retraite. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est fixée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise au moment du départ en retraite.

Le mode de détermination retenu des engagements de retraite répond à la recommandation n°2003-R01 du CNC en date du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Si aucune évaluation fiable de son montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Note 5. — Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles Valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/12/2019	Augment° de la période	Cessions de la période	31/12/2020
Frais d'établissement	--	--	--	--
Autres immobilisations incorporelles	559	135	(53)	641
Valeurs brutes	559	135	(53)	641

Immobilisations incorporelles Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	31/12/19	Augment° de la période	Reprises de la période	31/12/20
Frais d'établissement	--	--	--	--
Autres immobilisations incorporelles	(211)	(30)	53	(189)
Valeurs nettes	348	(30)	53	452

Note 6. — Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles Valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/12/19	Augment° de la période	Cessions de la période	31/12/20
Installations techniques, matériel et outillage	4	--	(4)	0
Installations générales, aménagements divers	83	--	(76)	7
Matériel de transport	--	--	--	--
Matériel divers	131	--	(59)	72
Valeurs brutes	218	--	(139)	79

Immobilisations corporelles Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	31/12/19	Augment° de la période	reprises de la période	31/12/20
Installations techniques, matériel et outillage	(4)	--	4	0
Installations générales, aménagements divers	(81)	--	76	(5)
Matériel de transport	--	--	--	--
Matériel divers	(117)	(3)	59	(61)
Amortissements	(202)	(3)	140	(66)
Valeurs nettes	16	--	--	12

Note 7. — Ventilation de la dotation aux amortissements de l'exercice

Immobilisations amortissables (en milliers d'euros)	Dotations aux amortissements de l'exercice			Provisions amort. dérogatoires	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotation	Reprise
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Frais de recherche et de développement	--	--	--	--	--
Autres immobilisations incorporelles	30	--	--	--	--
TOTAL	30	--	--	--	--
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Installations techniques, matériel et outillage	--	--	--	--	--
Installations générales, et aménagement divers	--	--	--	--	--
Matériel de transport	--	--	--	--	--
Matériel divers	3	--	--	--	--
TOTAL	3	--	--	--	--
Amortissements	33	--	--	--	--

Note 8. — Tableau de variation des immobilisations financières

Immobilisations financières Valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/12/19	Augment° de la période	Cessions de la période	31/12/20
Titres de filiales et participations	12 862	--	--	12 862
Actions propres	--	259	--	259
Prêts et autres	5	--	--	5
Valeurs brutes	12 867	--	--	13 126

Dépréciation des immobilisations financières (en milliers d'euros)	31/12/19	Augment° de la période	Reprises de la période	Reclassific°	31/12/20
Provision / Titres Turquie	(20)	--	--	--	(20)
Provision / Titres Madagascar	(21)	--	--	--	(21)
Provision / Titres EHMS	(143)	(94)	--	--	(237)
Provision / Titres Brésil	(132)	(21)	--	--	(153)
Provisions	(316)	(115)	20	0	(411)
Valeurs nettes	12 551	--	--	--	12 715

Note 9. — Etat des créances et des dettes

Echéances des créances Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Montant brut 31/12/19	Montant brut 31/12/20	Créances à moins d'un an	Créances à + d'un an
Créances rattachées à des participations	--	--	--	--
Autres immobilisations financières	5	--	--	--
Créances de l'actif immobilisé	5	0	0	
Stocks et en-cours	12	16	16	--
Avances et acomptes	--	1	1	--
Clients et comptes rattachés	53	68	68	--
Etats, impôts et taxes	2 248	1 956	1 956	--
Créances sociales	--	--	--	--
Groupe et associés	2	--	--	--
Débiteurs divers	--	--	--	--
Charges constatées d'avance	104	37	37	--
Actif circulant	2 419	2 077	2 077	--
Total	2 424	2 077	2 077	5

Echéances des dettes Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Montant brut 31/12/19	Montant brut 31/12/20	Dettes à moins d'un an	Dettes à + d'un an
Emprunts – établissement de crédit	--	--	--	--
Avances et acomptes	--	--	--	--
Fournisseurs et comptes rattachés	142	115	115	--
Groupe et associés	6	--	--	--
Dettes fiscales et sociales	15	34	34	--
Autres dettes	4	6	6	--
Produits constatés d'avance	--	--	--	--
Total	167	155	155	--

La Société n'a pas contracté d'emprunt sur l'exercice clos.

Note 10. — Eléments relevant de plusieurs postes du bilan / compte de résultat

Eléments relevant de plusieurs postes du Bilan Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Les entreprises liées	Les entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation	Dettes et créances représentées par des effets de commerce
Capital souscrit non appelé	--	--	--
Immobilisations incorporelles	--	--	--
Avances et acomptes	--	--	--
Immobilisations corporelles	--	--	--
Avances et acomptes	--	5	--
Immobilisations financières	--	12 862	--
Participations	--	--	--
Créances rattachées à des participations	--	126	--
Prêts	--	--	--
Autres titres immobilisés	--	--	--
Autres immobilisations financières	--	--	--
TOTAL IMMOBILISATIONS	--	12 993	--
Avances et acomptes versés sur commandes	--	--	--
Créances	--	--	--
Créances clients et comptes rattachés	--	68	--
Autres créances	--	1 403	--
Charges constatées d'avances	--	--	--
TOTAL CREANCES	--	1 471	--
Valeurs mobilières de placement	--	--	--
Disponibilités	--	--	--
TOTAL DISPONIBILITES	--	--	--
Emprunts obligataires convertibles	--	--	--
Autres emprunts convertibles	--	--	--
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	--	--	--
Emprunts et dettes financières divers	--	--	--
Avances et acomptes reçus	--	--	--
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	--	--	--
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	--	--	--
Autres dettes	--	--	--
TOTAL DETTES	--	--	--

Eléments relevant de plusieurs postes du compte de résultat (en milliers d'euros)	Montants concernant les entreprises liées	Montants concernant les entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation
Chiffre d'affaires	188	--
Autres achats et charges externes	23	--
Dividendes reçus	1 610	--
Autres produits financiers	--	--
Autres charges financières	--	--

Note 11. — Valeurs mobilières de placement et actions propres

Les valeurs mobilières de placement se composent comme suit au 31 décembre 2019 :

Valeurs mobilières de placement et actions propres (en milliers d'euros)	31/12/20	31/12/19
Parts de SICAV	--	--
Compte à terme	13 010	12 004
Actions propres	300	300

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des liquidités en comptes bancaires ainsi que des placements en comptes à terme d'une durée variant de 2 mois à 60 mois. La rémunération est garantie à la souscription jusqu'à l'échéance du placement sauf en cas de remboursement anticipé. Dans ce dernier cas, il existe un préavis de 32 jours mais pas de pénalité de sortie. Les intérêts ne sont pas capitalisés, ils sont calculés par palier semestriel et payés in fine. Il n'y a pas de rémunération dans le cas où la durée du placement est inférieure à un mois.

Les découverts bancaires sont assimilés à un financement et sont présentés sur la ligne Emprunts et Dettes financières au Passif du bilan.

La valeur comptable des dépôts bancaires constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Note 12. — Etat des provisions

Provisions (en milliers d'euros)	31/12/19	Augmentation de la période	Reprises		31/12/20
			utilisées	non utilisées	
Provision pour dépréciation de titres	338	115	--	(20)	411
Provision pour pertes de change	--	--	--	--	--
Provision pour pension de retraite	--	--	--	--	--
Autres provisions pour risques et charges	106	--	--	--	106
Provisions	444	115	--	(20)	517

Note 13. — Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir (en milliers d'euros)	31/12/20	31/12/19
Créances clients et comptes rattachés :		
Clients factures à établir	--	--
TOTAL	--	--
Autres créances :		
Créances à recevoir	--	--
TOTAL	--	--
Disponibilités :		
Intérêts compte à terme à recevoir	--	--
TOTAL	--	--
TOTAL	--	--

Note 14. — Etat des charges à payer

Charges à payer (en milliers d'euros)	31/12/20	31/12/19
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit		
Intérêts courus sur emprunt	--	--
Intérêts courus à payer	--	--
TOTAL	--	--
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	28	
Fournisseurs factures non parvenues	87	102
TOTAL FOURNISSEURS	115	102
Dettes fiscales et sociales :	26	
Provision congés payés	--	--
Personnel autres charges	--	--
Organismes Sociaux à payer	--	15
Etat charges à payer	7	5
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES	34	20
Autres dettes :		
Divers charges à payer	5	8
TOTAL AUTRES DETTES		--
TOTAL	155	130

Note 15. — Etat des charges et produits constatés d'avance

Aucun produit constaté d'avance n'est comptabilisé au 31 décembre 2020.

Charges constatées d'avance (en milliers d'euros)	31/12/20	31/12/19
Charges constatées d'avance	37	104
TOTAL	37	104

Note 16. — Ventilation du chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires (en milliers d'euros)	31/12/20	31/12/19
Activité opérationnelle	3	14
Prestations administratives	185	404
TOTAL	188	418

Note 17. — Autres produits d'exploitation

Autres produits d'exploitation (en milliers d'euros)	31/12/20	31/12/19
Autres produits	1	--
Transferts de charges	28	27
TOTAL	29	27

Les transferts de charge se rapportent au traitement comptable des avantages en nature.

Note 18. — Charges et produits financiers

Charges et produits financiers (en milliers d'euros)	31/12/20	31/12/19
Dotations aux provisions		
- dépréciation des titres participation	--	--
- dépréciation des VMP	--	--
- dépréciation des créances financières	--	--
- dépréciation des immobilisations financières	(115)	(275)
Reprises de provisions		--
- reprise sur titres participation	20	589
- risque de change	--	--
- immobilisations financières	--	--
Produits financiers de participation	1 610	7 113
Produits financiers nets sur cession de VMP	9	5
Différences de change	(2)	(3)
Autres charges et produits financiers	3	3
TOTAL	1 525	7 432

Note 19. — Détail des charges et produits exceptionnels

Charges et produits exceptionnels (en milliers d'euros)	31/12/20	31/12/19
Résultat sur cessions de titres de participation	--	115
Dotations aux provisions exceptionnelles	--	--
Autres produits et charges exceptionnels	--	(340)
TOTAL	--	(225)

Note 20. — Composition du capital social

Le capital a évolué de la façon suivante en 2020 :

Catégories de titres	Nombre de titres					
	Valeur nominale en €	Au début de l'exercice	Créés ou remboursés pendant l'exercice	Converties pendant l'exercice	Annulées pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions vote simple	3,85	1 257 519	--	(894 063)	--	363 456
Actions vote double	3,85	44 496	--	894 063	--	938 559
Sans droit de vote (actions propres)	--	2 366	--	--	--	2 366
TOTAL	--	1 304 381	--	--	--	1 304 381

Note 21. — Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan ont été identifiés par tout moyen en possession de la Société IGE+XAO SA.

Engagements hors bilan	31/12/2020	A moins d'un an	Entre un et cinq ans	A plus de 5 ans
(en milliers d'euros)				
Engagements immobiliers	--	--	--	--
Engagements mobiliers	8	6	2	--
Autres engagements	--	--	--	--
TOTAL	8	6	2	--

Les engagements immobiliers et mobiliers des sociétés du Groupe ont été comptabilisés dans les comptes consolidés en application de la norme IFRS 16.

Note 22. — Rémunération des organes d'Administration

Les charges enregistrées au titre des rémunérations et autres avantages assimilés accordés aux membres du Comité de Direction et à ceux du Conseil d'Administration se présentent de la façon suivante :

Rémunérations et autres avantages assimilés (en euros)	31 décembre 2020 12 mois	31 décembre 2019 12 mois	31 décembre 2018 17 mois
Rémunérations brutes – partie fixe	186 360	186 360	384 669
Rémunérations brutes – partie variable	(1)	(1)	104 256
Avantages en nature	28 023	26 907	44 760
Jetons de présence	5 500	5 000	4 500
Stock-options	--	--	--
Total	219 883	218 267	538 185
Indemnités de départ en retraite	--	--	0

Le nombre de Dirigeants Administrateurs s'élève à un. Seuls les Administrateurs indépendants non membres du Comité de Direction perçoivent une rémunération ; ils sont au nombre de deux.

Note 23. — Risques de change

Le risque de change est non significatif chez IGE+XAO.

Note 24. — Risques de taux

IGE+XAO n'est pas exposé à ce jour à des risques de taux.

Au 31 décembre 2020, IGE+XAO ne dispose pas d'emprunt bancaire. IGE+XAO n'utilise aucun instrument de taux.

Note 25. — Risques sur valeurs mobilières de placement

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des liquidités en comptes bancaires ainsi que des placements en comptes à terme d'une durée variant de 2 mois à 60 mois. La rémunération est garantie à la souscription jusqu'à l'échéance du placement sauf en cas de remboursement anticipé. Dans ce dernier cas, il existe un préavis de 32 jours mais pas de pénalité de sortie. Les intérêts ne sont pas capitalisés, ils sont calculés par palier semestriel et payés in fine. Il n'y a pas de rémunération dans le cas où la durée du placement est inférieure à un mois.

Les découverts bancaires sont assimilés à un financement et sont présentés sur la ligne Emprunts et Dettes financières au Passif du bilan.

La valeur comptable des dépôts bancaires constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Note 26. — Autres informations

Fiscalité

Le Groupe fiscal se compose des sociétés suivantes :

IGE+XAO, SA
IGE, SA

Chacune des sociétés intégrées fiscalement constate l'impôt qu'elle aurait dû payer si elle avait été imposée séparément.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le résultat fiscal du Groupe s'élève à 6 350 mille euros. A cette date, le groupe fiscal ne dispose plus ni de déficit ordinaire reportable ni d'amortissement réputé différé restant à reporter.

Consolidation

La Société IGE+XAO établit et publie des comptes consolidés en qualité de société mère du Groupe IGE+XAO. Au 31 décembre 2020, les comptes consolidés ont été établis selon les normes IFRS.

Les comptes consolidés de la société IGE+XAO SA sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe Schneider Electric depuis le 1^{er} février 2018.

Effectif moyen

Effectif Equivalent Temps Plein	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2018
IGE+XAO	--	--	13,4
Total	--	--	13,4

Tableau des filiales et participations

Filiales (+ 10%)	Capital	Capitaux propres autres que le capital en €	% de détention	Valeur comptable brute titres	Valeur comptable nettes titres	Prêts et avances	Avals et caution	CA	Résultat	Dividendes	Observations
	en €			en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €	
IGE SA	4 619 327	12 683 327	99	4 800 732	4 800 732	1 400 645	5 329	23 059 419	5 685 093	--	Siège social : Colomiers SIREN : 399 737 006
S2E Consulting	100 000	68 802	50	149 490	149 490	--	--	0	-4 435	--	Siège Social : Blagnac SIREN : 494 083 496
EHMS	430 000	-143 870	50	573 000	335 750	--	--	1 108 850	93 558	--	Siège Social : Colomiers SIREN : 492 213 384
PROSYST	1 006 490	2 036 083	80	2 024 248	2 024 248	--	--	1 451 304	28 141	--	Siège social : Templemars SIREN : 433 683 216
Ige+Xao Z.O.O. Pologne	241 243	1 351 354	94	783 275	783 275	--	--	2 981 907	484 916	-	Siège social : Cracovie
Ige+Xao EURL Balkan	438 173	413 368	100	420 666	420 666	--	--	978 962	66 375	--	Siège social : Sofia
Cae Devpt ApS Denmark	16 730	1 203 676	100	351 129	351 129	--	--	1 404 274	636 008	--	Siège social : Birkerød
Ige Xao Madagascar	10 388	10 180	100	20 945	20 945	--	--	0	--	--	Siège social : Antananarivo
Ige+Xao Chine	92 703	9 954	100	70 445	70 445	--	--	694 361	8 125	--	Siège social : Nanjing
Ige+Xao Tunisie	6 076	74 679	100	11 350	11 350	--	--	226 675	22 332	125 533	Siège social : Tunis
Ige+Xao Maroc	36 722	75 051	100	34 808	34 808	1 863	--	286 536	17 391	--	Siège social : Casablanca
Ige+Xao Nordic A/S	67 196	940 901	100	2 178 132	2 178 132	--	--	1 545 953	136 017	--	Siège social : Birkerød
Ige+Xao GmbH	25 000	864 166	100	25 000	25 000	--	--	1 433 884	272 437	--	Siège social : Rastatt

Allemagne										
Ige+Xao Iberica	3 005	292 192	99	13 049	13 049	--	761 565	288 752	510 000	Siège social : Madrid
Ige+Xao Srl Italie	36 400	1 140 022	100	88 345	88 345	--	2 085 502	558 845		Siège social : Bergamo
Ige+Xao Ltd (UK)	133 588	143 873	100	150 930	150 930	--	565 690	53 969	--	Siège social : Nuneaton
Ige+Xao North America	64	85 464	100	56	56	--	344 952	5 775	--	Siège social : Montréal
Ige+Xao BV (Pays-Bas)	18 151	420 923	100	691 475	691 475	--	1 306 499	279 511	900 000	Siège social : Hoensbroek
Ige+Xao Usa	8	139 787	100	1	1	--	382 017	47 847		Siège social : Dover (Delaware)
Ige+Xao Switzerland	18 515	88 739	100	225 000	225 000	--	151 400	58 090	73 992	Siège social : Biel/Bienne
Ige+Xao Turquie	6 583	12 956	100	20 188	20 188	--	122 826	13 606	--	Siège social : Istanbul
Ige+Xao Grece	50 000	37 139	99	49 500	49 500	--	105 478	24 020	--	Siège social : Thessalonique
Ige+Xao Belgique	18 600	591 242	100	18 600	18 600	--	862 323	177 472	--	Siège social : Bruxelles
Ige+Xao Bresil	94 139	-76 433	100	160 428	7 428	--	28 505	-8 996	--	Siège social : Taubaté
Ige + xao India	1 115	114 281	99	1 430	1 430	--	128 259	58 766	--	
Total en Euros	////////	////////	////////	12 863 222	12 471 972	1 402 508	5 329	////	////////	1 609 525

F. Rapport sur les honoraires des Commissaires aux comptes de la Société IGE+XAO SA

Ils se présentent de la façon suivante :

Exercice 2020 (en euros)	KPMG		MAZARS	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	23 500	100 %	17 250	100 %
<i>Sous-total</i>	23 500	100 %	17 250	100 %
Autres prestations, le cas échéant				
Juridique, fiscal, social	--	--	--	--
Technologies de l'information	--	--	--	--
Audit interne	--	--	--	--
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	--	--	--	--
<i>Sous-total</i>	--	--	--	--
TOTAL	23 500	100 %	17 250	100 %

Exercice 2019 (en euros)	KPMG		MAZARS	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	23 000	100 %	17 000	100 %
<i>Sous-total</i>	23 000	100 %	17 000	100 %
Autres prestations, le cas échéant				
Juridique, fiscal, social	--	--	--	--
Technologies de l'information	--	--	--	--
Audit interne	--	--	--	--
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	--	--	--	--
<i>Sous-total</i>	--	--	--	--
TOTAL	23 000	100 %	17 000	100 %

Colomiers, le 15 février 2021

Le Conseil d'Administration

V. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

IGE + XAO S.A.

Siège social : 16, boulevard Déodat de Séverac - 31770 Colomiers

Capital social : 5 021 866,85 euros

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 12mois clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée générale de la société IGE+XAO S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IGE+XAO S.A relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} Janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L. 22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société IGE+XAO par l'Assemblée Générale du 25 janvier 2008, pour le cabinet KPMG S.A et du 27 janvier 2017 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2020 le cabinet KPMG était dans la 13^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 4^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Labège, les 5 et 6 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes,

MAZARS

Hervé KERNEIS

KPMG

Christian LIBEROS

VI. Rapport de gestion

A. Marche des affaires sociales

Note 1. — Situation financière et résultats du Groupe

Depuis plus de 34 ans, le Groupe IGE+XAO conçoit, produit, commercialise et assure la maintenance d'une gamme de logiciels de Conception Assistée par Ordinateur (CAO), de gestion du cycle de vie « Product Lifecycle Management » (PLM) et de simulation dédiée à l'électricité. Ces logiciels ont été élaborés pour aider les sociétés à concevoir et à maintenir la partie électrique de tout type d'installation. Ce type de CAO/PLM/Simulation est appelé « CAO/PLM/Simulation Électrique ». IGE+XAO représente plus de 370 personnes dans le monde réparties sur 30 sites et dans 20 pays ainsi que plus de 93 840 licences diffusées dans le monde. IGE+XAO est une référence dans son domaine.

Les titres d'IGE+XAO sont cotés sur Euronext Paris.

Au cours de l'exercice 2020, IGE+XAO a poursuivi sa stratégie de développement.

Événements significatifs de l'exercice

GESTION DES CONSEQUENCES DE LA PANDEMIE

Dans le contexte sanitaire actuel exceptionnel, marqué par l'épidémie Covid-19, IGE+XAO a pris les mesures de prévention nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et protéger leur santé ; le personnel de toutes les sociétés du Groupe d'IGE+XAO ainsi que les personnes en relation avec IGE+XAO ont été invités à suivre les préconisations nationales en termes de mesures d'hygiène et de respect des gestes barrières.

IGE+XAO a assuré la continuité de ses activités en ayant recours au télétravail et en utilisant massivement les moyens téléphoniques et digitaux disponibles (visioconférence, plateformes de formation et de développement logiciel, dépannage via la prise de contrôle d'ordinateur à distance, e-marketing,...).

Le Groupe a revu son organisation en fonction de l'évolution de la pandémie et de l'activité selon les directives et mesures d'accompagnement proposées dans les différents pays où il est implanté.

Dans ce contexte exceptionnel, des mesures dérogatoires ont également été appliquées dans le cadre de l'Assemblée Générale Annuelle Mixte de la Société qui s'est tenue à huis clos par visio-conférence en 2020.

L'impact de la Pandémie sur l'évolution du chiffre d'affaires a été sensible. Ce dernier a connu une baisse de 3,7% sur l'exercice. Les ventes de licences seules et de prestations de services – notamment de formation – ont été fortement impactées alors que les ventes de contrats récurrents ont continué à croître. En 2020, IGE+XAO a connu une baisse des charges de personnel, des frais de déplacement et des charges de marketing principalement compte tenu des mesures de confinement ainsi que de restriction des déplacements et des regroupements professionnels. Ces baisses ont eu un effet négatif sur les activités du Groupe en retour.

RACHAT DES ACTIONS PROPRES

En mars 2020, la Société IGE+XAO a procédé au rachat de 2 068 actions propres pour un montant de 258 mille euros et avec pour objectif l'annulation.

CONTROLES AMF

La Société IGE+XAO SA a fait l'objet d'un contrôle émanant de la Direction des affaires comptables de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) portant sur la rédaction du Rapport Financier Annuel 2019. Les échanges ont principalement porté sur les notes afférant à IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec ces clients », IFRS 16 « Contrats de location » et aux

tests de dépréciation les actifs incorporels. Le Rapport Annuel Financier 2020 tient compte au mieux des observations et recommandations de l'AMF.

CONTROLES SOCIAUX

La Société I.G.E SA a fait l'objet d'une vérification portant sur l'application des législations de sécurité sociale, d'assurance chômage et de garantie des salaires au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} août 2015 et jusqu'au 31 décembre 2018. Une lettre d'observations a été reçue le 27 novembre 2019 proposant un montant de rectifications de 45 mille euros concernant un manque de cotisations au versement transport et une interprétation de l'application de l'option famille en matière de frais santé. Le redressement définitif a porté sur un montant total de 33 mille euros qui a été réglé par la Société en décembre 2020.

La Société IGE+X.A.O SA a fait l'objet d'un avis de vérification portant sur l'application des législations de sécurité sociale, d'assurance chômage et de garantie des salaires au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019. A la demande de l'organisme de recouvrement, la date de début d'intervention fixant le délai de trois mois maximums entre la date de l'avis initial et celle de la lettre d'observations finale a été reportée au 23 janvier 2021. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée au 31 décembre 2020.

AUTRES

La filiale malgache a épuisé les voies de recours liées à un redressement fiscal s'élevant à 280 000 euros et portant sur du formalisme administratif. Un nouveau contrôle fiscal est en cours depuis fin mai 2017 sans résultat à ce jour. Le risque attaché au redressement fiscal fait l'objet d'une provision dans les comptes consolidés pour un montant de 123 000 euros depuis le 31 juillet 2018.

Evolution du Groupe et données opérationnelles

Le tableau ci-joint présente pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019 les principales données opérationnelles du Groupe retraitées aux normes IFRS :

(en milliers d'euros)	2020 12 mois audités	2019 12 mois audités
Chiffre d'affaires	32 676	33 933
Autres produits d'exploitation y compris crédit impôt recherche	840	934
Charges d'exploitation	22 892	25 099
dont charges de personnel	14 960	16 027
Résultat opérationnel courant	10 620	9 770
Autres produits et charges opérationnels	--	7
Résultat opérationnel	10 624	9 777
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts	10 565	9 678
Impôts exigibles et différés	(2 548)	(2 586)
Résultat de l'ensemble consolidé	8 049	7 046
Résultat net - part du Groupe	7 984	6 902

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration du 15 février 2021 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle.

*Rentabilité opérationnelle : résultat opérationnel / chiffre d'affaires

**Rentabilité nette : résultat net / chiffre d'affaires

Situation au 31 décembre 2020

Dans un contexte marqué par la crise sanitaire liée au Covid-19, le chiffre d'affaires consolidé d'IGE+XAO en 2020 s'élève à 32 676 814 euros, en baisse de 3,7% par rapport à 2019. Cette période particulière a bénéficié aux ventes récurrentes, contrats de maintenance et abonnements, dont la croissance s'est accélérée, tandis que les ventes de licences perpétuelles et de formation ont pâti de la situation économique et des obligations de distanciation. Pour autant, le Groupe a rapidement adapté

son offre à ces circonstances inédites en proposant à ses clients une continuité de service notamment via la généralisation des prestations à distance (télémaintenance et formation). Parallèlement, le Groupe a maintenu la totalité de sa feuille de route R&D qui s'élève à 25% du chiffre d'affaires sur l'exercice.

Au niveau de la rentabilité, le résultat opérationnel a franchi la barre des 10 millions d'euros, favorisé notamment par une baisse significative sur deux postes de coûts importants, les déplacements et la présence sur les salons professionnels. La marge opérationnelle s'établit ainsi à 32,5%** contre 28,8% en 2019. Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 8 049 394 euros portant la marge nette à 24,4%***.

Sur le plan financier, le Groupe dispose d'une structure solide avec, au 31 décembre 2020, un endettement bancaire quasi nul (hors impact de l'IFRS 16) et une trésorerie de 49,2 millions d'euros.

Tout en restant attentif à l'évolution de la situation économique et sanitaire, IGE+XAO entend poursuivre son plan de marche visant l'accélération du développement international et des investissements R&D, le tout associé à un haut niveau de rentabilité.

* Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration du 15 février 2021 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

** Rentabilité opérationnelle : résultat opérationnel / chiffre d'affaires

*** Rentabilité nette : résultat net / chiffre d'affaires

Situation au 31 décembre 2019

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe IGE+XAO s'élève à 33 933 804 euros en 2019 contre 31 886 483 euros en 2018, soit une hausse de 6,4%. À périmètre constant, IGE+XAO ayant cédé début 2019 la société Mayridis Voyages, la croissance du chiffre d'affaires atteint 7,2%.

Ce dynamisme est d'autant plus appréciable qu'il porte sur l'ensemble des segments d'activité tant en France qu'à l'international.

La croissance s'accompagne d'un haut niveau de rentabilité, avec un résultat opérationnel qui atteint 9 777 015 euros en 2019, soit une marge de 28,8%* et un résultat net de l'ensemble consolidé de 6 901 764 euros portant la marge nette à 20,3%**.

Au niveau financier, le Groupe dispose d'une structure solide avec, au 31 décembre 2019, un endettement bancaire quasi nul (hors impact de l'IFRS 16) et une trésorerie de 39,8 millions d'euros.

Concernant la Recherche et Développement et les produits, la période a été intense avec un effort particulier porté sur l'intégration de nouvelles technologies, notamment autour du Cloud et de la modélisation en 3 dimensions.

Fort de ces résultats et de ses solides fondamentaux, IGE+XAO, désormais filiale de Schneider Electric, entend poursuivre son plan d'action, visant l'accélération du développement international et un haut niveau de rentabilité, tout en maintenant un fort investissement R&D.

Principales données du bilan et fluctuations

Les tableaux ci-joints présentent pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019 les principales données du bilan ainsi que les flux de trésorerie afférents :

(en milliers d'euros)	Actif	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Actifs non courants	8 454	8 870
Actifs courants	60 903	50 399
dont Disponibilités	49 199	39 802
ACTIF	69 357	59 269

(en milliers d'euros)	Passif	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Capitaux propres	49 064	41 425
Passifs non courants	3 311	3 600
Passifs courants	16 983	14 244
PASSIF	69 357	59 269

	Capitaux propres (en milliers d'euros)	Capitaux propres - part du Groupe -
Capitaux propres au 31 décembre 2018		36 792
Réduction de capital		--
Variation de périmètre		7
Distribution de dividendes		(2 063)
Produits et charges enregistré(e)s au titre de la période		6 923
Impact IFRS 9 net ID		(234)
Autres		
Capitaux propres au 31 décembre 2019		41 425
Réduction de capital		--
Variation de périmètre		--
Distribution de dividendes		--
Produits et charges enregistré(e)s au titre de la période		7 897
Impact IFRS 9 net ID		(257)
Autres		(1)
Capitaux propres au 31 décembre 2020		49 064

Les investissements

Les investissements du Groupe sont constitués pour l'essentiel des dépenses consacrées aux développements de nouveaux logiciels ou nouvelles fonctionnalités. Ces investissements réalisés majoritairement sur les fonds propres de la Société sont comptabilisés directement dans les charges de l'entreprise. Certains de ces investissements peuvent bénéficier d'aides sous la forme d'avances remboursables ou de subventions d'exploitation. Ils peuvent dans ce cas et lorsqu'ils répondent aux exigences tant de suivi technique que d'opportunités commerciales, être immobilisés le temps de leur mise effective sur le marché. Les dépenses ainsi activées sont amorties sur 4 ans. Au 31 décembre 2020, il n'y a pas de frais de recherche et développement immobilisés à l'actif du bilan.

Investissements en matériels

Les investissements courants du Groupe consistent essentiellement en du matériel informatique (ordinateurs, serveurs, périphériques,...). Ils s'analysent comme suit sur la période couverte par les informations financières historiques :

(en milliers d'euros)	Acquisitions	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	867	743*

L'équipement moyen nécessaire par personne se situe à environ 2 000 euros (matériel informatique) avec une obsolescence technologique rapide (environ 4 ans).

* hors impact de l'IFRS 16

Investissements financiers

Non significatifs hors impact de l'IFRS 16

L'endettement financier

Il est nul au 31 décembre 2020 hors impact de l'IFRS 16.

Flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Variation de trésorerie	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Flux sur l'exploitation	11 360	9 879
Flux sur investissements	(848)	(771)
Flux sur opérations de financement	(952)	(2 103)
Incidences des variations de taux de change	(162)	(27)
Variation de trésorerie nette	9 398	7 032
Trésorerie en début d'exercice	39 801	32 769
Trésorerie en fin d'exercice	49 199	39 801
Variation de trésorerie nette	9 398	7 032

Sur l'exercice 2020, l'activité a généré un flux positif d'exploitation d'un montant de 11,4 M€. Durant cette période, la Société a racheté 2 068 actions propres pour un montant de 258 mille euros. Elle n'a pas distribué de dividendes.

Situation et ressources de financement

L'endettement du Groupe à moyen et long terme est non significatif :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Emprunts auprès des établissements bancaires		
– part à plus d'un an	--	--
– part à moins d'un an	--	--
Emprunts auprès des établissements financiers		
– part à plus d'un an	--	--
– part à moins d'un an	--	--
Avances remboursables		
– part à plus d'un an	--	--
– part à moins d'un an	--	--
Dettes de loyers (IFRS 16)		
– part à plus d'un an	1 112	1 654
– part à moins d'un an	840	803
Trésorerie	49 199	39 801

La situation du Groupe en matière d'endettement net (Endettement brut diminué de l'ensemble de la trésorerie) permet à IGE+XAO d'envisager des opportunités de croissance tant internes qu'externes.

Note 2. — Situation financière et résultats de la Société IGE+XAO SA

La Société IGE+XAO SA exerce les activités suivantes :

- gestion des participations détenues,
- gestion de trésorerie du Groupe,
- prestations administratives et comptables pour les différentes sociétés du Groupe.

Données opérationnelles et issues du bilan

(en milliers d'euros)	Compte de résultat	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Chiffre d'affaires	188	418
Charges d'exploitation	(1 085)	1 263
Résultat d'exploitation	(867)	(818)
Résultat financier	1 525	7 432
Résultat net	887	6 584

(en milliers d'euros)	Actif	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Actif immobilisé	13 305	12 915
Actif circulant	17 792	17 313
ACTIF	31 097	30 228

(en milliers d'euros)	Passif	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Capitaux propres	30 836	29 949
Autres dettes	156	172
PASSIF	31 097	30 228

Le résultat financier s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dotations aux provisions		
- dépréciation des titres participation	(115)	(275)
- dépréciation des VMP	--	--
- dépréciation des créances financières	--	--
- risque de change	--	--
Reprises sur provisions		
- reprise sur titres participation	20	589
- risque de change	--	--
Produits financiers de participation	1 610	7 113
Produits financiers nets de placement	9	5
Différences de change	(2)	(3)
Autres charges et produits financiers	3	3
TOTAL	1 525	7 432

Note 3. — Stratégie et tendances

L'objectif du Groupe IGE+XAO est de devenir leader mondial de la conception assistée par ordinateur, du PLM et de la simulation dédiés à l'électricité. Pour ce faire, la stratégie du Groupe à moyen terme s'appuie sur quatre axes majeurs :

- ✓ l'innovation qui se manifeste notamment au niveau de la politique volontariste du Groupe en matière de R&D ;
- ✓ l'ouverture de nouveaux marchés tant sur le plan international avec la création de nouvelles filiales et de nouveaux bureaux commerciaux, que sur le plan de la diversification de son offre avec le lancement de nouvelles lignes de produits et de services ;
- ✓ le renforcement de partenariats techniques ou commerciaux dans la continuité des actions développées jusqu'alors, avec notamment l'optimisation d'un réseau de distributeurs et d'apporteurs d'affaires notamment en Asie ou des accords avec des éditeurs de logiciels ou et des prestataires de services complémentaires ;
- ✓ et la recherche d'opportunités de croissance externe visant à consolider la position du Groupe sur le marché de la CAO, du PLM et de la simulation électriques ou à apporter des offres complémentaires.

Un des axes stratégiques majeurs du Groupe IGE+XAO est l'innovation. Ainsi, l'activité de Recherche et de Développement du Groupe IGE+XAO représente au 31 décembre 2020 25% du chiffre d'affaires annuel. Les équipes de développement comptent plus de 150 ingénieurs et techniciens, dont la majorité participe aux travaux de Recherche et de Développement du Groupe.

Note 4. — Activités en matière de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement correspondent essentiellement aux frais relatifs au personnel, ingénieurs développeurs en majorité, participant au développement des produits du Groupe IGE+XAO.

Les frais de recherche et développement liés aux logiciels pour lesquels une licence doit être commercialisée ou qui doivent être commercialisés dans d'autres conditions sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés dès lors qu'ils ne remplissent pas les critères techniques, économiques et de suivi permettant de les immobiliser. L'application de ce principe comptable a conduit à l'enregistrement de ces coûts en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés à l'exception des coûts liés à des projets faisant l'objet d'un financement par l'octroi d'avances remboursables ou de subventions d'exploitation. La durée d'amortissement de ces frais de développement est alors de 4 ans.

Les frais de recherche et de développement qui représentent environ 25% du chiffre d'affaires, s'élèvent à 8,3 M EUR en 2020, 9 M EUR en 2019 (12 mois) et 11 M EUR en 2017/2018 (17 mois). Ces données traduisent l'important effort consacré à la recherche, au développement et à l'industrialisation des produits.

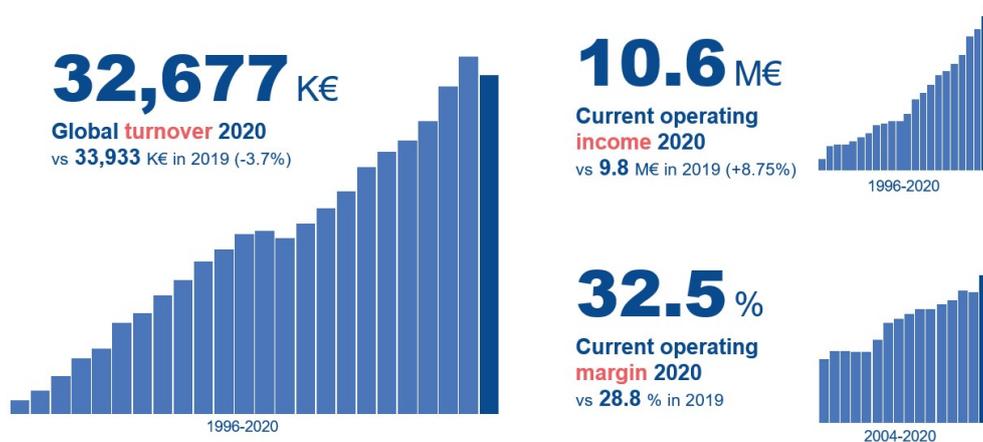
Sur les trois dernières années, les efforts de recherche et développement ont principalement porté sur :

- ✓ La conception d'installations électriques dans les domaines de la construction et des biens d'équipements ;
- ✓ La conception et la fabrication de harnais électriques ;
- ✓ La conception et la fabrication d'armoires électriques en 3D ;
- ✓ Le câblage en 3D ;
- ✓ La gestion du cycle de vie des installations électriques (PLM électriques) ;
- ✓ La simulation fonctionnelle ;
- ✓ La recherche de panne ;
- ✓ La gestion de contenu et plus particulièrement des catalogues de matériels électriques ;
- ✓ La prise en compte de nouvelles technologies « métiers » et informatiques ;
- ✓ L'optimisation des traitements mettant en œuvre des algorithmes de traitements complexes.

Note 5. — Indicateurs clefs de performance

IGE+XAO rappelle ci-après à titre informatif les indicateurs clefs de performance suivis par son management.

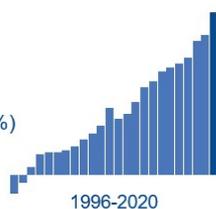
L'évolution du chiffre d'affaires et l'évolution de la marge



L'évolution du résultat net et du niveau de trésorerie nette

8.0 M€

Net income 2020
vs **6.9** M€ in 2019 (+15.7%)



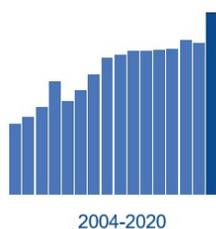
49.2 M€

Net Cash
vs **39.8** M€ in 2019



24.4%

Net margin 2020
vs **20.3**% in 2019



Note 6. — Autres informations

Tableau des filiales et participations

Filiales (+ 10%)	Capital	Capitaux propres autres que le capital en €	% de détention	Valeur comptable brute titres	Valeur comptable nettes titres	Prêts et avances	Avals et caution	CA	Résultat	Dividendes	Observations
	en €			en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €	
IGE SA	4 619 327	12 683 327	99	4 800 732	4 800 732	1 400 645	5 329	23 059 419	5 685 093	--	Siège social : Colomiers SIREN : 399 737 006
S2E Consulting	100 000	68 802	50	149 490	149 490	--	--	0	-4 435	--	Siège Social : Blagnac SIREN : 494 083 496
EHMS	430 000	-143 870	50	573 000	335 750	--	--	1 108 850	93 558	--	Siège Social : Colomiers SIREN : 492 213 384
PROSYST	1 006 490	2 036 083	80	2 024 248	2 024 248	--	--	1 451 304	28 141	--	Siège social : Templemars SIREN : 433 683 216
Ige+Xao Z.O.O. Pologne	241 243	1 351 354	94	783 275	783 275	--	--	2 981 907	484 916	-	Siège social : Cracovie
Ige+Xao EURL Balkan	438 173	413 368	100	420 666	420 666	--	--	978 962	66 375	--	Siège social : Sofia
Cae Devpt ApS Denmark	16 730	1 203 676	100	351 129	351 129	--	--	1 404 274	636 008	--	Siège social : Birkerød
Ige Xao Madagascar	10 388	10 180	100	20 945	20 945	--	--	0	--	--	Siège social : Antananarivo
Ige+Xao Chine	92 703	9 954	100	70 445	70 445	--	--	694 361	8 125	--	Siège social : Nanjing
Ige+Xao Tunisie	6 076	74 679	100	11 350	11 350	--	--	226 675	22 332	125 533	Siège social : Tunis
Ige+Xao Maroc	36 722	75 051	100	34 808	34 808	1 863	--	286 536	17 391	--	Siège social : Casablanca

Ige+Xao Nordic A/S	67 196	940 901	100	2 178 132	2 178 132	--	1 545 953	136 017	--	Siège social : Birkerød
Ige+Xao GmbH Allemagne	25 000	864 166	100	25 000	25 000	--	1 433 884	272 437		Siège social : Rastatt
Ige+Xao Iberica	3 005	292 192	99	13 049	13 049	--	761 565	288 752	510 000	Siège social : Madrid
Ige+Xao Srl Italie	36 400	1 140 022	100	88 345	88 345	--	2 085 502	558 845		Siège social : Bergamo
Ige+Xao Ltd (UK)	133 588	143 873	100	150 930	150 930	--	565 690	53 969	--	Siège social : Nuneaton
Ige+Xao North America	64	85 464	100	56	56	--	344 952	5 775	--	Siège social : Montréal
Ige+Xao BV (Pays-Bas)	18 151	420 923	100	691 475	691 475	--	1 306 499	279 511	900 000	Siège social : Hoensbroek
Ige+Xao Usa	8	139 787	100	1	1	--	382 017	47 847		Siège social : Dover (Delaware)
Ige+Xao Switzerland	18 515	88 739	100	225 000	225 000	--	151 400	58 090	73 992	Siège social : Biel/Bienne
Ige+Xao Turquie	6 583	12 956	100	20 188	20 188	--	122 826	13 606	--	Siège social : Istanbul
Ige+Xao Grece	50 000	37 139	99	49 500	49 500	--	105 478	24 020	--	Siège social : Thessalonique
Ige+Xao Belgique	18 600	591 242	100	18 600	18 600	--	862 323	177 472	--	Siège social : Bruxelles
Ige+Xao Bresil	94 139	-76 433	100	160 428	7 428	--	28 505	-8 996	--	Siège social : Taubaté
Ige + xao India	1 115	114 281	99	1 430	1 430	--	128 259	58 766	--	
Total en Euros	////////	////////	////////	12 863 222	12 471 972	1 402 508	5 329	////	////////	1 609 525

Délai de paiement des fournisseurs

Conformément à l'article D441-4 du Code de commerce, la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance au sein de la Société IGE+XAO SA est présentée ci-après :

Exercices (en euros)	Echéances non échues	< 30 j	30 j < X <60 j	> 60 j
31/12/2019	141 938	--	--	--
31/12/2020	114 966	--	--	--

Délai de paiement des clients

Conformément à l'article D441-4 du Code de commerce, la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des créances à l'égard des clients par date d'échéance au sein de la Société IGE+XAO SA est présentée ci-après :

Exercices (en euros)	Echéances non échues	< 30 j	30 j < X <60 j	> 60 j
31/12/2019	45 512	--	--	6 286
% du chiffre d'affaires	10,9%	--	--	1,5%
31/12/20120	--	53 609	7 260	6 973
% du chiffre d'affaires	--	28.50%	3.86%	3.71%

Autorisation de cautions, avals et autres garanties

Néant

Observation du Comité d'Entreprise

En application des dispositions de l'article L. 2312-25 du Code du Travail, le Comité Social Economique de la Société a été consulté sur la situation économique et financière de l'entreprise. Ce dernier n'a formulé aucune observation sur la situation économique et sociale de la Société.

B. Informations préparatoires à l'Assemblée Générale

Ce chapitre présente le projet de résolutions qui sera soumis à l'Assemblée Générale Annuelle Mixte des actionnaires d'IGE+XAO le 26 avril 2021 ainsi que l'exposé des motifs.

- Résolutions 1 à 10 : de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire,
- Résolutions 13 à 16 : de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- Résolution 17 : de la compétence des deux Assemblées.

Note 1. — Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés

Exposé des motifs

Après lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale est appelée à approuver :

- o Les comptes sociaux et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2020 faisant ressortir un bénéfice net de 886 697 euros contre 6 584 328 euros pour l'exercice précédent.
- o Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Le détail des comptes sociaux et consolidés figure dans le Rapport Financier Annuel 2020 consultable sur le site internet de la Société www.ige-xao.com.

Sens de vote du Conseil d'Administration : Pour

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que toutes les opérations qu'ils traduisent, et desquels il ressort un bénéfice net comptable de 886 697 euros.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale constate que les comptes consolidés au 31 décembre 2020 lui ont été présentés et que le rapport de gestion du Conseil d'Administration inclut le rapport de gestion du Groupe. L'Assemblée Générale approuve les comptes consolidés qui lui ont été présentés.

Note 2. — Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce

Exposé des motifs

Deux conventions entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 et suivants du Code de Commerce ont été conclues au cours de l'exercice 2020.

Il est demandé à l'Assemblée Générale de bien vouloir approuver la conclusion de ces deux conventions sur l'exercice ainsi que les conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont les effets se poursuivent dans le temps.

Les conventions sont décrites dans le Rapport Financier Annuel 2020 consultable sur le site internet de la Société www.ige-xao.com.

Sens de vote du Conseil d'Administration : Pour

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de Commerce approuve ledit rapport et les conventions qui y sont visées.

Note 3. — Dépenses et charges non déductibles

Exposé des motifs

Il est demandé à l'Assemblée Générale de bien vouloir constater le montant des charges non déductibles au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts qui sont composées de la quote-part non déductible de l'amortissement des contrats de location longue durée sur véhicules de société.

Sens de vote du Conseil d'Administration : Pour

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale constate que le montant des charges non déductibles des bénéficiaires assujettis à l'impôt sur les sociétés au sens de l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élève à 15 993 euros au 31 décembre 2020.

Note 4. — Quitus aux Administrateurs

Exposé des motifs

En conséquence des résolutions précédentes il est demandé à l'Assemblée Générale de bien vouloir donner quitus aux Administrateurs.

Sens de vote du Conseil d'Administration : Pour

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale donne en conséquence et sans réserve, quitus entier aux Administrateurs pour leur gestion et l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Note 5. — Affectation des résultats

Exposé des motifs

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de ne pas distribuer de dividende.

Sens de vote du Conseil d'Administration : Pour

Sixième résolution

Le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la Société IGE+XAO SA s'établit à 886 697 euros.

Il est proposé d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice au poste « Autres réserves » qui s'élèverait ainsi à 16 042 424 euros.

Dividendes distribués au titre des trois exercices précédents.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales (article 243 bis du Code Général des Impôts), que le dividende par action versé aux actionnaires de la Société au cours des trois derniers exercices clos a été le suivant :

Exercice	DIVIDENDE PAR ACTION
Exercice clos le 31 juillet 2017	1,55 €
Exercice clos le 31 décembre 2018	1,55 €
Exercice clos le 31 décembre 2019	-- €

Exposé des motifs

L'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 17 avril 2020 arrivant à échéance le 16 septembre 2021, il est proposé à l'Assemblée de doter le Conseil d'Administration d'une nouvelle autorisation, pour une nouvelle durée de 18 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale, afin de poursuivre le programme de rachat des actions de la Société dans les conditions et dans le cadre des objectifs qui sont soumis à votre approbation.

Le prix d'achat par action ne pourrait être supérieur à 250 euros (hors frais). L'autorisation porterait sur un maximum de 9,66% du capital, la Société détenant 0,34% du capital en date du 31 décembre 2020. Le programme de rachat d'action est décrit dans le Rapport Financier Annuel 2020 consultable sur le site internet de la Société www.ige-xao.com.

Sens de vote du Conseil d'Administration : Pour

Septième résolution

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de faire acheter par la Société ses propres actions)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et avoir pris connaissance des éléments figurant dans le descriptif du programme autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L22-10-62 du Code de Commerce, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée Générale décide que ces achats effectués dans le cadre de la présente autorisation devront être réalisés en vue de :

- l'annulation par voie de réduction de capital,
- l'attribution aux titulaires de titres de créance donnant accès au capital ou pouvant être utilisés afin de faciliter une prise de participation ou une prise de contrôle par voie d'échange de titres,
- l'attribution d'actions aux salariés Groupe au titre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou en cas d'attribution gratuite d'actions ou de levée d'options d'achat ou encore dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise,
- l'attribution d'actions aux dirigeants en cas d'attribution gratuite d'actions,
- l'animation du cours du titre et sa liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement et au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI telle que reconnue par l'AMF.

Cet ordre pourra être modifié en fonction des opportunités qui se présenteront à la Société.

Par décision du Conseil d'Administration en date du 27 juillet 2018, le contrat de liquidité conclu avec la société de bourse Portzamparc a été suspendu jusqu'à la prochaine Assemblée Générale puis sa suspension a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2021.

Les caractéristiques du programme sont les suivantes :

Pourcentage de rachat maximum autorisé : 10 %

Prix d'achat unitaire maximum (hors frais) : 250 euros

Durée du Programme : 18 mois au plus à compter de la présente Assemblée

Ces prix seront ajustés en cas d'opérations conduisant au regroupement ou à la division des actions.

Compte tenu des actions déjà auto-détenues par la Société au 28 février 2021, le montant que cette dernière est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximum fixé par l'Assemblée Générale s'élèvera à 31 501 025 euros.

Le Conseil d'Administration pourra procéder à l'acquisition, à la cession et au transfert des actions de la Société par tous moyens, par intervention sur le marché notamment par achat de blocs de titres pouvant éventuellement porter sur l'intégralité du programme.

La présente autorisation met fin avec effet immédiat à celle précédemment donnée par l'Assemblée Générale du 17 avril 2020.

Les actions propres acquises et / ou annulées par la Société dans le cadre des précédentes autorisations consenties par Assemblée Générale seront prises en compte pour la détermination du nombre d'actions détenues par la Société dans la limite précitée de 10 %.

Le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale annuelle les informations relatives aux achats d'actions et cessions ainsi réalisés.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation à son Président, pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ou de tout autre organisme, remplir toutes formalités et de manière générale faire tout ce que nécessaire.

Note 7. — Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 mentionnées à l'article L. 22-10-9 du Code de Commerce

Exposé des motifs

En application de l'article L.22-10-34 I du Code de Commerce, il vous est demandé d'approuver les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 mentionnées à l'article L. 22-10-9 du Code de Commerce, telles que présentées dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

Sens de vote du Conseil d'Administration : Pour

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de Commerce, les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L. 22-10-9 dudit Code, telles qu'elles sont présentées dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

Note 8. — Approbation des éléments de rémunération versés, dus ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Alain DI CRESCENZO en sa qualité de Président Directeur Général

Exposé des motifs

Conformément aux articles L.225-37 dernier alinéa et L.225-100 du Code de Commerce, il vous est demandé d'approuver les éléments fixes variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés, dus ou attribués au titre de l'exercice 2020 aux dirigeants mandataires sociaux de la Société, soit le Président Directeur Général Alain DI CRESCENZO, tels qu'ils vous ont été présentés et qui sont détaillés en application de l'article L.22-10-9 du Code de Commerce dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, figurant dans le Rapport Financier Annuel 2020 consultable sur le site internet de la Société www.ige-xao.com.

Sens de vote du Conseil d'Administration : Pour

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration établi en application des articles L.225-37 dernier alinéa et L.22-10-9 du Code de Commerce, approuve les éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur Alain DI CRESCENZO au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels que présentés dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

Note 9. — Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et

les avantages de toute nature, attribuables au Président Directeur Général au titre de l'exercice 2021.

Exposé des motifs

En application de l'article L.225-37 dernier alinéa du Code de Commerce, introduit par la loi « Sapin 2 » du 9 décembre 2016 et conformément à l'article L22-10-8 du Code de Commerce, les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux de la Société, soit le Président Directeur Général Alain DI CRESCENZO, pour l'exercice 2021 sont présentés dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, figurant dans le Rapport Financier Annuel 2020 consultable sur le site internet de la Société www.ige-xao.com.

Sens de vote du Conseil d'Administration : Pour

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration établi en application des articles L.225-37 dernier alinéa et L22-10-8 du Code de Commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, tels que décrits dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise attribuables à Monsieur Alain DI CRESCENZO pour l'exercice 2021 au titre de son mandat de Président Directeur Général de la Société.

Note 10. — Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration.

Exposé des motifs

En application de l'article L.225-37 dernier alinéa du Code de Commerce, introduit par la loi « Sapin 2 » du 9 décembre 2016 et conformément à l'article L22-10-8 du Code de Commerce, la politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration est présentée dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, figurant dans le Rapport Financier Annuel 2020 consultable sur le site internet de la Société www.ige-xao.com.

Sens de vote du Conseil d'Administration : Pour

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration établi en application des articles L.225-37 dernier alinéa et L22-10-8 du Code de Commerce, approuve la politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration, telle que décrite dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

Note 11. — Fixation de la rémunération des Administrateurs pour l'exercice 2021.

Exposé des motifs

La préparation et la tenue des réunions du Conseil d'Administration et des Comités demandant une disponibilité et un investissement croissants des Administrateurs, il est par conséquent demandé à l'Assemblée Générale de bien vouloir porter le montant global de la rémunération allouée aux Administrateurs indépendants et/ou qui ne reçoivent pas de rémunération directe de l'une des filiales du Groupe IGE+XAO à 6 000 euros pour l'exercice 2021.

Sens de vote du Conseil d'Administration : Pour

Douzième résolution

Conformément aux articles L.225-45 et L22-10-8 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, que le montant global de la dotation à la rémunération des Administrateurs indépendants et/ou qui ne reçoivent pas de rémunération directe d'une des filiales du Groupe IGE+XAO soit porté à 6 000 euros pour l'exercice 2021.

Note 12. — Autorisation à l'effet d'instaurer des consultations écrites des Administrateurs et modification statutaire y afférente

Exposé des motifs

Le Conseil d'Administration demande à l'Assemblée Générale de bien vouloir autoriser l'instauration des consultations écrites des Administrateurs et de modifier les statuts de la Société en conséquence, conformément aux recommandations du référentiel Middenext.

Sens de vote du Conseil d'Administration : Pour

Treizième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration décide, d'instaurer les consultations écrites des Administrateurs et d'insérer l'article suivant dans les statuts de la Société :

« ARTICLE 13 – CONSULTATIONS ECRITES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le Conseil d'Administration peut prendre les décisions suivantes par consultation des Administrateurs :

- Nomination provisoire de membres du Conseil ;
- Autorisation des cautions et garanties données par la Société ;
- Mise en conformité des statuts avec les dispositions légales et réglementaires ;
- Convocation de l'Assemblée Générale ;
- Transfert du siège social de la Société dans le même département.

En cas de consultation écrite, chaque membre du Conseil d'Administration reçoit par courriel le texte des résolutions proposées accompagné des documents nécessaires à l'information des membres. Les membres disposent d'un délai de cinq (5) jours francs à compter de la date de réception du texte des résolutions pour émettre leur vote par écrit.

Le vote est formulé sur le texte même des résolutions proposées et pour chaque résolution, par le mot : « oui », « non » ou « abstention ». »

Note 13. — Mise à jour des statuts de la Société

Exposé des motifs

Certaines dispositions des statuts de la Société nécessitant une mise à jour et notamment les articles portant sur la rémunération des dirigeants, les conventions, les Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale est appelée à se prononcer sur une actualisation des statuts de la Société.

Sens de vote du Conseil d'Administration : Pour

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale, lecture faite du rapport du Conseil d'Administration, approuve la mise à jour des statuts de la Société.

Note 14. — Autorisation de réduction de capital par annulation d'actions propres détenues par la Société

Exposé des motifs

Le Conseil d'Administration sollicite une nouvelle autorisation à l'effet de décider d'annuler tout ou partie des actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions et à réduire le capital dans les conditions, qui vous sont détaillées dans la résolution, notamment dans la limite de 10% du capital. La différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal serait imputée sur tout poste de réserves ou de primes. Cette quinzième résolution est nécessaire afin de permettre l'annulation d'actions prévue au titre des objectifs visés au programme d'achat soumis à votre vote

dans sa septième résolution. La durée de validité de cette autorisation serait de 24 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale.

Sens de vote du Conseil d'Administration : Pour

Quinzième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, sur ses seules délibérations et aux époques qu'il appréciera, à annuler tout ou partie des actions acquises par la Société, conformément aux dispositions de l'article L22-10-62 du Code de Commerce et en vertu des autorisations données par les Assemblées Générales Annuelles de la Société.

L'Assemblée Générale rappelle qu'une telle réduction ne pourra porter sur plus de 10% du capital social par période de 24 mois.

La différence entre la valeur nette comptable des actions ainsi annulées et le montant nominal de la réduction de capital effectuée sera imputée par le Conseil d'Administration sur les postes de primes ou de réserves disponibles selon les modalités qu'il déterminera.

Note 15. — Augmentation de capital réservée aux salariés

Exposé des motifs

Tous les trois ans, une Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues à la section 4 du chapitre II du titre III du livre III de la troisième partie du Code du Travail si, au vu du rapport présenté à l'Assemblée générale par le Conseil d'Administration en application de l'article L. 225-102, les actions détenues par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 représentent moins de 3 % du capital. Il convient de statuer à nouveau sur cette question dans la mesure où la dernière Assemblée en date du 26 janvier 2018 a rejeté la proposition et que nous arrivons au terme du délai de trois ans.

Sens de vote du Conseil d'Administration : Contre

Seizième résolution

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide, en application de l'article L 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce, de réserver aux salariés de la Société, une augmentation de capital en numéraire aux conditions prévues à l'article L.3332-18 du Code du Travail.

En cas d'adoption de la présente résolution, l'Assemblée décide :

- d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder, dans un délai maximum de 26 mois à compter de la présente Assemblée, à une augmentation de capital portant sur 15 000 actions maximum qui sera réservée aux salariés dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise et réalisée conformément aux dispositions de l'article L.3332-18 du Code du Travail ;
- en conséquence de conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente délégation et à cet effet :
- de fixer les conditions d'ancienneté exigées pour participer à l'opération, dans les limites légales et le cas échéant le nombre maximal d'actions pouvant être souscrites par salarié,
- de fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance,
- de fixer dans les limites légales, le prix d'émission des actions nouvelles ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits,
- de fixer les délais et modalités de libération des actions nouvelles,
- de constater la réalisation de la ou des augmentations de capital et de procéder aux modifications corrélatives des statuts,
- de procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de la ou des augmentations.

Cette délégation emporte au profit des salariés visés ci-dessus renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises.

Exposé des motifs

Cette résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'Assemblée.

Sens de vote du Conseil d'Administration : Pour

Dix-septième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour effectuer tous les dépôts, publications, formalités légales ou autre.

C. Principaux risques, incertitudes et couvertures

Note 1. — Risques, incertitudes et couvertures

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Risque de liquidité

Au niveau du risque de liquidité, la Société considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. En effet, le Groupe n'a aucun endettement bancaire. Au 31 décembre 2020, IGE +XAO dispose d'une solide situation de trésorerie.

Par ailleurs, les passifs financiers du Groupe ne sont assortis d'aucune clause particulière susceptible d'en modifier significativement les termes.

Risque de change

Chez IGE+XAO, le risque de change est lié essentiellement à des investissements dans des filiales étrangères et il se matérialise lors de la conversion des comptes de la filiale dans la devise de présentation de la société consolidante IGE+XAO SA (en Euro – impact en capitaux propres).

Le Groupe ne dispose pas de couverture de change pour l'instant mais pourra être conduit à contracter des couvertures si son exposition en devises venait à augmenter.

Les moyens mis en œuvre pour assurer la gestion du risque correspondent principalement à une surveillance régulière des cours de change ainsi qu'à une analyse régulière des risques avec la Direction.

La société d'exploitation française du Groupe IGE+XAO achète des prestations de production de logiciels et /ou des prestations de service aux sociétés polonaise, bulgare, danoise, chinoise, malgache, tunisienne et marocaine du Groupe et vend aux sociétés de commercialisation du Groupe des logiciels et des prestations de maintenance à des fins de distribution.

Risque de taux

Le Groupe IGE+XAO n'est pas exposé à ce jour à des risques de taux.

Au 31 décembre 2020, le solde d'emprunt du Groupe à plus d'un an hors impact de l'IFRS 16 est nul. Les emprunts contractés dans le passé et en cours ont été faits en euros sur la base d'un taux fixe. IGE+XAO n'utilise aucun instrument dérivé de taux.

Compte tenu du développement de son activité internationale, IGE+XAO pourra être conduit à contracter des prêts dans les différents pays où le Groupe sera implanté.

Risque sur actions

La politique du Groupe à ce jour est de rémunérer sa trésorerie avec une prise minimale de risques soit essentiellement par des comptes à terme d'une durée variant de 2 à 60 mois et des bons à moyen terme négociables d'une durée allant de 48 à 60 mois.

Dans les années à venir, le Groupe pourrait être conduit à recourir à des produits de placement plus complexes.

Risque de crédit

Dans le cadre de son activité, le Groupe n'est pas susceptible d'octroyer un crédit. A la clôture, le Groupe n'a pas identifié de risque de crédit significatif sur ses actifs échus non provisionnés.

Par ailleurs, au niveau du risque clients, l'analyse suivante peut être faite :

- les grands comptes présentent peu de risques d'insolvabilité ;
- les clients de taille PME/PMI présentent un risque d'insolvabilité plus élevé, contrôlé par une cellule interne de recouvrement. Les risques éventuels relevés font l'objet de dépréciations.
- aucun compte client n'engendre un volume d'activité annuel supérieur à 15% du montant du chiffre d'affaires.

Au 31 décembre 2020, les pertes sur créances non dépréciées représentent moins de 1% du chiffre d'affaires de l'exercice.

Risques juridiques

A sa connaissance, IGE+XAO n'encourt pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou aurait eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Risques liés à l'image et à la réputation

La réputation et l'image de la Société peuvent être compromises à tout moment. Aucune entreprise ne saurait être à l'abri d'un événement indésirable, lié à l'utilisation d'un produit ou à un comportement individuel critiquable.

Le Conseil d'Administration réfléchit à la mise en place d'une charte de déontologie qui rappellera notamment les règles de conduite qui font l'intégrité et l'éthique d'IGE+XAO.

Note 2. — Assurances

Politique générale d'assurance du Groupe

L'objectif de la politique d'assurance est de protéger le patrimoine du Groupe de la survenance de risques significatifs identifiés qui pourraient l'affecter. Ce transfert de risque s'intègre dans le processus de gestion des risques du Groupe.

Responsabilité civile des mandataires sociaux

Le Groupe bénéficie d'un programme d'assurance responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux.

D. Procédures de contrôle interne et de couverture des risques

A la demande du Président du Conseil d'Administration, la Direction financière a réuni les éléments constitutifs du présent Rapport sur la base des différents travaux réalisés dans le domaine du Contrôle interne dans le Groupe.

Note 1. — Définition et objectifs du Contrôle interne

IGE+XAO a défini et mis en œuvre un cadre de contrôle interne qui s'appuie principalement sur le cadre de référence de l'AMF en la matière.

Ainsi, le contrôle interne vise à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs suivants : la réalisation et l'optimisation des opérations, la fiabilité de l'information financière et comptable, la conformité aux lois et aux règlements en vigueur.

Le système et les procédures de contrôle interne en vigueur au sein d'IGE+XAO ont pour objet de :

- ✓ veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations et les comportements des personnes respectent les lois et règlements applicables ainsi que les orientations données par les organes sociaux et les valeurs, normes et règles internes au Groupe.

- ✓ vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe.
- ✓ prévenir et maîtriser les risques d'erreur ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

Note 2. — Organisation générale et principaux acteurs

Toutes les structures impliquées dans la gouvernance d'entreprise participent à la mise en œuvre du contrôle interne. Eu égard à la taille d'IGE+XAO, l'organisation du contrôle interne repose principalement sur l'organisation du Groupe et sur la responsabilisation de chacun des départements et filiales de la Société et dans leurs domaines de compétences respectifs.

Direction et encadrement

Le Comité de direction est composé du Président du Groupe (pour les aspects Trade et les organisations Corporate : divisions Communication, Administration, Finance et Qualité) et des Directeurs R&D. Il se réunit régulièrement au siège ou en tout autre lieu, en présence, si besoin est et selon les sujets, de responsables Groupe pour :

- ✓ mettre en œuvre la stratégie approuvée par le Conseil d'Administration ;
- ✓ définir les actions et prendre les décisions permettant d'atteindre les objectifs ;
- ✓ s'assurer de l'application et du respect des lois et règles internes.

Ces réunions sont organisées une fois par mois.

Le Comité de direction organise également une fois par an en début d'exercice une réunion plénière au cours de laquelle :

- ✓ la stratégie du Groupe, approuvée par le Conseil d'Administration, est présentée ;
- ✓ les objectifs et missions sont déclinés de façon opérationnelle au sein de chaque division ;
- ✓ les organigrammes fonctionnels et hiérarchiques sont arrêtés ;
- ✓ les objectifs individuels des responsables du Groupe sont définis.

Le Président anime une réunion mensuelle d'information (Réunion Management Information Meeting) selon un calendrier arrêté pour l'exercice - soumis toutefois aux aléas de l'activité - qui rassemble physiquement ou par téléphone, les acteurs clés du Groupe et dont l'objectif est d'informer ces derniers sur les principales évolutions d'IGE+XAO. Le Comité de direction a décidé qu'il n'y aurait pas de compte-rendu formalisé à l'issue de ces réunions d'information pour des raisons de confidentialité des sujets abordés.

Deux à trois fois par an, la Direction Générale organise une réunion (Quarterly meeting) selon un ordre du jour préalablement arrêté. Elle rassemble le Président du Groupe, les dirigeants des sociétés filiales, en cas de besoin leurs responsables des ventes et les responsables supports d'activités du Groupe (corporates) ; elle a pour objectif de faire le point sur les objectifs définis lors de la réunion plénière ainsi que de traiter de sujets particuliers (projets importants, évolutions des marchés, ressources humaines, finances,...) présentés par la Direction ou les membres participants. Ces réunions font l'objet de comptes rendus écrits et de plans d'actions.

De plus, tous les 45 jours environ, la Direction Trade accompagnée des organisations « Corporate » anime une réunion (Corporate meeting) en présence de tous les responsables « Corporate » au cours de laquelle chaque dirigeant de filiale est joint par téléphone. L'objectif de cette réunion est de faire le point sur le suivi opérationnel de chacune des sociétés du Groupe. Ces réunions ne font pas l'objet de comptes rendus écrits en dehors de plans d'actions.

Enfin, des réunions de suivi sont mises en place régulièrement au sein de chaque pays.

Note 3. — Organisation financière et de gestion

IGE+XAO dispose d'un Responsable Financier Corporate qui rend compte directement au Président Directeur Général. A ce titre, il :

- ✓ fixe les calendriers des arrêtés de comptes semestriels et annuels et de chiffre d'affaires mensuels et établit les reportings Groupe correspondants ;
- ✓ supervise au sein du Groupe les services comptables et les comptables extérieurs au Groupe en charge du suivi des comptabilités dans nombre de filiales étrangères ;
- ✓ est en charge de l'établissement de la consolidation des comptes du Groupe ;
- ✓ assure la liaison avec les Commissaires aux comptes du Groupe, des filiales et les autres experts indépendants ;
- ✓ prépare les communications financières à destination du Marché ;
- ✓ veille à l'application des lois, des règles et des procédures internes en vigueur et propose toute amélioration souhaitable ;
- ✓ participe à la mise en place des règles et procédures du Groupe, des modes de gestion de trésorerie, des financements, emprunts, garanties ou cautions ;
- ✓ supervise les aspects juridiques au sein des filiales ;
- ✓ participe aux études concernant l'évolution des principes et règles comptables, l'évolution du périmètre juridique du Groupe et son organisation ;
- ✓ supervise l'établissement des budgets des Sociétés du Groupe.

Information de gestion et budget – Gestion des Achats

Le service du Contrôle de gestion du Groupe est en charge, sous la supervision du responsable financier corporate, du pilotage des objectifs financiers dans le cadre des processus de suivi budgétaire des entités du Groupe et également de suivi transversal des projets en support aux activités Grands Comptes et aux filiales du Groupe.

Les budgets ainsi définis sont validés par la Direction. Ils permettent d'une part une analyse permanente comparant les chiffres réalisés et les dépenses opérationnelles mensuels et cumulés par rapport au budget et à l'année précédente et d'autre part la mise en place d'actions correctives pour coller au mieux aux objectifs et à l'évolution de l'activité. Des tableaux de bord mensuels sont élaborés à destination de la Direction.

L'équipe de Contrôle de gestion s'occupe également de la gestion des achats et de son application dans le Groupe.

Note 4. — Systèmes d'information comptable et financier

Les systèmes d'information et de reporting dont dispose le Groupe permettent un suivi régulier et précis des performances du Groupe.

Les outils informatiques évoluent en fonction des exigences de la direction du Groupe.

Le système comptable et financier s'appuie principalement sur le logiciel Sage et sur un outil informatique de gestion SIE (Système d'Information de l'Entreprise), développé en interne.

Des règles ont été établies en matière d'accès aux systèmes, de sauvegarde et de conservation des données, et de vérification des enregistrements.

Les données sont sauvegardées de façon régulière et les sauvegardes sont clairement identifiées. Les supports des sauvegardes sont conservés dans un endroit différent du bâtiment source.

Les procédures informatisées, notamment les interfaces, sont conçues pour émettre des alertes en cas de dysfonctionnement.

Note 5. — Contrôle interne et gestion des risques

Les principaux moyens de contrôle visant à limiter les risques les plus spécifiques à l'activité d'IGE+XAO sont les suivants :

✓ Risque commercial

IGE+XAO conduit une politique de veille afin d'adapter son organisation au mieux aux évolutions de son métier et de son marché et reste en permanence à l'écoute de ses clients et prospects et de leurs attentes. La Direction Trade fait à cet égard un suivi régulier des activités commerciales du Groupe ainsi que des objectifs définis en réunion plénière.

Une partie de la croissance d'IGE+XAO est fondée sur des technologies sophistiquées, délicates à mettre au point et qui peuvent ne pas fonctionner conformément aux spécifications définies. De même, les retards imprévus de développement de produits nouveaux pourraient avoir un impact négatif sur la capacité de la Société à lancer des produits sur le marché en temps voulu. Les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société pourraient se trouver affectés par ces événements. Pour limiter ces risques, IGE+XAO effectue régulièrement des revues tant au niveau de l'avancement des développements et des projets qu'au niveau du caractère innovants de ces derniers.

IGE+XAO a signé des contrats de distribution avec des partenaires intervenant sur son secteur de façon à accroître son chiffre d'affaires. L'interruption d'un ou de plusieurs de ces partenariats pourrait entraîner un effet négatif sur les revenus de la Société. Pour s'en prémunir, IGE+XAO a inclus, dans son organisation, la gestion des distributeurs et dédie une attention particulière à leur suivi.

✓ Dépendance à l'égard du personnel clé

Il n'existe aucune garantie que la Société parviendra à fidéliser sur le long terme ses principaux dirigeants ou collaborateurs importants pour la poursuite de son exploitation. Toutefois, un certain nombre de mesures ont été mises en œuvre (politique salariale ciblée) afin de conserver au sein du Groupe les personnels clés et à haut niveau. La politique de gestion de carrière est en cours de généralisation au sein du Groupe.

✓ Risques liés au traitement de l'information

Afin de limiter le risque lié aux obligations des dirigeants et des personnes qui leur sont proches eu égard à l'information dont elles ont connaissance et aux titres de la Société, IGE+XAO a mis en place et diffusé aux personnes concernées, et en priorité aux dirigeants, une procédure d'information.

Parallèlement, conformément à la loi du 20 juillet 2005, la société a mis en place de façon permanente une liste de personnes dites initiées qui est soumise annuellement à l'approbation du Conseil d'Administration. Une procédure d'information est systématiquement remise en main propre à chaque personne concernée.

✓ Risques juridiques

IGE+XAO se protège des principaux risques de nature juridique en souscrivant des polices d'assurance couvrant ces risques. Les primes relatives aux contrats d'assurance ne représentent pas des montants significatifs sur l'exercice. Ces contrats sont recensés dans le document de référence (ou rapport financier annuel).

Par ailleurs, IGE+XAO s'entoure, le cas échéant, des conseils d'avocats afin de sécuriser les transactions ou tout autre acte de la vie du Groupe.

A sa connaissance, IGE+XAO n'a pas encouru de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou aurait eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

✓ Risques liés à la reconnaissance des revenus

La facturation d'une prestation ou d'un droit d'utilisation de licence ne permet pas forcément la reconnaissance en produit d'exploitation de cette facturation, notamment si la Société est liée par une obligation de résultat non encore atteinte ou des contraintes techniques de quelque nature que ce soit.

Le responsable comptable pour la France ainsi que les contrôleurs de gestion pour toutes les entités du Groupe s'assurent de la correcte reconnaissance du revenu en fonction de la nature des contrats clients. Un outil informatique de gestion de la facturation et d'enregistrement comptable a été développé en interne. Le correct fonctionnement de ce système est testé régulièrement, au moins une fois par an.

Le recouvrement est assuré en France par le service Comptabilité assisté d'une cellule de support situé au Maroc et dans les filiales par la personne en charge du suivi administratif ; ces personnes appliquent la procédure de relance mise en place au sein du Groupe.

Des outils de suivi du recouvrement ont été déployés et les rapports qui en découlent sont communiqués à la Direction mensuellement pour la France et trimestriellement pour le Groupe.

✓ Risques relatifs à l'information financière

Les opérations quotidiennes de contrôle interne sont assurées par le responsable financier corporate avec l'assistance du contrôleur de gestion tant dans le domaine du traitement de l'information comptable et financière que du contrôle de celui-ci :

- Contrôles des états financiers : des instructions de reporting financier comprenant un rappel des principes comptables, le calendrier de transmission des informations et la matrice du reporting financier (comprenant le bilan, le compte de résultat, des tableaux de flux et des données qualitatives) sont communiquées tous les ans aux filiales.
- Chaque mois, les responsables des filiales ou leurs comptables externes adressent au responsable financier corporate par voie électronique et par courrier leurs reportings financiers selon le calendrier prédéfini ci-avant. Ces informations financières, la bonne application des procédures d'arrêté, les retraitements et la réconciliation des comptes intra-groupes sont contrôlés de façon exhaustive puis sont utilisés pour les besoins de la consolidation et pour valider les données de gestion (suivi du chiffre d'affaires, suivi des budgets notamment – cf. ci-après).
- Les cabinets comptables des filiales de très petite taille transmettent directement et mensuellement au responsable financier corporate, après validation par les Responsables de filiale, les documents comptables extraits de leur système.
- Contrôle des reportings mensuels: le contrôleur de gestion effectue des contrôles de cohérence par rapport aux données budgétaires et à celles de l'exercice passé. Les écarts et évolutions sont analysés. Il contrôle également la base de chiffre d'affaires complétée au fil de l'eau par toutes les sociétés du Groupe.

La fiabilité des procédures de production des comptes consolidés d'IGE+XAO est assurée par :

- ✓ le processus de consolidation géré par le responsable financier corporate (cf procédures ci-avant) ;
- ✓ les comptabilités des filiales sont gérés par des professionnels de la comptabilité indépendants ;
- ✓ la consolidation est réalisée en interne grâce à un logiciel dédié.

Les états financiers et la consolidation des comptes font l'objet d'un audit complet au 31 décembre et d'une revue limitée au 30 juin.

Du fait de sa cotation en bourse dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe IGE+XAO sont établis depuis 2005 suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (« IFRS ») applicables à compter des exercices ouverts après le premier janvier 2005, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les principes comptables sont régulièrement actualisés.

Les comptes consolidés de la société IGE+XAO SA sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe Schneider Electric depuis le 1^{er} février 2018.

Note 6. — Diligences spécifiques

Diligences spécifiques conduites sur l'exercice

Au cours de l'exercice 2020, les diligences conduites tant en termes d'organisation, de contrôle que d'audit interne ont porté principalement sur :

- ✓ La préparation au lancement opérationnel de l'ERP X3 de SAGE comme nouvel outil de gestion administrative des ventes pour le Groupe et comme système comptable pour les sociétés françaises du Groupe.
- ✓ L'adaptation des processus et procédures au raccourcissement des délais de reporting du Groupe
- ✓ La confortation des procédures relatives à l'export control et à la protection des données personnelles.

Evolution de la gouvernance et du contrôle en 2021

L'exercice 2021 sera consacré au déploiement de l'ERP X3 sur la partie administration des ventes au niveau Groupe et la comptabilité au niveau des sociétés françaises ainsi qu'à la consolidation de l'organisation du département Corporate Finance.

Note 7. — Limites du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société en la matière seront atteints. Il existe des limites inhérentes à tout système de contrôle interne relevant notamment des incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou des perturbations pouvant survenir en raison d'une défaillance ou d'une simple erreur.

E. Déclaration de Performance Extra-financière, Informations environnementales et sociales

La démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) d'IGE+XAO est intégrée dans celle du Groupe Schneider Electric. IGE+XAO n'est plus soumis à l'obligation de produire (DPEF), destinée à intégrer les enjeux RSE dans la stratégie globale de la Société. En raison à la fois de sa taille et de son appartenance au Groupe Schneider Electric qui établit une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) consolidée, IGE+XAO est exempté de l'émission d'une DPEF propre à son Groupe.

Colomiers, le 15 février 2021

Le Conseil d'Administration

F. Tableau des cinq derniers exercices

Indications en euros	31/07/2016	31/07/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Capital en fin d'exercice					
Capital social	5 497 030	5 497 030	5 223 722	5 021 867	5 021 867
Nombre d'actions émises	1 427 800	1 427 800	1 356 811	1 304 381	1 304 381
Nombre d'obligations convertibles en actions	--	--	--	--	--
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 233 832	2 442 830	2 920 444	418 014	188 094
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	6 301 780	5 352 184	5 596 186	6 081 080	786 509
Impôts sur les bénéfices	130 697	82 039	(43 396)	(195 583)	(228 646)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	5 535 407	5 193 074	5 550 586	6 584 328	886 697
Résultat distribué	2 141 700	2 255 924	2 102 142	2 021 791*	0*
Résultats par action					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	4,29	3,66	4,12	4,66	0.60
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	3,88	3,64	4,09	5,05	0.68
Dividendes distribués par action	1,50	1,55	1,55	1,55*	0*
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés au cours de l'exercice	14	14	11,9	--	--
Montant de la masse salariale et traitements de l'exercice	726 436	733 554	685 375	--**	--**
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, ...)	383 636	371 094	365 807	--**	--**

* Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

** Hors traitements

VII. Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise

Ce rapport est établi conformément à l'ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017, prise en application de la loi Sapin 2.

A. Composition, conditions de préparation et d'organisation du Conseil

Note 1. — Composition du Conseil d'Administration

La Société est administrée par un conseil composé de personnes physiques ou morales comprenant trois membres au moins et dix-huit au plus.

Toute personne morale doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique en qualité de représentant permanent au Conseil d'Administration. La durée du mandat du représentant permanent est la même que celle de l'Administrateur personne morale qu'il représente. Lorsque la personne morale révoque son représentant permanent, elle doit aussitôt pourvoir à son remplacement. Les mêmes dispositions s'appliquent en cas de décès ou démission du représentant permanent.

Dès lors que les seuils du I de l'article L. 225-27-1 du Code de Commerce sont dépassés, la Société comprendra, outre les Administrateurs dont le nombre et le mode désignation sont prévus par les présents statuts, des Administrateurs représentants des salariés dans les conditions prévues par ce même article.

Conformément à la loi et aux règlements en vigueur, la proportion des Administrateurs de chaque sexe ne peut être inférieure à 40 %.

Les Administrateurs sont toujours rééligibles ; ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'Administrateurs, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Les nominations effectuées par le conseil, en vertu de l'alinéa ci-dessus, sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale ordinaire.

A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les Administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale ordinaire, en vue de compléter l'effectif du Conseil.

L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre Administrateur dont le mandat n'est pas expiré, ne demeure en fonction que pendant la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir.

Un salarié de la société peut être nommé administrateur. Son contrat de travail doit toutefois correspondre à un emploi effectif. Il ne perd pas, dans ce cas, le bénéfice de son contrat de travail.

Le nombre des Administrateurs qui sont liés à la société par un contrat de travail ne peut excéder le tiers des Administrateurs en fonction.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, et sous réserve du respect des conditions relatives au cumul des fonctions d'administrateur avec un contrat de travail, le nombre des Administrateurs liés à la Société par un contrat de travail (sans compter les Administrateurs représentant les salariés actionnaires) ne peut dépasser le tiers des Administrateurs en fonction.

La révocation ou l'arrivée du terme de ses fonctions d'administrateur ne met pas fin au contrat de travail liant un administrateur à la Société.

Le Conseil d'Administration est composé des membres suivants nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de 6 ans :

Nom	Age	Sexe	Indépendance	Comité d'Audit	Comité de Rémunération	Début de mandat ou dernier renouvellement	Echéance ou fin de mandat
<u>Président Directeur Général - Administrateur</u>							
Alain DI CRESCENZO	59	H				29/01/2016*	31/12/2021
<u>Administrateurs</u>							
Claire GRECO	32	F	X		X	12/04/2019	31/12/2024
Marc NEZET	49	F			X	12/04/2019*	31/12/2024
Cyril PERDUCAT	51	H		X		25/06/2018	31/12/2024
Nadège PETIT	41	F			X	25/06/2018	31/12/2022
Anne VARON	57	F	X	X		12/04/2019*	31/12/2024

* Date de dernier renouvellement

Concernant la notion d'Administrateur indépendant, la Société a retenu les critères d'indépendance précisés par le Middledext à savoir :

- ✓ ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- ✓ ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- ✓ ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de vote significatif ;
- ✓ ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ✓ ne pas avoir été au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Le tableau de synthèse sur les nominations ainsi qu'une présentation plus détaillée des mandataires sociaux et des dirigeants figurent dans le rapport de gestion.

La liste des fonctions exercées par les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés figure au point H du présent Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

Des Administrateurs assidus

En 2020, le Conseil d'Administration s'est réuni 7 fois avec un taux d'assiduité de 97% en moyenne.

La répartition des jetons de présence établie en partie selon l'assiduité aux réunions du Conseil est détaillée dans le Rapport de gestion.

En 2020, une somme de 5 500 euros a été attribuée aux deux Administrateurs non rémunérés de la Société.

Des Comités du Conseil motivés

Les missions et le mode de fonctionnement des Comités sont présentés dans le Règlement intérieur. Le Comité de rémunération et le Comité d'audit sont opérationnels respectivement depuis 2004 et 2011.

Comités du Conseil d'Administration

Afin de préparer ses travaux, le Conseil d'Administration peut créer des comités.

Le Conseil d'Administration fixe par le présent Règlement le domaine de compétence de chaque Comité, ses attributions et sa composition ; il désigne le Président et les membres de chaque Comité.

Les membres des Comités participent personnellement à leurs réunions, le cas échéant par des moyens d'audio communication ou de visioconférences.

A côté du Comité de rémunération créé depuis 2004, un Comité d'audit a été mis en place ; il a tenu sa première réunion opérationnelle sur la clôture des comptes consolidés clos au 31 juillet 2012.

Note 2. — Conditions de préparation du Conseil d'Administration

Le chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé fait l'objet d'une présentation en Comité d'audit et en Conseil ainsi que d'un arrêté par ses membres sur une base trimestrielle et en amont de la communication au Marché.

Cette séance est généralement précédée de réunions téléphoniques entre la Direction générale et les Directions des filiales afin de valider les réalisations en termes de chiffre d'affaires par rapport aux objectifs et prévisions.

L'arrêté des comptes

Après examen par le Comité d'audit, le Conseil d'Administration arrête les comptes individuels d'IGE+XAO et les comptes consolidés du Groupe IGE+XAO sur une base semestrielle au 30 juin et au 31 décembre de chaque année. Ses membres ont la possibilité d'entendre les Commissaires aux comptes. Ils examinent également les risques liés à l'activité de la Société, ses engagements hors bilan et autres informations financières que le Conseil soumet ensuite à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Communiqués de presse et autres supports de communication

Les projets de communiqués de presse ou de tout autre support de communication à dominante financière sont généralement soumis à la relecture préalable des membres du Comité d'Audit et du Conseil d'Administration. Ces derniers peuvent émettre des remarques sur le fond ou la forme qui, après discussions, peuvent être incorporées au sein de la version définitive.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a poursuivi en 2020 ses travaux d'analyse de la stratégie et du suivi d'activité, en présence de ses dirigeants.

Note 3. — Organisation de la Société et du Conseil d'Administration

IGE+XAO est une société anonyme de type classique gérée par un Conseil d'Administration et dont les actions sont inscrites aux négociations sur Euronext Paris (Compartiment B) depuis 1997.

Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Les travaux du Conseil d'Administration s'organisent autour d'un Règlement intérieur qui a pour objet de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires auxquelles le Conseil d'Administration et les Administrateurs s'astreignent.

Le Règlement intérieur précise les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration dans l'intérêt de la Société et de tous les actionnaires.

Le Règlement intérieur est susceptible d'être modifié par le Conseil d'Administration compte tenu de l'évolution des lois et des règlements ainsi que de son propre fonctionnement. Il est consultable sur le site Internet de la Société.

Comité d'audit et Comités de rémunération

Les débats et décisions des Conseils d'Administration s'appuient, entre autres, sur les travaux préparatoires du Comité d'audit et du Comité de rémunération. Ces Comités agissent dans le cadre des missions qui leur sont confiées par le Conseil d'Administration, ils sont force de propositions mais n'ont pas de pouvoir de décision.

Le Comité d'audit est animé par Monsieur Cyril PERDUCAT (Président), responsable monde des offres IoT et numériques chez Schneider Electric, et Madame Anne VARON, ex-Directeur Général chez Moeller Electric.

Le Comité de rémunération est animé par Monsieur Marc NEZET (Président), Senior Vice-Président Energy Management Software Transformation chez Schneider Electric, Madame Nadège PETIT, Directrice Générale de l'activité Power Products chez Schneider Electric, et Madame Claire GRECO, Directrice de projet digital au sein de la direction innovation et stratégie du groupe Veolia.

Note 4. — Travaux et Evaluation du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration envisage les voies de progrès toujours possibles et prend les mesures d'amélioration qu'il juge utiles. Sur l'exercice, ses principaux travaux supportés par ceux de ses comités ont porté principalement sur :

- Examen des perspectives stratégiques de développement du Groupe,
- Analyse du chiffre d'affaires, le point sur l'activité, les marchés et la concurrence,
- Optimisation des synergies du Groupe,
- Examen des comptes et de la situation financière,
- Analyse de la performance,
- Examen de la politique de rémunération des salariés du Groupe,
- Recommandations concernant la politique de rémunération du Président,
- Préparation des résolutions Say OnPay (ex ante et ex post),
- Revue et suivi des risques,
- Approbation des services autres que la certification des comptes le cas échéant,
- Examen des Rapports des Commissaires aux Comptes,
- Examen des normes IFRS9 et IFRS 16,
- Examen et mise en œuvre de la procédure d'évaluation régulière des conventions courantes conclues à des conditions normales,
- Revue des statuts de la Société.

Le Conseil a mis en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions. Cette procédure a été mise en œuvre pour la première fois en 2020.

Les travaux du Conseil d'Administration s'effectuent dans le cadre du Code MiddleNext auquel le Conseil se réfère.

Le Conseil d'Administration mesure avec régularité les différents enjeux stratégiques du Groupe et il prend les décisions correspondantes.

Le Conseil d'Administration communique aux Administrateurs en début d'exercice, un calendrier des séances et des ordres du jour associés prévisionnels sur les 12 mois à venir.

B. Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'Administration

Le Conseil veille à ce que les administrateurs soient d'origines diverses et de compétences complémentaires tant digitales, industrielles que financières, propres à la compréhension du métier d'IGE+XAO, de son environnement, de ses risques et de ses enjeux.

Au 31 décembre 2020, le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration est respecté, avec 3 femmes et 3 hommes siégeant au Conseil d'Administration de la Société IGE+XAO SA. Les Comités d'Audit et de Rémunération, respectivement composés de 2 et 3 membres comptent 1 femme pour le premier et 2 femmes pour le second, soit respectivement une proportion de 50% et 66,67%.

C. Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général

En application de l'article L. 225-56 du Code de commerce, le Directeur Général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

D. Référence au Code de gouvernement d'entreprise

Eu égard à sa taille, la Société se réfère au Code MiddleNext depuis décembre 2010.

E. Participation des actionnaires aux Assemblées

Le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire sur les registres de la société cinq jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- ✓ donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint, ou à toute autre personne physique ou morale, ou
- ✓ voter par correspondance, ou
- ✓ adresser une procuration à la société sans indication de mandat, dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

F. Politique de rémunération

Note 1. — Rémunération des membres du Conseil d'Administration

L'administrateur reçoit une rémunération dont le montant maximum est voté par l'Assemblée Générale Ordinaire et dont la répartition est décidée par le Conseil d'Administration.

Règle de répartition au titre de l'exercice 2020

Une rémunération est allouée aux Administrateurs indépendants.

Le Conseil a retenu une allocation homogène de la rémunération des Administrateurs indépendants et un versement effectif fonction de l'assiduité. La totalité de la rémunération est versée à l'Administrateur indépendant s'il a été présent à 70% au moins des Conseils de la période. En dessous de ce seuil, le versement est de 50% du montant alloué.

Montant maximum de la rémunération : 5 500 €

Montants alloués au titre de l'exercice 2020

En 2020, la société comptait cinq Administrateurs :

- Monsieur Alain DI CRESCENZO, PDG d'IGE+XAO,
- Monsieur Marc NEZET, Administrateur salarié du Groupe Schneider Electric,
- Monsieur Cyril PERDUCAT, Administrateur salarié du Groupe Schneider Electric,
- Madame Nadège PETIT, Administratrice salariée du Groupe Schneider Electric,
- Madame Anne VARON, Administratrice non salariée.
- Madame Claire GRECO, Administratrice non salariée.

Mesdames Claire GRECO et Anne VARON

Madame Claire GRECO, nommée par l'Assemblée Générale du 12 avril 2019 et Madame Anne VARON, dont le mandat a été renouvelé par cette même Assemblée sont des Administratrices indépendantes et non rémunérées de la société IGE+XAO SA et perçoivent à ce titre une rémunération.

Madame Nadège PETIT, Monsieur Marc NEZET et Monsieur Cyril PERDUCAT

Madame Nadège PETIT, dont la nomination par cooptation a été approuvée par l'Assemblée Générale du 25 juin 2018, Monsieur Cyril PERDUCAT, nommé par l'Assemblée Générale du 25 juin 2018 ainsi que Monsieur Marc NEZET, dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 12 avril 2019 sont Administrateurs d'IGE+XAO SA suite à l'entrée d'IGE+XAO dans le Groupe Schneider Electric. Salariés du Groupe Schneider Electric, ils exercent leurs mandats à titre gratuit et ne perçoivent pas de rémunération.

Au cours de l'exercice 2020, les taux d'assiduité aux réunions ont été en moyenne de 97% pour le Conseil d'Administration et de 100% pour les Comités d'Audit et de Rémunération.

Dans le cadre de l'enveloppe de 5 500 euros votée par l'Assemblée Générale du 17 avril 2020, un montant total de 5 500 euros a été attribué au titre de l'exercice 2019 aux Administrateurs pour un total de 7 réunions du Conseil d'Administration et 4 réunions de ses Comités.

Claire GRECO	2 750 €
Anne VARON	2 750 €

Règle de répartition au titre de l'exercice 2021

Concernant l'exercice 2021, les modalités de répartition des jetons de présence restent inchangées. L'enveloppe proposée à l'Assemblée Générale du 26 avril 2021 s'élève à 6 000 euros.

Note 2. — Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Rapport sur les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

En application des articles L.225-37 dernier alinéa et L22-10-8 du Code de Commerce tel qu'introduit par la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite loi Sapin II, l'Assemblée Générale du 26 avril 2021 est appelée à approuver sur la base du présent rapport les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages en nature, attribuables aux dirigeants mandataires sociaux en raison de leur mandat.

Il est précisé qu'en application de l'article L22-10-8 du Code de Commerce, le versement des éléments variables et exceptionnels, au titre de l'exercice 2020, est conditionné à leur approbation par l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Principes fondamentaux

Le Conseil d'Administration se réfère aux recommandations du Code MiddleNext pour la détermination des rémunérations et des avantages consentis aux mandataires sociaux.

Conformément à ces recommandations, il veille à ce que la politique de rémunération respecte les principes d'exhaustivité, d'équilibre, de comparabilité, de cohérence et de transparence et prenne en compte les pratiques de marché.

Ainsi, une distinction est faite entre :

- d'une part, les éléments de rémunération relevant du mandat social et objet du présent rapport ;
- d'autre part, les avantages susceptibles d'être dus au titre du contrat de travail.

Cohérence de la rémunération

La politique de rémunération appliquée au dirigeant mandataire social s'inscrit dans la continuité de la politique appliquée aux salariés au sein du Groupe. Elle repose sur les mêmes fondements et les

mêmes instruments. Les principes de rémunération sont stables et pérennes. Le dirigeant mandataire social continue d'être assimilé à un cadre dirigeant pendant la durée de son mandat social lui permettant de bénéficier des régimes de protection sociale complémentaire et notamment du régime de prévoyance et de frais de santé dont relèvent les salariés de l'entreprise dans le cadre de la convention SYNTEC.

Une rémunération compétitive

La compétitivité de cette rémunération est appréciée sur la base d'un panel de sociétés situées sur des marchés similaires.

Une rémunération en lien avec la stratégie

La volonté du Conseil d'Administration est de conduire la Direction Générale à accroître la performance de chaque exercice et à en assurer la récurrence et la régularité exercice après exercice. La rémunération du dirigeant mandataire social doit favoriser un mode de développement régulier et pérenne du Groupe en accord avec ses engagements.

Politique en matière de rémunération fixe et variable

La rémunération annuelle du dirigeant mandataire social se compose d'une rémunération fixe. Elle ne comporte pas d'élément variable, d'éléments exceptionnels, de jeton de présence ni d'action de performance.

La rémunération fixe comprend une rémunération mensuelle fixe et une prime annuelle de bilan.

Le Conseil d'Administration estime que la rémunération fixe est le reflet des responsabilités du dirigeant mandataire social, de son niveau d'expérience, de ses compétences ainsi que de son engagement dans la mise en œuvre de la stratégie au sein du Groupe.

L'évolution de la rémunération fixe du dirigeant mandataire social est cohérente avec les pratiques du Groupe IGE+XAO en termes de rémunération.

Autres éléments de rémunération

Le dirigeant mandataire social bénéficie par ailleurs :

- des moyens matériels nécessaires à l'exécution de son mandat, comme par exemple la mise à disposition d'une voiture.
- de la Garantie Sociale des Chefs d'entreprise, couverture en cas de perte d'emploi à la charge de l'employeur.
- d'un régime complémentaire de retraite par capitalisation qui donne lieu au versement d'une rente.

La mise à disposition d'une voiture ainsi que le bénéfice de la Garantie Sociale des Chefs d'entreprise donnent lieu à des avantages en nature.

Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution de la rémunération de Monsieur DI CRESCENZO en qualité de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la société IGE+XAO SA

Monsieur Alain DI CRESCENZO est rémunéré en qualité de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la société IGE+XAO SA cotée sur le marché Euronext Paris. Il avait conclu préalablement à sa désignation, un contrat de travail qui, dès sa nomination en qualité de mandataire, a été suspendu. Avec l'entrée d'IGE+XAO dans le Groupe Schneider Electric, Monsieur Alain DI CRESCENZO a conclu un contrat de travail en qualité de Senior Vice-Président Computeur Aided Design avec la société Schneider Electric Industries SAS. Consécutivement, il a été mis un terme au contrat de travail qu'il avait initialement signé avec la Société IGE+XAO SA.

La rémunération globale de Monsieur Alain DI CRESCENZO comporte d'une part la rémunération fixe due au titre de son mandat social et d'autre part un salaire et une partie variable versés par la société Schneider Electric Industries SAS au titre de ses fonctions salariées distinctes du mandat

social. La partie variable est déterminée selon des objectifs préalablement définis au niveau de Schneider Electric Industries SAS.

Son nouveau contrat de travail prévoit également une indemnité de rupture qui serait versée dans l'hypothèse où le contrat de travail serait rompu à l'initiative de Schneider Electric Industries SAS. Cette indemnité sera alors calculée sur la base de la moyenne de la rémunération globale et des éventuels bonus perçus au cours des douze derniers mois précédant la notification de la rupture du Contrat de Travail. Le versement de la fraction de l'indemnité de rupture correspondant à la rémunération liée au mandat social exercé au sein d'IGE+XAO SA sera soumis à la condition de performance suivante : le résultat opérationnel du Groupe IGE+XAO déterminé suivant les normes IFRS est au moins égal à 5% de son chiffre d'affaires à la clôture du dernier exercice dont les comptes auront été examinés par le Conseil d'Administration à la date de rupture du contrat, conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de Commerce. En tout état de cause, l'indemnité de rupture n'excédera pas deux ans de rémunération, conformément aux recommandations du Code MiddleNext. Le Conseil d'Administration a considéré que la quote-part d'indemnité de rupture liée au mandat social était dans l'intérêt de la Société puisqu'elle contribue à la fidélisation de l'intéressé et permet de rémunérer le Président Directeur Général en ligne avec les pratiques de marché. Monsieur Alain DI CRESCENZO ne reçoit pas de rémunération ou d'avantage en nature en provenance des autres filiales des Groupes IGE+XAO et Schneider Electric.

Contrat de travail Suspendu		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus en raison de la cessation du mandat		Indemnités relatives à une clause de non concurrence liée au contrat de travail	
Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui *	Non
	X	X		X		X	

* liées au contrat de travail distinct conclu avec Schneider Industries SAS

Eléments de rémunération versés, dus ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Alain DI CRESCENZO en sa qualité de Président Directeur Général

La rémunération du dirigeant mandataire social se présente de la façon suivante :

Rémunérations et autres avantages assimilés (en milliers d'euros)	31 décembre 20 12 mois	31 décembre 19 12 mois	31 décembre 18 17 mois
Au titre du mandat social sur IGE+XAO	214 383	213 267	358 415
Rémunérations brutes – partie fixe	186 360	186 360	261 570
Rémunérations brutes – partie variable	(5)	(5)	65 675
Retraite complémentaire (4)	4 413	4 182	11 217
Garantie sociale perte emploi (4)	15 906	15 669	12 711
Autres avantages en nature	7 704	7 056	7 242
Jetons de présence	--	--	--
Au titre du contrat de travail distinct	(1)	(1)	(1)
Rémunérations brutes – partie fixe	(1)	(1)	(1)
Rémunérations brutes – partie variable	(1)	(1)	(1)
Participation / intéressement	(1)	(1)	(1)
Avantages en nature	(1)	(1)	(1)
Intéressement long-terme SE	(2)	(2)	(2)
Intéressement et participation SE	(3)	(3)	(3)
Indemnités de non-concurrence	--	--	--
Indemnités de départ en retraite	(1)	(1)	222 014

(1) Rémunérations salariées soumises à confidentialité

(2) Participation au plan d'intéressement long-terme réservé aux dirigeants du Groupe Schneider Electric – cf. Document de référence du Groupe Schneider Electric

(3) Participation au plan d'intéressement et de participation du Groupe Schneider Electric

(4) Art. 83 : application identique à celle des salariés de la société Schneider Electric Industries y compris en ce qui concerne la Prévoyance

(5) Versée dans le cadre du Contrat de travail

Autres cas de rémunération

Monsieur Charles BAUDRON a démissionné de son mandat d'Administrateur au sein de la Société IGE+XAO le 30 janvier 2018. Son contrat de travail en sa qualité de Directeur Technique au sein du Groupe IGE+XAO a été rompu suite à la conclusion d'un contrat de travail avec la société Schneider Electric Industries SAS. Monsieur Charles BAUDRON est mis à la disposition de la société IGE SA pour l'exercice de sa mission de Directeur Technique. Il ne reçoit pas de rémunération ou d'avantage en nature en provenance des autres filiales du Groupe.

Monsieur Charles BAUDRON demeure Président Directeur Général de la filiale I.G.E. SA au sein de laquelle il exerce son mandat à titre gratuit.

G. Liste des mandats

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux au 31 décembre 2020.

Alain DI CRESCENZO :

Age : 59 ans

Nationalité : française

Dernier renouvellement : 29 janvier 2016 / Fin de mandat : 31 décembre 2021

Mandats et autres fonctions

Mandats exercés au 31 décembre 2020 au sein des Groupes IGE+XAO / Schneider Electric :

- Président Directeur Général de la société IGE+XAO SA,
- Administrateur des sociétés INFORMATIQUE GRAPHISME ENERGETIQUE – « I.G.E. » SA (France), S2E Consulting SAS (France), IGE+XAO Chine Ltd ¹ (Chine), IGE+XAO North America Inc (Canada) et ALPI International Software España (Espagne),
- Administrateur unique des sociétés IGE+XAO Italie Srl (Italie) et IGE+XAO Belgium Srl (Belgique),
- Président du Conseil d'Administration de la société IGE+XAO Iberica S.L. (Espagne),
- Administrateur (Présidence tournante) de la société EHMS SAS (France),
- « Chairman and CEO » de la société IGE+XAO USA Inc (USA),
- « Bestyrelse » des sociétés IGE+XAO Nordic A/S et CAE Development ApS (Danemark),
- Vice-président de la société IGE+XAO Polska z.o.o. (Pologne),
- « Director » des sociétés IGE+XAO UK Ltd (Angleterre), IGE+XAO India Ltd (Inde) IGE+XAO DO BRASIL (Brésil),
- Représentant de la société IGE+XAO SA dans sa fonction de gérante de la société IGE+XAO Turquie Ltd ² (Turquie),
- Gérant des sociétés IGE+XAO Madagascar SARL (Madagascar), IGE+XAO Maroc SARLAU (Maroc), IGE-XAO Tunisie SARL (Tunisie),
- « Geschäftsführer » des sociétés IGE+XAO Softwaren Vertriebs GmbH et ALPI Deutschland GmbH (Allemagne),
- Bestuurder de la société IGE+XAO BV (Pays-Bas),
- Président des sociétés ALPI SAS (France) et Bim Electrical Corp (USA).

1 Nanjing IGE+XAO Electric Design Software Co. Ltd.

2 IGE+XAO YAZILIM DAĞITIM LİMİTED ŞİRKETİ

Mandats exercés au 31 décembre 2020 hors Groupes IGE+XAO / Schneider Electric :

- Membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE MIDI PYRENEES (France),
- Président du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE MIDI PYRENEES (France),
- Président du Conseil d'Administration de la SOCIETE LOCALE D'EPARGNE HAUTE GARONNE SUD OUEST (France),
- Administrateur de EESC – Toulouse Business School, Etablissement public national d'enseignement (France),
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de l'Aéroport de Toulouse Blagnac (France),
- Président de CCI WEBSTORE SAS (France),

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et qui ont pris fin au cours de l'exercice 2020 :

- Néant

Expérience et expertise

Alain DI CRESCENZO occupe le poste de Président Directeur Général du Groupe IGE+XAO depuis 1998. Son parcours professionnel est étroitement lié à l'évolution du Groupe : en 1988, il intègre la société XAO Industrie en tant que Responsable d'Activité puis devient le Directeur Général de XAO Industrie en 1991 suite au rachat de la société par IGE. Il est ensuite nommé Directeur Général

d'IGE+XAO en 1995 puis Président Directeur Général en 1998. Alain DI CRESCENZO est Président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie d'Occitanie depuis 2016, après avoir été Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse de 2010 à 2016. Suite au rapprochement avec le Groupe Schneider Electric, il est nommé Senior Vice President Electrical Design Software - Strategy & Innovation - Building & IT Business en 2018. Alain DI CRESCENZO est Diplômé de l'Ecole Supérieure des Arts et Métiers.

Note 2. — Administrateurs

Madame Anne VARON :

Age : 57 ans

Nationalité : française

Dernier renouvellement : 12 avril 2019 / Fin de mandat : 31 décembre 2024

Mandats et autres fonctions

Mandats exercés au 31 décembre 2020 :

- Présidente de MUTUACHAT SAS (France).

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et qui ont pris fin au cours de l'exercice 2020 :

- Néant.

Expérience et expertise

Anne VARON mène sa carrière professionnelle depuis plus de 20 ans dans le monde de l'électricité. Diplômée de l'école des cadres – Option Commerce à l'international – elle a fait ses armes chez Philips au commerce (Philips Sécurité) tout d'abord puis au marketing (Philips Lighting) ; elle rejoint en 1997 le Groupe américain Panduit, fabricant d'accessoires de câblage électrique et de pré-câblage informatique, pour lequel elle est en charge de la direction commerciale Europe du Sud puis Europe. Après l'obtention d'un MBA en gestion des entreprises, Anne VARON prend en 2003 le poste de Directeur Général chez Moeller Electric, puis la Présidence des sociétés françaises du Groupe après le rachat de ce dernier par Eaton International. Ses compétences s'étendent aujourd'hui sur la formation en management des organisations, à la conduite stratégique des entreprises et à la motivation des équipes.

Monsieur Marc NEZET

Age : 49 ans

Nationalité : française

Dernier renouvellement : 12 avril 2019 / Fin de mandat : 31 décembre 2024

Mandats et autres fonctions

Mandats exercés au 31 décembre 2020 :

- Président Directeur Général de Château Fontaine Saint-Cric SA.

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et qui ont pris fin au cours de l'exercice 2019 :

- Néant.

Expérience et expertise

Marc NEZET débute sa carrière en Finlande, à la direction de la Chambre de Commerce Franco-Finlandaise, de 1994 à 1996.

Par la suite, il soutient l'expansion internationale de PME françaises en prenant la direction générale de la Chambre de Commerce Franco-Turque à Istanbul.

En 1999 il rejoint Lexel, leader du matériel électrique en Scandinavie. Il dirige le développement de l'activité pour l'Europe centrale et de l'Est, en soutenant les acquisitions et la croissance organique.

A l'acquisition de Lexel par Schneider Electric, Marc NEZET rejoint le Groupe.

En 2004, il s'installe en Russie pour plus de dix ans, à diverses fonctions, donc celle de Vice-Président de l'activité Building de 2010 à 2014.

En 2014, il prend la tête de Schneider Electric Suède.

En janvier 2017, Marc rejoint la business unit "Building & IT Business Unit " en tant que Senior Vice-Président Stratégie & Innovation et conduit la transformation de l'activité EcoStruxure Power.

En 2019 il intègre "l'Energy Management Business" en qualité de Senior Vice-Président Energy Management Software Transformation.

Marc a travaillé dans des cycles d'activité émergents, mûres et présentant une forte croissance.

Madame Nadège PETIT

Age : 41 ans

Nationalité : française

Première nomination : 30 janvier 2018 (par cooptation) / Fin de mandat : 31 décembre 2022

Mandats et autres fonctions

Mandats exercés au 31 décembre 2020 :

- Néant.

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et qui ont pris fin au cours de l'exercice 2019 :

- Néant.

Expérience et expertise

«L'énergie est essentielle aux activités économiques. C'est ce qui permet aux entreprises de fonctionner, de se développer et de s'adapter aux exigences toujours plus importantes de leurs clients. Chez Schneider Electric, nous apportons aux entreprises les solutions pour gérer leur énergie de manière plus efficace, plus sûre et plus rentable, tout en respectant leurs engagements environnementaux.

En tant que Directrice Générale de l'activité Power Products de Schneider Electric, je mène activement notre quête d'innovation, en veillant à la pratiquer et à la mettre en œuvre pour en faire bénéficier nos clients dans le monde entier.

Je suis passionnée de technologie et de connectivité. Je suis convaincue que nous pouvons transformer notre quotidien grâce aux opportunités offertes par les dernières innovations technologiques. En les adoptant, il nous est possible de mieux communiquer, de produire plus et de devenir plus résilients face aux changements que nous rencontrons quotidiennement.

J'ai rejoint l'aventure Schneider Electric en septembre 2004 en tant que Chef de Projet des ventes internationales, avant d'intégrer l'activité Power en 2007. En 2008, j'ai pris la direction du Business Développement pour la zone EMEA.

En 2011, je suis partie en Russie pour diriger l'activité Energy avant d'assumer la même responsabilité pour la France en 2014. En 2017, j'ai été nommée Directrice de la Stratégie du Groupe. Depuis 2018, je suis Directrice Générale de l'activité Power Products, que je supervise depuis Hong Kong.»

Monsieur Cyril PERDUCAT

Age : 51 ans

Nationalité : française

Première nomination : 25 juin 2018 / Fin de mandat : 31 décembre 2024

Mandats et autres fonctions

Mandats exercés au 31 décembre 2020 :

- Néant.

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et qui ont pris fin au cours de l'exercice 2020 :

- Néant.

Expérience et expertise

En tant que responsable au niveau mondial des offres IoT et numériques, Cyril est en charge de la stratégie IoT de Schneider Electric et de sa mise en œuvre. Son travail consiste principalement à proposer à nos clients de nouvelles offres numériques et connectées qui les aident à gagner en efficacité et en durabilité. Il a auparavant été directeur de la technologie et de la stratégie au sein de la division Industry. Cyril a rejoint Schneider Electric en 1994. Il a occupé dans différents pays (ex : France, Allemagne, Chine et Singapour) de multiples postes de direction dans le domaine des ventes, du marketing, de la production, de la technologie, de la stratégie et des fusions-acquisitions. Il est actuellement basé aux États-Unis, dans la région de Boston.

Cyril est titulaire d'un Master en ingénierie de l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSAM Paritech) et d'un Master en management des projets internationaux de l'École Supérieure de Commerce de Paris (ESCP Europe).

Madame Claire GRECO

Age : 32 ans

Nationalité : française

Première nomination : 12 avril 2019 / Fin de mandat : 31 décembre 2024

Mandats et autres fonctions

Mandats exercés au 31 décembre 2020 :

- Néant.

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et qui ont pris fin au cours de l'exercice 2020 :

- Néant.

Expérience et expertise

Titulaire d'un Bachelor en Commerce et Marketing et d'un Master 2 en Ingénierie Commerciale et Management de Projets, Claire GRECO a occupé des postes à responsabilités dans les domaines du marketing et du développement digital.

Claire GRECO est aujourd'hui Directrice de projet digital au sein de la direction innovation et stratégie du groupe Veolia.

H. Conventions

Deux conventions entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 et suivants du Code de Commerce ont été conclues au cours de l'exercice 2020.

Il s'agit de deux conventions arrivées à échéance et qui ont été reconduites par avenant avec les changements suivants :

- la convention d'intégration fiscale dont le mode de renouvellement a été porté en tacite reconduction.
- la convention de gestion de trésorerie dont le taux d'intérêt moratoire a été actualisé et dont le mode de renouvellement a été porté en tacite reconduction.

La convention d'assistance entre IGE+XAO et I.G.E. SA a pris fin le 31 juillet 2020. Une nouvelle convention d'assistance entre les deux sociétés se rapportant à des prestations marketing et de communication a été conclue en juillet 2020 puis reclassée en conventions normales en décembre 2020 dans un souci d'harmonisation. Cette convention et son reclassement ont été portés à la connaissance du conseil d'administration respectivement le 20 juillet 2020 et le 14 décembre 2020.

La convention de refacturation de loyers initialement placée en convention réglementée a été reclassée en conventions normales dans un souci d'harmonisation ; ce reclassement a été porté à la connaissance du Conseil d'administration dans sa séance du 14 décembre 2020.

I. Tableau des délégations

Les délégations de pouvoirs suivantes ont été données par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration

AUTORISATION DE DELEGATION	DATE D'AUTORISATION ET DUREE	DATE D'EXPIRATION
Autorisation de procéder à une augmentation de capital au profit des salariés	AG du 26 janvier 2018 18 mois	AG du 26 avril 2021
Autorisation en vue de faire annuler les actions propres	AG du 17 avril 2020 24 mois	16 avril 2022

J. Choix des modalités d'exercice de la Direction Générale

La Direction Générale de la Société est exercée par le Président du Conseil d'Administration, qui cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

K. Structure du capital social

Note 1. — Droits de vote et nombre de droits

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ;
- aux actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai de deux ans fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent successible.

La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Actionnariat	Nombre d'actions		Nombre total d'actions	Nombre total de droits de vote brut	% de capital	% de droits de vote
	Droits de vote simple	Droits de vote double				
SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES	0	883 876	883 876	1 767 752	67,76%	78,81%
ORFIM	13 630	54 212	67 842	122 054	5,20%	5,44%
Alain DI CRESCENZO	0	10	10	20	0,00%	0,00%
Autres actionnaires au nominatif	10	461	471	932	0,04%	0,04%
	13 640	938 559	952 199	1 890 758	73,00%	84,30%
<i>IGE+XAO (actions propres) au nominatif</i>	<i>2 068</i>	<i>0</i>	<i>2 068</i>	<i>2 068</i>	<i>0,16%</i>	<i>0,09%</i>
Total au nominatif	15 708	938 559	954 267	1 892 826	73,16%	84,39%
<i>IGE+XAO (actions propres) au porteur</i>	<i>2 366</i>	<i>0</i>	<i>2 366</i>	<i>2 366</i>	<i>0,18%</i>	<i>0,11%</i>
Autres actionnaires au porteur	347 748	0	347 748	347 748	26,66%	15,50%
Total au porteur	350 114	0	350 114	350 114	26,84%	15,61%
Total	365 822	938 559	1 304 381	2 242 940	100,00%	100,00%

Note 2. — Détention d'actions et franchissement de seuil

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir, au sens de l'article L. 233-9 du Code de Commerce, directement ou indirectement, un nombre d'actions ou de droits de vote égal ou supérieur à 0,5 % du capital ou des droits de vote de la Société est tenue, au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième jour de bourse suivant le franchissement de seuil de déclarer à la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception le nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède. Cette personne devra également informer la Société, dans sa lettre de déclaration de franchissement de seuils, des précisions auxquelles il est fait référence au 3ème alinéa de l'article L. 233-7 I du Code de Commerce.

Cette déclaration doit être renouvelée dans les conditions ci-avant, chaque fois qu'un nouveau seuil de 0,5 % est atteint ou franchi, à la hausse comme à la baisse, quelle qu'en soit la raison jusqu'au seuil de 5 % prévu à l'article L. 233-7 du Code de Commerce. A compter du franchissement du seuil de 5 % précité, une déclaration doit être effectuée dans les conditions identiques à celles mentionnées ci-avant, chaque fois qu'un nouveau seuil de 0,5 % est atteint ou franchi, à la hausse comme à la baisse quelle qu'en soit la raison.

Le non-respect de cette obligation de déclaration de franchissement de seuil peut donner lieu à la suspension, pendant le délai de deux ans suivant la régularisation du franchissement de seuil, des droits de vote afférents aux titres dépassant les seuils soumis à déclaration sur demande lors de l'Assemblée Générale d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Note 3. — Identité des principaux actionnaires à la clôture de l'exercice social

L'information a été établie sur la base des notifications reçues par la Société en application de l'article L 233-7 du Code de commerce.

Au dernier jour de l'exercice social clos le 31 décembre 2020, la situation était la suivante :

% DU CAPITAL		% DE DROITS DE VOTE	
2% à 5 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Siparex ▪ Odyssée Venture ▪ Proxinvest ▪ Amiral Gestion ▪ Aviva ▪ Kirao 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Siparex ▪ Odyssée Venture ▪ Proxinvest ▪ Amiral Gestion ▪ Aviva ▪ Kirao ▪ Kinney Asset Management 	

5 à 10 %	▪ Kinney Asset Management	▪ ORFIM
	▪ ORFIM	▪ HMG Finance
	▪ HMG Finance	
10 à 15 %		
15 à 20 %		
20 à 25 %		
25 à 33 1/3 %		
33 1/3 à 50 %		
50 à 66 2/3 %		
66 2/3 % à 90%	▪ Schneider Electric Industries SAS	▪ Schneider Electric Industries SAS
90 à 95 %		
Plus de 95 %		

La société ORFIM a déclaré avoir franchi à la baisse les seuils de 8%, 7,50%, 7%, 6,50%, 6% et 5,50% des droits de vote le 11 février 2020 puis à la hausse le seuil de 5,50% des droits de vote les 22 et 28 mars 2020.

La société Amiral Gestion a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 4% du capital et 2% des droits de vote le 29 mai 2020 puis à la baisse le seuil de 4% du capital le 11 juin 2020 et enfin à la hausse le seuil de 4% du capital le 15 décembre 2020.

La société La Financière de l'Echiquier a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 0,5% du capital le 7 août 2020.

A la connaissance de la Société, aucune autre modification significative dans la détention du capital social ou des droits de vote n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Note 4. — Capital détenu par les salariés

- Actions nominatives détenues directement par les salariés :	0
- Actions attribuées gratuitement aux salariés :	0

Depuis la loi sur l'épargne salariale du 20 février 2001, prise en sa dernière modification par la loi Breton du 26 juillet 2005, et conformément à l'article L225-129-6 alinéa 2 du Code de Commerce, tous les trois ans, les sociétés anonymes ont l'obligation légale de demander aux actionnaires de leurs sociétés de se prononcer sur un projet d'augmentation de capital réservé aux salariés lorsque les actions détenues par les salariés de la société ou de celles qui lui sont liées, au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce, représentent moins de 3% du nominatif pur social.

Constatant que le pourcentage d'actions détenues par le personnel salarié au sein du capital social de la société au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce (placé notamment dans un Plan d'Epargne Entreprise) est inférieur à 3 %, l'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire en date du 26 avril 2021, est invitée à se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de notre Société.

- Plan d'options d'achat d'actions : transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instrument de capitaux propres

Néant

Note 5. — Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres IGE+XAO

En application de l'article L621-18-2 du Code Monétaire et Financier, sont déclarées ci-après les opérations suivantes réalisées par les dirigeants ou les personnes auxquelles ils sont étroitement liés sur l'exercice 2020 :

Néant.

Note 6. — Autorisation d'achat et de vente de ses propres actions par la Société

S'agissant du rachat d'actions, il est demandé aux actionnaires d'autoriser le Conseil d'Administration à acquérir des actions de la Société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital

social de la Société conformément à l'article L22-10-62 du Code de Commerce, cette limite légale comprenant les actions auto-détenues par la Société dans le cadre des précédentes autorisations de rachat d'actions propres.

L'information préalable du public se fait par un descriptif du programme qui doit être publié préalablement à la réalisation du programme.

L'AMF a décidé d'abandonner, à compter du 3 juillet 2016, deux pratiques de marché qui ne remplissent plus tous les critères exigés par le règlement Abus de marché (MAR) :

- les contrats de liquidité obligatoire et ;
- l'acquisition d'actions propres aux fins de conservation et de remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe.

L'abandon de ces pratiques de marché admises n'a pas pour conséquence de proscrire les contrats de liquidité obligatoires ou les acquisitions d'actions propres aux fins de conservation et de remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe.

En revanche, la mise en œuvre de l'une ou l'autre de ces deux pratiques de marché ne permet plus de bénéficier de la présomption simple d'absence de manipulation de marché.

L'acquisition des actions est dès lors affectée aux objectifs suivants :

- l'annulation dans les conditions légales,
- l'animation du cours du titre et sa liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement et au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI telle que reconnue par l'AMF,
- la remise des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société,
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés et/ou mandataires de la Société et du Groupe dont elle est la société mère.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-211 du Code de commerce, il est précisé que, dans le cadre des autorisations données lors des différentes assemblées générales ordinaires (la dernière datant du 17 avril 2020) d'intervenir sur le marché des actions de la Société en vue des objectifs décrits dans notre plan de rachat d'actions, 4 434 (0,34%) actions de la Société étaient détenues par la Société au 31 décembre 2020.

Répartition par objectif des titres détenus au 31 décembre 2020

INFORMATIONS	MONTANTS
Pourcentage de capital auto-détenu:	0,34%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	52 430
Nombre de titres détenus en portefeuille	
dont titres destinés à l'objectif d'annulation	2 068
dont titres affectés au contrat de liquidité	2 366
dont titres affectés au bénéfice du personnel salarié	0
Valeur comptable du portefeuille au 28 février 2021 en EUR	558 253
Valeur de marché du portefeuille au 28 février 2021 en EUR	846 894

Détails des options de souscription ou d'achat d'actions consenties au cours de l'exercice envers les Mandataires sociaux :

Néant.

Options consenties aux salariés non Mandataires sociaux les mieux allotis au cours de l'exercice :

Néant.

Note 7. — Evolution du cours du titre au cours de l'exercice écoulé

Au titre des exercices 2020, 2019 et 2017/2018, nous avons pu suivre l'évolution du cours de l'action de la Société IGE+XAO, de la manière suivante :

MOIS	NOMBRE DE TITRES	CAPITAUX	COURS	COURS LE PLUS	COURS MOYEN
	ECHANGES	EN K€	LE PLUS BAS EN €	HAUT EN €	EN €
08/17	37 579	3 700	95,3	99,0	98,5
09/17	18 523	1 945	97,5	110,0	105,0
10/17	28 631	3 118	105,8	111,0	108,9
11/17	86 767	11 241	110,2	132,6	129,5
12/17	44 590	5 901	131,5	135,5	132,3
01/18	55 465	7 356	131,5	140,0	132,6
02/18	19 363	2 680	135,0	141,0	138,4
03/18	6 133	885	135,5	153,0	144,3
04/18	3 361	505	148,5	152,0	150,3
05/18	1 754	260	147,5	149,5	148,1
06/18	5 843	865	147,0	148,5	148,0
07/18	18 159	2 629	140,0	147,5	144,8
08/18	4 319	603	136,5	142,0	139,6
09/18	21 596	2 977	136,0	150,0	137,8
10/18	15 654	2 115	130,0	140,0	135,1
11/18	11 591	1 516	129,0	132,5	130,8
12/18	4 445	593	131,0	139,5	133,4
01/19	1 016	135	130,0	140,0	132,7
02/19	6 045	845	134,0	150,0	139,8
03/19	1 644	243	143,0	155,0	147,7
04/19	17 579	2 670	146,0	179,0	151,9
05/19	3 029	503	161,0	189,0	166,0
06/19	724	119	158,0	168,0	164,4
07/19	8 732	1 453	161,0	170,0	166,4
08/19	1 876	316	160,0	170,0	168,2
09/19	2 954	485	160,0	169,0	164,2
10/19	15 228	2 489	158,0	165,0	163,4
11/19	4 804	814	162,0	185,0	169,4
12/19	1 613	272	162,0	174,0	168,8
01/20	2 335	381	161,0	170,0	163,4
02/20	10 373	1 700	150,0	169,0	163,9
03/20	5 955	854	118,0	162,0	143,3
04/20	1 740	233	127,0	140,0	133,9
05/20	1 368	187	130,0	145,0	136,7
06/20	5 873	839	137,0	149,0	142,8
07/20	8 084	1 195	140,0	173,0	147,8
08/20	2 467	414	160,0	173,0	168,0
09/20	3 103	495	151,0	170,0	159,4
10/20	2 359	399	164,0	178,0	169,3
11/20	1 845	301	167,0	177,0	163,3
12/20	2 330	447	177,0	204,0	191,8

L. Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Il n'y a pas de clause statutaire ou d'accord entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

La Société n'a pas conclu d'accords qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société (sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts).

Il n'y a pas de pouvoir du Conseil d'Administration autres que ceux mentionnés dans le présent rapport financier annuel.

Il n'y a pas d'accord au sein d'IGE+XAO SA prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Colomiers, le 15 février 2021

Alain Di Crescenzo
Président du Conseil d'Administration

VIII. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

IGE + XAO S.A.

Siège social : 16, boulevard Déodat de Séverac - 31770 Colomiers

Capital social : 5 021 866,85 euros

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société IGE+XAO,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Gestion de trésorerie

- Nature et objet : Votre société participe à une convention de gestion centralisée de trésorerie d'une durée indéterminée dont la date de fin a été portée au 31 décembre 2021 par un avenant au cours de l'exercice.

- Entité concernée : IGE SA.

- Personne concernée : Alain Di Crescenzo Administrateur de la société IGE SA.

- Intérêt pour la société : Cohérence de la gestion financière.

2. Intégration fiscale

- Nature et objet : Votre société forme avec les sociétés françaises du groupe éligibles au régime, un groupe fiscal intégré, régi par la convention d'intégration renouvelée le 28 juillet 2015 pour une durée de 5 ans, prolongée jusqu'au 31 décembre 2021 par un avenant au cours de l'exercice.

- Entité concernée : IGE SA,

- Personne concernée : Alain Di Crescenzo Administrateur de la société IGE SA.

- Intérêt pour la société : Cohérence fiscale

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Indemnité de cessation des fonctions de président du Conseil d'Administration

- Nature et objet : À la suite de l'entrée d'IGE+XAO dans le groupe Schneider Electric, Alain Di Crescenzo a conclu avec Schneider Electric Industries SAS un contrat de travail dont la rémunération comporte une part liée à ses fonctions de mandataire social au sein de la société IGE+XAO. Le conseil d'administration du 29 novembre 2018 a décidé d'autoriser une convention portant sur les conditions de détermination des indemnités de rupture pour la partie liée à la fonction de mandataire social.

- Modalités : En cas de rupture du contrat de travail (licenciement ou rupture conventionnelle) à l'initiative de Schneider Electric Industries SAS les dispositions suivantes s'appliqueront :

Versement d'une indemnité de rupture liée à la fonction de mandataire social exercée au sein d'IGE+XAO

Elle correspond à une fraction de l'indemnité de rupture du contrat de travail :

- o Calculée sur la base de la moyenne de la rémunération de référence et des éventuels bonus perçus au cours des 12 derniers mois précédant la notification de la rupture du contrat de travail.
- o Cette indemnité de rupture du contrat de travail ne peut excéder deux ans de rémunération.
- o Le versement de la fraction de l'indemnité de rupture liée à la fonction de mandataire social est soumis à la condition que le résultat opérationnel du Groupe déterminé suivant les normes IFRS soit au moins égal à 5% de son chiffre d'affaires à la clôture du dernier exercice dont les comptes auront été examinés par le Conseil d'Administration à la date de rupture du contrat.

- Entité concernée : IGE+XAO SA,

- Personne concernée : Alain Di Crescenzo, Administrateur de la société IGE+XAO

- Intérêt pour la société : Clarification de la relation entre la société et son Président.

Les Commissaires aux comptes

Fait à Labège, les 5 et 6 avril 2021

MAZARS

Hervé KERNEIS

KPMG

Christian LIBEROS

IX. Descriptif du programme de rachat d'actions propres soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2021

En application du règlement UE 596/2014 du 16 avril 2014 et du règlement délégué UE 2016/152 du 8 mars 2016, par l'article L 451-3 du Code monétaire et financier, par instruction AMF 2017-03 du 2 février 2017 et par les décisions AMF 2018-01 du 2 juillet 2018 sur les contrats de liquidité, le présent document a pour objet de décrire les objectifs et les modalités de renouvellement du programme de rachat des titres soumis par la Société IGE+XAO à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle Mixte qui se tiendra le 26 avril 2021.

L'avis préalable de réunion a été publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires le 22 mars 2021.

SYNTHÈSE DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

Emetteur : IGE+XAO (NYSE Euronext - Euronext)

Programme :	rachat d'actions
Pourcentage de rachat maximum autorisé :	10 %
Prix d'achat unitaire maximum (hors frais) :	250 euros
Durée du Programme : dix-huit mois au plus à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2021.	

Répartition par objectif des titres détenus au 28 février 2021

INFORMATIONS	MONTANTS
Pourcentage de capital auto-détenu:	0,34%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	52 430
Nombre de titres détenus en portefeuille	
dont titres destinés à l'objectif d'annulation	2 068
dont titres affectés au contrat de liquidité	2 366
dont titres affectés au bénéfice du personnel salarié	0
Valeur comptable du portefeuille au 28 février 2021 en EUR	558 253
Valeur de marché du portefeuille au 28 février 2021 en EUR	846 894

A. Objectifs du programme de rachat d'actions et utilisation des actions rachetées

L'acquisition des actions est affectée aux objectifs suivants :

- l'annulation par voie de réduction de capital,
- l'animation du cours du titre et sa liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement et au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI telle que reconnue par l'AMF,
- l'attribution d'actions aux salariés Groupe au titre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou en cas d'attribution gratuite d'actions ou de levée d'options d'achat ou encore dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise,
- l'attribution d'actions aux dirigeants en cas d'attribution gratuite d'actions,
- l'animation du cours du titre et sa liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement et au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI telle que reconnue par l'AMF,

Cet ordre pourra être modifié en fonction des opportunités qui se présenteront à la Société.

Par décision du Conseil d'Administration en date du 27 juillet 2018, le contrat de liquidité conclu avec la société de bourse Portzamparc a été suspendu jusqu'à la prochaine assemblée générale puis sa suspension a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2021.

Septième résolution

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de faire acheter par la Société ses propres actions)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et avoir pris connaissance des éléments figurant dans le descriptif du programme autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L22-10-62 du Code de Commerce, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée Générale décide que ces achats effectués dans le cadre de la présente autorisation devront être réalisés en vue de :

- l'annulation par voie de réduction de capital,
- l'attribution aux titulaires de titres de créance donnant accès au capital ou pouvant être utilisés afin de faciliter une prise de participation ou une prise de contrôle par voie d'échange de titres,
- l'attribution d'actions aux salariés Groupe au titre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou en cas d'attribution gratuite d'actions ou de levée d'options d'achat ou encore dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise,
- l'attribution d'actions aux dirigeants en cas d'attribution gratuite d'actions,
- l'animation du cours du titre et sa liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement et au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI telle que reconnue par l'AMF.

Cet ordre pourra être modifié en fonction des opportunités qui se présenteront à la Société.

Par décision du Conseil d'Administration en date du 27 juillet 2018, le contrat de liquidité conclu avec la société de bourse Portzamparc a été suspendu jusqu'à la prochaine Assemblée Générale puis sa suspension a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2021.

Les caractéristiques du programme sont les suivantes :

Pourcentage de rachat maximum autorisé : 10 %

Prix d'achat unitaire maximum (hors frais) : 250 euros

Durée du Programme : 18 mois au plus à compter de la présente Assemblée

Ces prix seront ajustés en cas d'opérations conduisant au regroupement ou à la division des actions.

Compte tenu des actions déjà auto-détenues par la Société au 28 février 2021, le montant que cette dernière est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximum fixé par l'Assemblée Générale s'élèvera à 31 501 025 euros.

Le Conseil d'Administration pourra procéder à l'acquisition, à la cession et au transfert des actions de la Société par tous moyens, par intervention sur le marché notamment par achat de blocs de titres pouvant éventuellement porter sur l'intégralité du programme.

La présente autorisation met fin avec effet immédiat à celle précédemment donnée par l'Assemblée Générale du 17 avril 2020.

Les actions propres acquises et / ou annulées par la Société dans le cadre des précédentes autorisations consenties par Assemblée Générale seront prises en compte pour la détermination du nombre d'actions détenues par la Société dans la limite précitée de 10 %.

Le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale annuelle les informations relatives aux achats d'actions et cessions ainsi réalisés.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation à son Président, pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ou de tout autre organisme, remplir toutes formalités et de manière générale faire tout ce que nécessaire.

B. Modalités

Part maximale du capital à acquérir et montant maximal des fonds destinés à l'opération

- La Société s'engage, en application de la loi, à rester en permanence dans la limite de détention directe ou indirecte de 10 % du capital de la société. Elle s'engage en outre à conserver un flottant suffisant sur l'Euronext qui respecte les seuils tels que définis par Euronext.
- Le nombre d'actions susceptible d'être acquis ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social, soit 1 304 381 actions, à la date de l'Assemblée Générale Mixte, soit 126 004 actions. En prenant en compte les 4 434 actions propres appartenant à IGE+XAO au 28 février 2021 (0,3% du capital), le nombre maximal d'actions pouvant être rachetées s'élèverait à 126 004 soit 9,7% des 1 304 381 actions composant le capital à la date de ce jour.
- Sur la base du cours maximum unitaire d'achat de 250 euros, l'investissement théorique maximum s'élèverait à 31 501 025 euros.
- A titre indicatif, le montant des réserves disponibles, c'est à dire toutes les réserves hors réserves statutaires et légales, incluant diverses primes d'émission et de fusion, le report à nouveau ainsi que le résultat net, ressort des derniers comptes sociaux annuels certifiés au 31 décembre 2020 à la somme de 25 311 704 euros. En application de la loi, le montant du présent programme de rachat ne pourra pas être supérieur à ce montant.

Modalités des rachats

Les actions pourront être rachetées, cédées ou transférées dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et respectant les principes énoncés de déontologie de l'AFEI. Il n'est pas prévu de réaliser une part du programme par l'utilisation de produits dérivés.

Durée et calendrier du programme de rachat

Le programme de rachat d'actions pourra être mis en œuvre sur une période de 18 mois, à compter de l'Assemblée Générale du 26 avril 2021, soit au plus tard jusqu'au 15 octobre 2022.

C. Répartition du capital

Le capital social de la Société IGE+XAO est divisé en 1 304 381 actions de 3,85 euros de valeur nominale, dont la répartition, au 28 février 2021 est la suivante :

Actionnariat	Nombre d'actions		Nombre total d'actions	Nombre total de droits de vote brut	% de capital	% de droits de vote
	Droits de vote simple	Droits de vote double				
SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES	0	883 876	883 876	1 767 752	67,76%	78,81%
ORFIM	13 630	54 212	67 842	122 054	5,20%	5,44%
Alain DI CRESCENZO	0	10	10	20	0,00%	0,00%
Autres actionnaires au nominatif	7	471	478	949	0,04%	0,04%
	13 637	938 569	952 206	1 890 775	73,00%	84,30%
<i>IGE+XAO (actions propres) au nominatif</i>	<i>2 068</i>	<i>0</i>	<i>2 068</i>	<i>2 068</i>	<i>0,16%</i>	<i>0,09%</i>
Total au nominatif	15 705	938 569	954 274	1 892 843	73,16%	84,39%
<i>IGE+XAO (actions propres) au porteur</i>	<i>2 366</i>	<i>0</i>	<i>2 366</i>	<i>2 366</i>	<i>0,18%</i>	<i>0,11%</i>
Autres actionnaires au porteur	347 741	0	347 741	347 741	26,66%	15,50%
Total au porteur	350 107	0	350 107	350 107	26,84%	15,61%
Total	365 812	938 569	1 304 381	2 242 950	100,00%	100,00%

L'information a été établie sur la base des notifications reçues par la Société en application de l'article L 233-7 du Code de Commerce.

Au dernier jour de l'exercice social clos le 31 décembre 2020, la situation était la suivante :

La société ORFIM a déclaré avoir franchi à la baisse les seuils de 8%, 7,50%, 7%, 6,50%, 6% et 5,50% des droits de vote le 11 février 2020 puis à la hausse le seuil de 5,50% des droits de vote les 22 et 28 mars 2020.

La société Amiral Gestion a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 4% du capital et 2% des droits de vote le 29 mai 2020 puis à la baisse le seuil de 4% du capital le 11 juin 2020 et enfin à la hausse le seuil de 4% du capital le 15 décembre 2020.

La société La Financière de l'Echiquier a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 0,5% du capital le 7 août 2020.

A la connaissance de la Société, aucune autre modification significative dans la détention du capital social ou des droits de vote n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

D. Evènements récents

Dans le contexte sanitaire actuel exceptionnel, marqué par l'épidémie Covid-19, IGE+XAO a pris les mesures de prévention nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et protéger leur santé ; le personnel de toutes les sociétés du Groupe d'IGE+XAO ainsi que les personnes en relation avec IGE+XAO sont invités à suivre les préconisations nationales en termes de mesures d'hygiène et de respect des gestes barrières.

IGE+XAO a assuré la continuité de ses activités en ayant recours au télétravail et en utilisant massivement les moyens téléphoniques et digitaux disponibles (visioconférence, plateformes de formation et de développement logiciel, dépannage via la prise de contrôle d'ordinateur à distance, e-marketing).

La Société a revu son organisation en fonction de l'évolution de la pandémie et de l'activité selon les directives et mesures d'accompagnement proposées dans les différents pays où elle est implantée.

Dans ce contexte exceptionnel, des mesures dérogatoires ont également été appliquées dans le cadre de l'Assemblée Générale Annuelle Mixte de la Société qui s'est tenue par visio-conférence en 2020.

Les publications financières de la Société sont disponibles sur son site ige-xao.com, sur celui d'Euronext ainsi que sur le site de l'AMF.

E. Personne assumant la responsabilité de la note d'information

A notre connaissance, les données de la présente note d'information sont conformes à la réalité : elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le programme de rachat par IGE+XAO de ses propres actions ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Colomiers, le 15 février 2021

Alain Di Crescenzo
Président du Conseil d'Administration

X. Mise à disposition du rapport financier annuel

Le rapport financier annuel IGE+XAO est mis à disposition des personnes intéressées sur demande, adressée directement au siège de la Société IGE+XAO – 16, Boulevard Déodat de Séverac – CS 90312 – 31773 Colomiers Cedex ou par voie électronique à l'adresse suivante : solie@ige-xao.com / Tél. : 05 62 74 36 36 / Fax : 05 62 74 36 37. Il peut également être consulté ou téléchargé sur le site www.ige-xao.com rubrique Investisseurs. Il a également fait l'objet d'un dépôt effectif et intégral sous format électronique dans le cadre de l'Information réglementée auprès de l'AMF.